

**Service de l'Assemblée
Bureau du conseil
municipal**

**Procès verbal
de la séance du conseil municipal du
04 Novembre 2024**

Sommaire

Page des présents

Questions orales / réponses orales

**Dispositifs et résultats de vote des
délibérations**

Amendement présenté

Voeux

Interventions

Seules figurent les interventions écrites remises au service de l'Assemblée

| Signatures après adoption par le conseil municipal | |
|---|--|
| M. le Maire Eric PIOLLE Président de séance | M. l'Adjoint délégué Alan CONFESSON Secrétaire de séance |
|  |  |



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt quatre, le quatre novembre, le conseil municipal s'est réuni en séance publique, en l'Hôtel de ville de Grenoble, sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du 29 octobre 2024.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 59

M. Eric PIOLLE, Maire, assure la présidence.

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

M. Eric PIOLLE - M. Gilles NAMUR - Mme Lucille LHEUREUX - Mme Isabelle PETERS - M. Olivier BERTRAND - Mme Margot BELAIR - M. Alan CONFESSON - Mme Chloé PANTEL - M. Antoine BACK - Mme Annabelle BRETTON - M. Emmanuel CARROZ - Mme Kheira CAPDEPON - M. Vincent FRISTOT - Mme Christine GARNIER - M. Pierre-André JUVEN - Mme Céline MENNETRIER - M. Nicolas KADA - M. Pierre MERIAUX - M. Claus HABFAST - M. Hasni BEN-REDJEB - M. Jérôme SOLDEVILLE - M. Thierry CHASTAGNER - M. Lionel PICOLLET - Mme Sylvie FOUGERES - Mme Salima DJIDEL-BRUNAT - Mme Sandra KRIEF - M. Luis BELTRAN-LOPEZ - Mme Anne-Sophie OLMOS - M. Yann MONGABURU - M. Nicolas BERON-PEREZ - Mme Katia BACHER - Mme Khadija EZZAROUALI - Mme Laura PFISTER - M. Djamel WAZIZI - M. Alain CARIGNON - Mme Dominique SPINI ALIM - Mme Brigitte BOER - M. Chérif BOUTAFA - Mme Anne CHATELAIN-ROCHE - Mme Nathalie BERANGER - Mme Emilie CHALAS - Mme Cécile CENATIEMPO - Mme Delphine BENSE - M. Romain GENTIL - M. Maxence ALLOTO - M. Pascal CLOUAIRE - Mme Barbara SCHUMAN - Mme Amel ZENATI - Mme Charah BENTALEB

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Céline DESLATTES donne pouvoir à M. Antoine BACK de 10H06 à 19H46
M. Antoine FLECHET donne pouvoir à Mme Sylvie FOUGERES de 10H06 à 19H46
Mme Elisa MARTIN donne pouvoir à Mme Laura PFISTER de 10H06 à 19H46
Mme Maud TAVEL donne pouvoir à M. Nicolas KADA de 10H06 à 19H46
Mme Laure MASSON donne pouvoir à M. Pascal CLOUAIRE de 10H06 à 19H46
M. Hakim SABRI donne pouvoir à Mme Amel ZENATI de 10H06 à 19H46
Mme Anouche AGOBIAN donne pouvoir à M. Maxence ALLOTO de 10H06 à 19H46
M. Olivier SIX donne pouvoir à M. Hasni BEN-REDJEB de 10H06 à 19H46
Mme Maude WADELEC donne pouvoir à Mme Kheira CAPDEPON de 10H06 à 19H46
M. Hassen BOUZEGHOUB donne pouvoir à Mme Cécile CENATIEMPO de 13H20 à 19H46
M. Yann MONGABURU donne pouvoir à Mme Katia BACHER de 14H00 à 16H00
Mme Nathalie BERANGER donne pouvoir à M. Alain CARIGNON de 16H15 à 19H46
M. Alan CONFESSON donne pouvoir à Mme Anne-Sophie OLMOS de 18H42 à 19H46
Mme Barbara SCHUMAN donne pouvoir à M. Romain GENTIL de 18H44 à 19H46

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un-e secrétaire de séance pris au sein du conseil : M. Alan CONFESSON ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné-e pour remplir ces fonctions.

**QUESTIONS ORALES/
REPOSES ORALES**

Question orale du groupe Nouveau regard présentée par Emilie Chalas portant sur les fermetures de commerces et la perte d'attractivité du centre-ville de Grenoble

L'ouverture de Neypic et la migration de plusieurs enseignes du centre-ville comme Zara vers ce centre commercial ont donné lieu à de multiples échanges, souvent acerbes, par voie de presse entre le promoteur, Apsys, la métropole et la ville de Grenoble.

A en croire les déclarations des majorités grenobloise et métropolitaine, personne ne savait que Zara allait quitter la place Victor Hugo pour rejoindre le nouveau centre commercial !

Comment cela est-il possible ?

- La ville de Grenoble a-t-elle si peu de liens avec ses commerçants qu'elle découvre cette fermeture le jour du transfert via les affiches collées sur les vitrines du magasin du centre-ville ?
- La Métropole n'a-t-elle pas participé au fameux comité d'enseignes dont l'objet est la "validation des projets d'implantations" et dans lequel elle a deux sièges ?
- La ville et la métropole ne discutent elles pas ensemble de la question de l'attractivité commerciale de la ville centre ?

Tout ceci est lunaire, et d'autant plus lunaire que selon Maurice Bansay, son président, Apsys a respecté tous ses engagements avec la Métropole.

Qui devons-nous croire ? Car évidemment personne ne veut endosser la responsabilité de la mort annoncée du centre-ville...

Vous clamez haut et fort que la ville de Grenoble a toujours été contre le centre commercial Neypic. La métropole a également dit qu'"elle n'a pas donné l'autorisation pour le projet Neypic qui a toujours été un projet communal porté par la Ville de Saint-Martin-d'Hères, de bout en bout" mais rappelons quand même qu'une délibération a été nécessaire pour déclasser une partie de la rue Galilée sans laquelle le projet ne pouvait se concrétiser.

Aujourd'hui le centre commercial est bien là ! Avec ses 50 000m², 86 boutiques, 20 cafés-restaurants, 850 places de parking et 6 millions de visiteurs attendus par an (entre 6000 et 15000 par jour !)

Et son ouverture s'enchaîne avec celle du centre commercial Grand Place rénové et surtout agrandi :

- 16 000 m² de surface supplémentaire portant la surface totale à 56 000m²
- 30 nouvelles enseignes essentiellement de la Fast Fashion avec l'arrivée de Primark et la de Fast Food comme l'a si bien relayé la presse.
- 14 millions de visiteurs annuels
- 1 535 places de stationnement

Pour Grand Place vous ne pouvez pas nier votre responsabilité. En effet lors des délibérations passées en conseil métropolitain et en conseil municipal, en 2018 qui ont autorisé le projet, tous les élus de

la majorité grenobloise de l'époque ont voté pour ! Le groupe Klépierre avait ce projet d'extension depuis 2014, date de votre élection, redoutant l'arrivée de Neyrpic. Quelles discussions avez-vous eues avec eux ?

Rappelons quand même que le centre commercial Grand Place est essentiellement sur Grenoble et son extension a eu bien évidemment un impact important sur la santé du centre-ville de Grenoble. Plusieurs boutiques ont fait le choix de s'y installer ou de ne conserver que Grand Place à l'instar d'H&M qui a quitté la Caserne de Bonne.

Le constat de la désertion du centre-ville est bel et bien là. Les fermetures se sont enchaînées ces dernières années et aujourd'hui non seulement le rythme s'accélère mais en plus ce sont les locomotives qui s'en vont.

La caserne de Bonne est devenue un centre commercial fantôme. Quel est le devenir de ce site ?

Le centre commercial K'Store est lui aussi totalement déserté. Les Galeries Lafayette de Grenoble ont été vendus...

La vacance s'accroît : pas une rue du centre-ville n'est épargnée par les fermetures et en plus l'offre proposée est de moins en moins qualitative...

Monsieur le maire, votre majorité et vous-même avez voté à l'unanimité la délibération du conseil municipal de Grenoble 17 décembre 2018 présenté par votre adjoint aux commerces de l'époque, Pascal Clouaire, approuvant et vous autorisant à signer le protocole d'accord entre Grenoble-Alpes Métropole, les villes d'Echirolles et de Grenoble et la société Klépierre relatif à l'opération de requalification de Grand'Place. Cette délibération indiquait notamment : *"Un tel projet représente une variation modérée par rapport à la surface commerciale actuelle (<10%) et les commerces accueillis ne viendront pas modifier la nature de l'offre commerciale existante. L'implantation envisagée de l'enseigne Primark est quant à elle de nature à conforter le centre commercial Grand'Place en tant que polarité commerciale à rayonnement régional. (...). Ce projet ne devrait pas modifier la nature de l'offre commerciale existante, ni remettre en cause les équilibres des pôles commerciaux à l'échelle métropolitaine. Un comité de pilotage associant Grenoble-Alpes Métropole, les villes d'Echirolles et de Grenoble et le groupe Klépierre et Carrefour a été mis en place afin de conduire la réalisation de ce projet en cohérence avec les initiatives déployées dans le cadre de la centralité sud. Dans ce cadre, des échanges ont eu lieu avec la société Klépierre quant aux orientations susceptibles de prévenir tout risque quant à l'équilibre commercial métropolitain". (...) La création d'un « comité de suivi » rassemblant, la Métropole, les communes d'Echirolles et de Grenoble, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Grenoble, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Isère, l'association des commerçants de Grand'Place et l'association LabelVille"*

Entre nous, vous pensiez réellement à l'époque que l'agrandissement de Grand Place et l'arrivée de Neypic n'auraient pas d'impact sur l'équilibre commercial ?

Et aujourd'hui quelle légitimité avez-vous pour donner régulièrement vos grandes leçons sur les modes de consommation, pour nous faire délibérer pour donner des subventions ou conclure des partenariats avec des associations et organismes travaillant sur la finitude des ressources et la renonciation à l'instar des délibérations à l'ordre du jour de ce conseil!

De beaux discours que vous ne mettez pas en pratique ! Vous critiquez les élus de Saint Martin d'Hères avec Neypic mais le déclin du centre-ville est la conséquence de Neypic mais c'est assurément aussi celle de l'extension de Grand Place et de vos choix politiques pour le centre-ville.

Monsieur le maire, le constat de la perte d'attractivité du centre-ville n'est pas récente et nous imaginons que vous avez eu le temps de préparer un plan pour y remédier. Nous vous remercions de bien vouloir nous indiquer les actions que vous avez prévues pour redynamiser le centre-ville. Nous souhaiterions par ailleurs que vous demandiez à la métropole une enquête de vacances ciblée sur le centre-ville.

Conseil municipal du 04 novembre 2024 - Réponse de M. le Maire à la question orale du groupe Nouveau Regard présentée par Mme CHALAS

Madame la Conseillère municipale,

C'est un sujet important, un sujet qui nous préoccupe fortement, le dynamisme et la vitalité du centre-ville, du cœur de Ville, du cœur de Métropole.

Je souhaite ici rappeler que depuis 2014, nous avons porté ce sujet fortement, par des assises du commerce d'ailleurs dès le début du mandat, avec un plan inédit de rénovation du cœur de ville, plan sur lequel vous nous avez d'ailleurs beaucoup attaqué pendant de nombreuses années. Un centre-ville qui était oublié depuis beaucoup trop longtemps, non modifié. Et nous nous sommes attelés à le mettre en valeur et nous continuons : rénovation des espaces publics, reconquêtes des friches, réhabilitation du patrimoine, ravalements des façades, ça aussi c'est notable, actions aussi pour la tranquillité, pour la propreté, organisation d'événements fédérateurs comme Le marché de Noël, l'articulation et la construction avec la Métropole autour de Labelville, et ce soir j'excuse les 2 élus municipaux et métropolitains qui sont en charge du commerce puisqu'ils sont justement avec Labelville lors de cet événement annuel auquel nous nous sommes rendus régulièrement avec Monsieur CLOUAIRE quand il tenait cette délégation dans le mandat précédent. Nouveau référentiel terrasse également, et accompagnement de la Métropole sur le soutien aux commerces, puisque je le rappelle nous avons transféré nos équipes avec le transfert de compétence de façon à éviter les doublons et à maximiser la force de frappe de l'institution publique sur un sujet qui est effectivement d'importance.

Dans cette logique, lors du mandat précédent, nous nous sommes opposés mordicus et de façon constante à l'arrivée du centre commercial Neyrpic. C'est une plaie terrible. Je rappelais tout à l'heure, nous avons d'ailleurs obtenu un vote à bulletin secret de l'exécutif métropolitain qui s'était par ce vote opposé à l'arrivée d'une locomotive qui était le centre commercial. Le Président de la Métropole s'est assis sur ce vote et l'a soutenu, il est même venu le défendre devant la commission cinéma une première fois. Nous nous y sommes opposés, nous avons gagné. Une deuxième fois avec moins de salle car au début c'était 12 salles, ils ont réduit leur ambition à 9 salles. A nouveau, même logique portée par la Métropole, et à nouveau nous avons eu gain de cause. Et puis il y a eu une troisième opposition en réduisant encore à 7 salles. Nous nous sommes opposés à nouveau, et cette fois-ci la commission nationale a donné l'autorisation pour le cinéma de cette salle.

Je rappelle aussi que nous étions opposés au déclassement de la rue puisque la Métropole avait une capacité de levier. Le déclassement de la rue Galilée, de mémoire, il fallait qu'elle donne son autorisation pour permettre la création de Neyrpic. Nous nous sommes opposés à cela avec beaucoup de vigueur et, le conseil métropolitain, nous étions bien seuls à l'époque, droite, groupe socialiste cetera, a en fait porté ce projet, soutenu ce projet Neyrpic en disant que c'était le dernier pour la route, comme de vieux alcooliques, faisons encore, il y a une quarantaine de centres commerciaux, le centre commercial qu'a fait Monsieur BANSE à Metz, a eu un impact terrible sur le centre-ville, avec le même discours qu'aujourd'hui, et au départ, là aussi, des discours qui avaient envoûté les élus locaux. Nous nous sommes opposés, contre tous, redisons-le, contre tous, à l'arrivée de Neyrpic. Parfois même en ayant des difficultés pour mobiliser le milieu professionnel, puisque la chambre de commerce et de l'industrie, tiraillée entre les acteurs du BTP qui disaient que couler un peu de béton, ça mangeait pas de pain, et les intérêts des commerçants. Il y a eu beaucoup de tension également au sein de la CCI sur ce sujet, qui fait que les mensonges répétés de Monsieur CARIGNON n'y changent rien. En fait, voilà, c'est un fait, j'ai moi-même contribué personnellement à l'enquête publique. Globalement, évidemment, nous constatons que quand il y a une autoroute à faire, un centre commercial, toutes les formations politiques, à part celle à laquelle j'appartiens et la majorité que nous représentons ici, se disent allez un petit dernier pour la route, c'est pas si pire, c'est déjà lancé, et pleins d'arguments comme ça. C'est bien triste mais c'est ainsi.

Nous avons aussi été très clairs sur la différence entre le projet Neyrpic et GrandPlace. Là aussi Monsieur Pascal Clouaire pourra en témoigner puisque nous travaillons ensemble sur ce sujet, il est intervenu à maintes reprises sur le sujet. GrandPlace est un centre commercial de plusieurs décennies, pas loin de depuis 50 ans, qui était très menacé, on va dire dans un sale état, qui pouvait se transformer en friche, et donc là il y avait un intérêt, non pas à pomper une nouvelle clientèle, mais juste à réhabiliter un espace qui est là depuis longtemps. A réintroduire des commerces, je le rappelle, donc d'abord pas sur la commune de Grenoble, mais sur la commune d'Échirolles, nous n'y sommes pas opposés, c'est un fait. Sur un ancien site commercial puisque la réouverture commerciale a été faite sur le site de Conforama, qui était déjà une offre commerciale, c'est juste que quand il y a plus de 2 ans de vacances, l'autorisation doit être redemandée pour remettre du commerce à l'intérieur. Donc une certaine cohérence sur Neyrpic, sur Neyrpic l'opposition ferme, sur Grand-Place un travail qui a d'ailleurs permis d'améliorer la qualité des espaces publics, et de refaire un urbanisme au niveau du sol. Je vous rappelle que c'est ce qui nous a permis aussi de faire tomber l'autopont, de faire

cette chronovélo qui passe au milieu, de faire ces espaces pour les piétons au milieu. Et dans l'ensemble du projet Grand-Place, ça peut servir d'une petite base où le piéton retrouve un petit peu d'espace.

Sur Neyrpic et sur le départ de Zara, nous avons évidemment eu vent de ce possible déménagement mais il n'y a eu aucune information officielle par personne, ni de la décision, ni de la date précise. J'ai d'ailleurs pu écrire à ZARA récemment. Nous allons maintenant nous attacher à tout faire pour que le centre-ville soit dédommagé dans le cadre du protocole qui était signé entre la Métropole et Neyrpic. Barbara Schuman a d'ailleurs pu l'évoquer publiquement au nom de la Métropole.

Sur le comité d'enseigne, nous n'y siégeons pas, nous avons refusé. Je vous invite à contacter la Métropole pour avoir toutes les informations sur ce qui a été autorisé ou non. Le groupe au sein duquel je siége à la métropole, nous avons aussi sollicité les services de la Métropole et les élus qui portent pour avoir une transparence sur le sujet.

Sur la situation actuelle du commerce. Elle est préoccupante, clairement. Nous avons d'ailleurs en commission Métropolitaine, lors d'une préparation du conseil qui aura lieu ce vendredi, une revue de l'évolution du commerce partout en France. Une revue focalisée aussi sur le territoire métropolitain. L'impact du commerce par internet qui continue de ronger fortement, et évidemment, ce risque, cette inquiétude forte sur le déséquilibre territorial avec l'arrivée de Neyrpic, puisque je le rappelle, nous avons réussi à faire tomber la vacance à un taux historiquement bas. 7 %, c'était extrêmement bas, 2021-2022. Ce taux repart à la hausse, clairement. Il faudrait demander les chiffres précis à la Métropole mais il a dépassé les 10 % dans plusieurs secteurs de la ville. Et en plus, vous avez pu le voir aussi à l'échelle nationale, il y a un certain nombre de chaînes qui se sont effondrées et donc des locomotives qui ont disparu.

La Caserne de Bonne, dont vous parlez, souffre effectivement fortement aussi. Il y a un projet intéressant de rénovation complète du site qui est dans les tuyaux. Il a été exposé par voie de presse par les propriétaires. Nous avons échangé à plusieurs reprises avec eux. Nous les accompagnerons pour que la Caserne de Bonne redevienne un site qui contribue au dynamisme du cœur de Ville. Et cela se fera, j'espère, très prochainement.

Il n'y a pas que Neyrpic qui soit à blâmer, même si ça avance avec 90 commerces, on parle de l'équivalent de 6-7 points du centre-ville, donc c'est assez conséquent.

Mais clairement, le commerce de proximité va mal, un peu partout, avec notamment des charges d'énergie qui ont augmenté, et un e-commerce je le disais, qui grignote toujours entre 2 et 4% chaque année. Donc c'est compliqué, avec des habitudes de consommation qui ont évolué. Et notamment avec certains secteurs qui souffrent, notamment celui de l'habillement.

Face à cela nous sommes plus déterminés que jamais. Nous continuerons évidemment le centre-ville, avec la fontaine Place Victor Hugo qui devrait redémarrer prochainement, avec le quartier Des Halles enfin piéton et en cours de végétalisation, avec la place de Metz qui va être transformée. Avec, ici tout près de nous, la Tour Perret qui va être rénovée, les projets sur la Bastille, la poursuite des ravalements. Avec aussi un projet d'embellissement des devantures via du street art que porte la métropole et que nous soutenons.

Nous préparons aussi la suite. Le projet des quais et du bâtiment de l'office du tourisme, qui est à plus long terme, sur lequel nous poussons la métropole à agir. Ce projet tarde à voir le jour. Nous y sommes attachés. Je crois que tout le monde est attaché à voir évoluer ce bâtiment de l'office du tourisme.

Nous agissons aussi auprès des acteurs du centre-ville. Plus d'animations accompagnées par Labelville, un travail aussi à engager aussi avec les propriétaires des commerces, propriétaires des murs. C'est un sujet qui revient régulièrement sur la table depuis très longtemps, mais depuis 10 ans que je suis Maire, nous essayons d'engager des discussions sur cette question des loyers. Nous avons augmenté la taxe sur les locaux vacants et nous allons rencontrer prochainement la Métropole pour essayer de nous connecter à nouveau avec ces propriétaires qui préfèrent souvent conserver des loyers excessivement élevés, plutôt que de faciliter l'arrivée de ce commerce de proximité. Des loyers très élevés ça veut dire aussi des commerces qui coulent, ça veut dire aussi souvent qu'ils préfèrent maintenir ces loyers élevés quitte à avoir des locaux vides. Ca n'est pas acceptable de voir des locaux commerçants qui sont vacants depuis plusieurs années. C'est des propriétés privées certes, mais c'est des lieux où l'intérêt public est fort parce qu'ils animent la rue, parce qu'ils participent à la convivialité et à la vitalité de la ville.

Nous participons aussi à un travail plus fort, évidemment, autour de toutes ces questions économiques et, dans le cadre de nos compétences, nous agissons aussi sur la propreté du cœur de ville et sa tranquillité. La présence de la police municipale a été majeure ces derniers mois pour faire respecter cette zone piétonne par les voitures. La prochaine priorité sera les vélos qui y roulent trop vite, ça a été

évoqué par Gilles NAMUR lors du dernier conseil. Nous avons retiré les arceaux vélos il y a quelques années de cela du cœur piéton. Nous continuons de travailler sur cette question pour que l'on se sente mieux et qu'on puisse flâner mieux dans l'hypercentre.

Nous souhaitons globalement appuyer sur les atouts différenciant du centre-ville. La diversité et l'authenticité de ses commerces. La place du patrimoine dans ce site incroyable qui mêle les époques, qui mêle le contact avec l'environnement, qui mêle la culture avec la vitalité. Un centre-ville qui n'est pas qu'un lieu où on vient faire ses courses mais un poumon pour l'ensemble de la métropole, pour se cultiver, pour découvrir, pour apprendre, pour vivre ensemble.

Et là aussi, même si cela relève plus de la politique métropolitaine, nous accompagnons les commerçants pour s'installer, avec l'office métropolitain du commerce, projet porté par Barbara Schuman, auquel la Ville participera avec entrain pour soutenir ses commerçants.

Enfin nous continuons de travailler à améliorer l'accessibilité au centre-ville. Avec une campagne sur les parkings relais à venir, avec aussi le sujet de la gratuité des transports le week-end, ça a été évoqué dans le conseil, qui là aussi croise les objectifs très variés, mais des objectifs très intéressants pour les commerçants. Je ne doute pas que vous soutiendrez également cette démarche dans d'autres hémicycles.

Pour conclure, je compte sur vous, mesdames et messieurs les conseillères et conseillers municipaux, et sur vous Madame Chalas, pour vous mobiliser positivement pour notre cœur de ville. C'est un sujet qui est consensuel sur ses objectifs au moins. Et cela n'arrive pas si souvent. Donc entretenons nous-mêmes par nos propos cette vitalité du centre-ville plutôt que de colporter l'idée d'un centre-ville à l'abandon ou de colporter des rumeurs, vous vous souvenez, de celle qui avait touché Grand'Place il y a quelques années quand un groupe politique avait cru malin de faire courir une rumeur comme quoi il avait la gale. Donc je crois que sur ces sujets-là, nous devons nous mobiliser positivement, pour que le centre-ville de Grenoble puisse valoriser ses atouts extraordinaires, et qui continue à nous faire rêver.

Merci.



Conseil Municipal du 04 novembre 2024

Question orale présentée par El Hasny Ben Redjeb Conseiller Municipal de Grenoble Pour le Groupe « L'avenir Ensemble en Confiance »

Monsieur le Maire,

En temps normal, les élus d'une majorité mettent en œuvre les orientations politiques et défendent celles-ci vis à vis des citoyens.

De leur côté les fonctionnaires municipaux ont pour mission de mettre en application ces orientations sans les commenter.

Au cours de ces derniers mois nous avons constaté à plusieurs reprises que vous faisiez le choix d'envoyer au front les fonctionnaires municipaux pour défendre vos orientations politiques à la place de vos élus que ce soit en réunion publique ou dans la presse locale.

Lors de l'Assemblée Générale de l'Union de Quartier du Centre Ville (UHCV), le 11 avril dernier, vous avez demandé au Directeur des Affaires Culturelles d'expliquer à l'assistance que la fermeture que vous avez décidé de la bibliothèque du Centre ville n'était en fait pas une fermeture mais un déplacement vers Chavant.

Toujours concernant les bibliothèques, c'est cette fois la Directrice des Bibliothèques qui a été chargée d'expliquer dans la presse locale le 26 juillet dernier la volonté de la municipalité de féminiser les noms des bibliothèques en expliquant « qu'on dit peu de choses des bibliothèques en les appelant par un nom de territoire ou de quartier ».

Enfin et toujours dans le secteur de la culture, le 13 octobre dernier dans la presse locale, vous avez demandé à la Directrice du Théâtre de reprendre votre argumentaire politique pour justifier la situation du théâtre municipal et l'effondrement de sa fréquentation.

Je cite ses propos :

« C'est indéniable, pour autant on ne peut pas tout résumer à des chiffres. Avec 10 500 spectateurs en 2023, on est en effet loin des 30 000 d'il y a 10 ans. Mais on a aussi 38 % du public qui a moins de 26 ans et c'est une belle satisfaction »

« On a également fait le choix de ne pas remplir les jauges entièrement. Dans les trois salles, il y a des espaces condamnés car la scène n'était pas assez visible pour les spectateurs. On pourrait vendre plus de billet mais on privilégie le confort du public »

« Avec des tarifs accessibles allant de 5 à 16 euros contre 30 à 50 euros avant la reprise en main du théâtre par la Ville. Quand il n'y avait quasiment que des pièces de boulevard avec ce que l'on appelle un peu vulgairement des gens connus. »

Monsieur le Maire,

Nous vous remercions de nous indiquer pourquoi des fonctionnaires municipaux ont été amenés à prendre la place d'élus pour défendre vos orientations politiques et de quelle manière vous comptez mettre un terme à cette pratique.

Conseil municipal du 4 novembre 2024
Réponse de M. le Maire à la question orale du groupe Avenir
Ensemble en Confiance présentée par M. BEN REDJEB

Merci monsieur le conseiller municipal,

Les agents de la Ville de Grenoble sont habilités à donner des éclaircissements techniques sur les sujets de politique publique touchant leurs domaines de compétences. Ils interviennent en complément de l'argumentaire politique des élu.e.s ,en charge dans les domaines qu'ils couvrent.

Les agents sont donc intervenus, c'est le cas de tous temps, pour expliciter et rappeler des politiques publiques qui ont été présentées par les élus au préalable dans le cadre des conseils municipaux, ou bien au travers de la communication institutionnelle. Les responsables d'équipements, par ailleurs, notamment ceux qui exercent leur indépendance quant aux programmations, c'est le cas pour le théâtre de Grenoble, sont habilités à les exposer et à porter une parole autonome à ce propos. C'est bien normal et on retrouve ça au théâtre mais également au musée.

Merci.

Groupe d'Opposition Société Civile, Divers Droite et Centre

GO-SCDDC

Conseil municipal du 4 novembre 2024

Question orale de M. CARIGNON

Monsieur le Maire,

Vos procédures dites d'appel à projets ont amené la justice à annuler la vente d'un terrain de la ville à des particuliers rue Moyrand, le tribunal ayant jugé que le prix était "manifestement inférieur à la valeur réelle du bien".

On a également appris que la villa Gavin, place de Gordes, qui avait été attribuée à un intervenant selon la même procédure a été cédée à un autre qui a modifié le projet initial. Sans que le Conseil Municipal ait à connaître des conditions financières de ce passage de relais.

On le sait, pour le restaurant "le 5", le choix du successeur de Pierre Pavy pose problème et une procédure est en cours entre l'ancien concessionnaire et la ville pour un montant de 500 000 €.

L'appel à projet n'a pas abouti pour l'ancien Musée de Peinture, et depuis 5 ans qu'il a été attribué, le projet de l'Orangerie, boulevard Jean Pain a été en panne.

Compte tenu de ces dysfonctionnements graves, des pertes financières qu'ils engendrent pour le contribuable, compte tenu du fait que les attributions de projets s'effectuent en toute opacité entre les seuls élus de la majorité, nous vous demandons quelles conséquences vous allez tirer de ces échecs ? Est-il possible que vous reveniez à l'appel d'offres ouvert dont l'avantage est de s'effectuer en toute transparence et de chercher le meilleur parti financier pour la ville ? Ou, au moins, retirer aux seuls élus de la majorité le choix des opérateurs dans les appels à projets, en confiant à la commission d'appel d'offres où la minorité est représentée le soin d'en juger ?

Je profite également de cette question orale pour vous interpellier sur la situation du quartier de l'Abbaye à propos de plusieurs points :

D'abord, Chemin Thiers, des habitants interpellent la ville depuis

plusieurs semaines sur un squat qui occupe une maison dont les occupants ne respectent aucune règle du vivre ensemble dans le quartier. Des dépôts d'ordures, d'encombrants polluent le secteur et les services appelés pour traiter l'espace public ne répondent aucunement aux appels des habitants. Dans la mesure où vous n'engagez aucune mesure de contrôle de l'hygiène et de salubrité face à ces occupations illicites, nous vous demandons quelles mesures spécifiques d'accompagnement, d'entretien de l'espace public, allez-vous mettre en place afin de protéger les riverains de la dégradation de leur environnement ?

Ensuite sur le projet immobilier de la cité Abbaye qui, je le rappelle est actuellement un véritable cloaque urbain malgré son statut d'urbanisme transitoire. Nous voudrions savoir si le projet du promoteur privé est maintenu dans les termes où vous avez fait délibérer le Conseil Municipal ?

Nous voudrions connaître également la position de la municipalité suite à la récente interpellation de l'adjoint aux finances par les riverains de l'avenue de Washington et l'Union de Quartier. Je vous rappelle que depuis des années, ils alertent et vous font des propositions mais vos élus refusent encore et toujours ne serait-ce que de discuter du projet alternatif qu'ils portent, et qui garantirait l'harmonie du quartier.

On a du mal à comprendre ce dogmatisme : dans un quartier qui se densifie très rapidement, autour d'un stade qui attire des centaines de visiteurs se garant en voiture, ils demandent simplement un nombre de places de stationnement à la hauteur des besoins. Si les élus ne tiennent pas compte de ce que vivent les habitants et de la réalité des situations pour élaborer les politiques publiques, comment voulez-vous restaurer un lien de confiance avec les citoyens ?

Enfin, Monsieur le Maire, nous avons lu sur l'intranet de la ville que les policiers municipaux refusaient des missions confiées par la municipalité. Par exemple, mettre une voiture en fourrière, dégager une voiture brûlée ou bien protéger un placier de la ville qui se sent menacé sur un marché.

Cette paralysie a des conséquences aussi sur la vie quotidienne des Grenoblois. Du fait des risques encourus sur tout le territoire de la ville, il est à craindre que la police municipale soit de plus en plus confinée dans ses bureaux comme vous l'avez décidé lors de l'attaque du camion de transports de fonds cours Jean Jaurès. Le paradoxe serait que les Grenoblois seraient, eux, de plus en plus exposés aux risques et la

police municipale de moins en moins.

Compte tenu de cette réalité, nous vous demandons à nouveau d'accepter d'évoluer sur vos dogmes et d'envisager des mesures de formation et d'armement de votre police municipale, appuyée sur un réseau de vidéoprotection lui permettant d'agir afin de pouvoir à nouveau être présente dans l'espace public et dans tous les quartiers de la ville. Dans le cas contraire, on ne voit pas l'intérêt de maintenir une police municipale qui ne peut plus sortir de ses bureaux.

Aussi louables que puissent être vos intentions, sur tous ces sujets que j'ai évoqués, le vécu des Grenoblois et le bilan de vos projets invalidant vos postures à chaque fois. Allez-vous enfin accepter d'en tenir compte pour évoluer vers des décisions qui répondent à la réalité ?

Je vous remercie.

Conseil Municipal du 04 novembre 2024 -**Réponse de M. le Maire à la question orale du groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre présentée par M. CARIGNON**

Merci beaucoup monsieur le Conseiller Municipal,

Ma première réponse à vos multiples questions sera de vous demander de respecter cet espace démocratique qu'est le conseil municipal : vous avez la possibilité de poser UNE question orale. Et donc vous faites, c'est peut-être l'influence nocive de madame SPINI mais vous débordez. Il Y a un moment où il faut choisir ses questions. Vous pouvez aussi en poser au moment des commissions, vous pouvez en poser par courrier, bref je ne vais pas répondre à votre longue liste de course sur des sujets extrêmement divers et je vous invite à respecter l'institution et à respecter ce processus, c'est pas mal comme pré-requis démocratique.

Je vais donc choisir parmi les innombrables questions que vous avez posées et je choisis la dernière question, concernant la Police Municipale.

Vous nous demandez s'il est possible d'envisager des mesures de formation, d'armer nos policiers et de mettre en place de la vidéo surveillance.

Monsieur Carignon, non seulement nos policiers sont formés, mais la Police Municipale de Grenoble est même reconnue pour la qualité de ses formations et elle assure un rôle de lieu de formation pour les Polices Municipales d'autres communes alentour. Donc vous voyez, non seulement elle est formée, mais elle est reconnue pour cela.

Nos policiers sont armés également pour assurer au mieux leurs missions et leurs protections : ils sont armés de pistolets à impulsion électrique dont on les a doté en 2018, c'est pas très vieux, sur notre décision, et donc ma décision puisque de façon ultime, c'est évidemment une question d'employeur et de responsabilités. Cet armement de pistolets à impulsion électrique est venu s'ajouter aux bâtons

télescopiques, qu'ils avaient déjà, aux gazeuses dont ils étaient dotés. Nous avons également, dès que nous avons eu la possibilité, installé des caméras piétons. C'était une demande d'expérimentation qui était forte, qui a été autorisée après un décret que nous avons attendu pendant de très très très très nombreux mois au début du mandat d'Emmanuel MACRON. Et je confirme ici, s'il en était besoin, que je ne souhaite pas qu'ils soient équipés d'arme létale, là-aussi c'est ma conviction d'employeur pour les protéger au mieux et leur permettre d'assumer les missions qui sont les leurs et qui sont très chères à notre vie collective, très chères à mon cœur aussi, parce que, vraiment, cette police municipale elle est dans une doctrine où elle connue et reconnue, et elle apaise beaucoup l'espace public.

Sur les caméras, nous ne disposons pas de caméras de vidéo-protection, malheureusement nous disposons de caméras de vidéo-surveillance. Puisque les caméras ne protègent pas, nous en avons eu des tragiques exemples récemment. Par contre nous avons bien 118 caméras et nous avons bien, même si vous entretenez cette litanie permanente de fakes news, un centre de visionnage moderne, qui a été rénové, qui vient en appui des actions de la Police Municipale, qui agit dans tous les secteurs de la ville. Et nous le faisons en étroite collaboration avec la Police Nationale, qui a un renvoi d'image également, dans une logique de complémentarité territoriale, cela va de soi.

Enfin chacun jugera de vos propos irrespectueux lorsque vous osez affirmer que les policiers municipaux ne seraient plus sur le terrain. Il vous suffit d'ouvrir les yeux lorsque vous marchez dans la rue, Monsieur Carignon, pour voir ces policiers municipaux, pour voir les agents de surveillance de la voie publique, pour voir la brigade espace public. Ils y sont tous les jours sur le terrain, ils sont très présents. Ils patrouillent, ils rassurent, ils contrôlent, ils verbalisent, ils interviennent. Et c'est l'occasion ici de les remercier pour leur action au quotidien. J'ai eu l'occasion de leur dire directement, mais je le refais dans l'enceinte de ce conseil municipal. C'est une action qui est précieuse, qui est utile pour Grenoble, qui est utile pour le vivre ensemble.

Je vous remercie.

Direction Vie institutionnelle
Service de l'Assemblée

Compte-rendu de la séance du Conseil municipal

du lundi 04 novembre 2024



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt quatre, le quatre novembre, le conseil municipal s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel de ville de Grenoble, sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du vingt neuf octobre 2024.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 59

M. Eric PIOLLE, Maire, assure la présidence.

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

M. Eric PIOLLE - M. Gilles NAMUR - Mme Lucille LHEUREUX - Mme Isabelle PETERS - M. Olivier BERTRAND - Mme Margot BELAIR - M. Alan CONFESSON - Mme Chloé PANTEL - M. Antoine BACK - Mme Annabelle BRETTON - M. Emmanuel CARROZ - Mme Kheira CAPDEPON - M. Vincent FRISTOT - Mme Christine GARNIER - M. Pierre-André JUVEN - Mme Céline MENNETRIER - M. Nicolas KADA - M. Pierre MERIAUX - M. Claus HABFAST - M. Hasni BEN-REDJEB - M. Jérôme SOLDEVILLE - M. Thierry CHASTAGNER - M. Lionel PICOLLET - Mme Sylvie FOUGERES - Mme Salima DJIDEL-BRUNAT - Mme Sandra KRIEF - M. Luis BELTRAN-LOPEZ - Mme Anne-Sophie OLMOS - M. Yann MONGABURU - M. Nicolas BERON-PEREZ - Mme Katia BACHER - Mme Khadija EZZAROUALI - Mme Laura PFISTER - M. Djamel WAZIZI - M. Alain CARIGNON - Mme Dominique SPINI ALIM - Mme Brigitte BOER - M. Chérif BOUTAFA - Mme Anne CHATELAIN-ROCHE - Mme Nathalie BERANGER - Mme Emilie CHALAS - Mme Cécile CENATIEMPO - Mme Delphine BENSE - M. Romain GENTIL - M. Maxence ALLOTO - M. Pascal CLOUAIRE - Mme Barbara SCHUMAN - Mme Amel ZENATI - Mme Charah BENTALEB

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Céline DESLATTES donne pouvoir à M. Antoine BACK de 10H06 à 19H46
M. Antoine FLECHET donne pouvoir à Mme Sylvie FOUGERES de 10H06 à 19H46
Mme Elisa MARTIN donne pouvoir à Mme Laura PFISTER de 10H06 à 19H46
Mme Maud TAVEL donne pouvoir à M. Nicolas KADA de 10H06 à 19H46
Mme Laure MASSON donne pouvoir à M. Pascal CLOUAIRE de 10H06 à 19H46
M. Hakim SABRI donne pouvoir à Mme Amel ZENATI de 10H06 à 19H46
Mme Anouche AGOBIAN donne pouvoir à M. Maxence ALLOTO de 10H06 à 19H46
M. Olivier SIX donne pouvoir à M. Hasni BEN-REDJEB de 10H06 à 19H46
Mme Maude WADELEC donne pouvoir à Mme Kheira CAPDEPON de 10H06 à 19H46
M. Hassen BOUZEGHOUB donne pouvoir à Mme Cécile CENATIEMPO de 13H20 à 19H46
M. Yann MONGABURU donne pouvoir à Mme Katia BACHER de 14H00 à 16H00
Mme Nathalie BERANGER donne pouvoir à M. Alain CARIGNON de 16H15 à 19H46
M. Alan CONFESSON donne pouvoir à Mme Anne-Sophie OLMOS de 18H42 à 19H46
Mme Barbara SCHUMAN donne pouvoir à M. Romain GENTIL de 18H44 à 19H46

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un-e secrétaire de séance pris au sein du conseil : M. Alan CONFESSON ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné-e pour remplir ces fonctions.

Ouverture de séance à 10h06

M. CONFESSON est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

Discours introductif de M. le Maire, président de séance.

M. le Maire a une pensée particulière pour le jeune adolescent de 15 ans, décédé dans une fusillade sur fonds de guerre des territoires, dans le quartier Hoche, le mardi 22 octobre 2024.

M. le Maire suspend la séance à 10h21 afin de donner la parole à M. Sylvain CHANZY, Directeur Général Adjoint Ressources de Grenoble Alpes Métropole et à Mme Anne-Sophie LE MINOUX-LICOUR, directrice des finances et du contrôle de gestion pour la présentation du rapport de la mission information et évaluation (MIE).

Reprise de la séance à 10h41.

Intervention(s) : M. FRISTOT, M. CARIGNON, M. CLOUAIRE, Mme CHALAS, Mme CHATELAIN-ROCHE, M. BERON-PEREZ, M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de prendre acte du rapport de la Mission information et évaluation présenté en Conseil métropolitain le 5 juillet 2024 et annexé à la présente délibération ;

- de demander à Grenoble Alpes Métropole de produire un état annuel des dépenses d'équipement réalisées par la Métropole dans les communes avec des focus sur les mobilités, voiries, eau, assainissement, logement, déchets, équipements métropolitains ;

- de demander à entendre le Président de Grenoble Alpes Métropole lors du prochain Conseil Municipal pour rendre compte du rapport d'activité prévu à l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales et qui aurait dû être adressé à Monsieur le Maire avant le 30 septembre 2024 ;

- de demander un ré-équilibre des investissements dans les communes qui tiennent compte des charges de centralité.

Vote séparé sur la prise d'acte du rapport :

Adoptée à l'unanimité

Pour : 49

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 2

Avenir Ensemble en Confiance + 1 Non-inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE)

Ne prend pas part au vote : 1 Place Publique, Social Démocrate (Mme AGOBIAN)

Sur le reste de la délibération :

Adoptée à l'unanimité

Pour : 40

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 4

Groupe Socialistes et Apparentés + 4 Grenoble Démocratie Ecologie et Solidarité + 1 Place Publique, Social Démocrate (Mme SCHUMAN) + 2 Avenir Ensemble en Confiance + 1 Non-inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE)

Ne prend pas part au vote : 1 Place Publique, Social Démocrate (Mme AGOBIAN)

DELIBERATION N° 3-(37292) - LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS - Rapport égalité femmes-hommes, "genres et sexualités" 2023-2024

Intervention(s) : Mme PFISTER, Mme BERANGER, Mme BENTALEB, Mme BENSE, Mme CHATELAIN-ROCHE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de prendre acte, conformément aux dispositions à l'article L.2311-1-2 du Code général des collectivités territoriales, du rapport en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, les genres et les sexualités, présenté en annexe à la délibération, en préalable à la tenue du débat d'orientation budgétaire.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 53

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

DELIBERATION N° 4-(37387) - DEFI CLIMATIQUE - Rapport annuel Grenoble en Transition sur la situation en matière de développement durable 2023-2024.

Intervention(s) : M. BACK, M. BEN REDJEB, Mme BENTALEB.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de prendre acte du rapport annuel sur la situation en matière de développement durable conformément à l'article L2311-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 52

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 1 Non-inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE)

DELIBERATION N° 5-(37276) - FINANCES - Débat d'orientation budgétaire 2025.

Intervention(s) : M. FRISTOT, Mme LHEUREUX, Mme PANTEL, Mme MENNETRIER, Mme BACHER, M. BEN-REDJEB, Mme CENATIEMPO, M. le Maire, M. ALLOTO, Mme CHALAS, M. CARIGNON.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de prendre acte que le débat d'orientation budgétaire 2025 s'est tenu sur la base du rapport sur les orientations budgétaires et de l'ensemble des documents annexés à ce

rapport, conformément aux dispositions de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibération : Adoptée

Pour : 50

Contre : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 2 Avenir Ensemble en Confiance + 1 Non-inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE)

M. le Maire suspend la séance à 14h09 pour la pause repas.

Reprise de la séance à 15h00.

DELIBERATION N° 6-(37347) - EDUCATION - Propositions de la ville de Grenoble en réponse à l'atelier citoyen " Pour un périscolaire de qualité ".

Intervention(s) : Mme GARNIER, M. PICOLLET, Mme BOER, Mme BENSE.

Un amendement est proposé oralement par M. PICOLLET pour l'intergroupe Groupe Socialistes et Apparentés/Grenoble Démocratie Ecologie et Solidarité, celui-ci est repoussé.

Pour : 19

Contre : 36 Grenoble en Commun+ 3 Place Publique, Social Démocrate + 1 non-inscrite (Mme WADELEC).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les propositions de réponse à l'atelier citoyen ;

- d'autoriser la création d'une commission extra-municipale conformément à l'article L2143-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, et d'approuver la composition de cette commission selon les modalités ci-annexées.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 42

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 4 Groupe Socialistes et Apparentés + 4 Grenoble Démocratie Ecologie et Solidarité + 2 Avenir Ensemble en Confiance + 1 Non-inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE)

VOEU N° 85-(37863) - VOEU - Voeu pour l'instauration d'un scrutin spécifique, garant de la parité et de la démocratie, lors de l'élection des élu-es communautaires.

Intervention(s) : Mme PFISTER, Mme CHALAS, M. CARIGNON, M. ALLOTO, M. le Maire, Mme CENATIEMPO

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

Pour des intercommunalités garantes de la parité, du choix du corps électoral et du débat démocratique, le conseil municipal de la Ville de Grenoble, réuni ce 4 novembre 2024, demande au Premier ministre :

- **l'instauration, dès 2026, d'une élection spécifique des élu-es communautaires au suffrage universel direct par scrutin de liste paritaire par alternance ;**
- **d'étendre aux exécutifs des intercommunalités les dispositions de la loi du 31 janvier 2007 tendant à promouvoir l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives.**

Voeu : Adopté

Pour : 50

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre 2 Nouveau Regard + 1 Non-inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE)

VOEU - Vœu pour l'intégration des revenus illégaux dans la situation financière des locataires de logements sociaux.

Intervention(s) : Mme BERANGER, M. CLOUAIRE

Voeu : Repoussé

Pour : 7

Contre : 36 Grenoble en Commun + 4 Groupe Socialistes et Apparentés + 4 Grenoble Démocratie Ecologie et Solidarité + 3 Place Publique, Social Démocrate + 2 Avenir Ensemble en Confiance + 1 Non-inscrite (Mme WADELEC)

Abstention : 2 Nouveau Regard

DELIBERATION N° 1-(37499) - RENDU ACTE - Compte rendu de Monsieur le Maire en application de la délibération de délégation de pouvoirs du 3 juillet 2020

Intervention(s) : M. le Maire, Mme CHALAS, M. CARIGNON, M. BOUTAFA, Mme SPINI, M. CONFESSON.

Il est rendu acte des décisions prises par M. le Maire en application de ses délégations de pouvoir.

Le procès verbal de la séance du conseil municipal du 24 juin 2024 est adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N° 7-(37273) - FINANCES - Budget principal : décision modificative n°2 de l'exercice 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la décision modificative n°2 du budget principal qui s'équilibre à hauteur de :
 - + 2 943 570,87 € en dépenses et recettes de fonctionnement,
 - 4 194 028,84 € € en dépenses et recettes d'investissement.
- de faire varier les subventions aux budgets annexes ainsi :
 - au budget annexe Activités économiques de + 137 889,00 € pour la porter à 2 470 594,97 € maximum,
 - au budget annexe Selfs de + 17 867,00 pour la porter à 755 219,89 € maximum,
 - au budget annexe Cuisine centrale de - 406 229,00 € pour la porter à 1 684 600,22 € maximum,
 - à la Régie Lumière de - 360 000 € pour la porter à 2 352 518,37 € maximum.

La subvention est inchangée pour le budget annexe Locaux culturels qui reste à 1 134 619,17 € ainsi que la subvention du budget annexe Mistral qui reste à 0 €.
- d'approuver l'avance de trésorerie remboursable au Budget Régie Lumière à hauteur de 1 000 000 €.

Délibération : Adoptée

Pour : 40

Contre : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 4 Groupe Socialistes et Apparentés + 4 Grenoble Démocratie Ecologie et Solidarité + 2 Avenir Ensemble en Confiance + 1 Non-inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE)

Abstention(s) : 2 Nouveau Regard

DELIBERATION N° 8-(37274) - FINANCES - Budgets annexes : décision modificative n°2 de l'exercice 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la décision modificative n°2 du budget annexe Cuisine centrale qui s'équilibre à hauteur de 161 771 € en section de fonctionnement et - 70 806,02 € en section d'investissement, selon le détail figurant en annexe dans la maquette budgétaire ;
- d'approuver la décision modificative n°2 du budget annexe Selfs qui s'équilibre à hauteur de 31 867 € en section de fonctionnement et -71 407 € en section d'investissement, selon le détail figurant en annexe dans la maquette budgétaire ;

- d'approuver la décision modificative n°2 du budget annexe Activités économiques qui s'équilibre à hauteur de 176 889 € en section de fonctionnement et 250 000 € en section d'investissement, selon le détail figurant en annexe dans la maquette budgétaire.

Délibération : Adoptée

Pour : 40

Contre : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 4 Groupe Socialistes et Apparentés + 4 Grenoble Démocratie Ecologie et Solidarité + 2 Avenir Ensemble en Confiance + 1 Non-inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE)

Abstention(s) : 2 Nouveau Regard

DELIBERATION N° 9-(37275) - FINANCES - Régie Lumière : décision modificative n°2 de l'exercice 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la décision modificative n°2 du budget de la Régie Lumière, régie à autonomie financière. Cette décision modificative s'équilibre à hauteur de -370 000 € en section de fonctionnement et -106 606 € en section d'investissement, selon le détail figurant en annexe dans la maquette budgétaire.

Délibération : Adoptée

Pour : 40

Contre : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 2 Nouveau Regard + 1 Non-inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE)

Abstention(s) : 2 Nouveau Regard

DELIBERATION N° 10-(37352) - FINANCES - Autorisations de programmes : modifications.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les modifications d'Autorisations de Programme telles qu'énoncées ci-dessus.

Délibération : Adoptée

Pour : 40

Contre : 4 Groupe Socialistes et Apparentés + 4 Grenoble Démocratie Ecologie et Solidarité + 2 Avenir Ensemble en Confiance

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 2 Nouveau Regard + 1 Non-inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE)

DELIBERATION N° 11-(37518) - FINANCES - Établissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC) - Régie du Téléphérique de Grenoble-Bastille -Tarifs applicables au 1er janvier 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les tarifs ci-annexés de l'Établissement public à caractère industriel et commercial "Régie du Téléphérique Grenoble – Bastille", applicables au 1er janvier 2025.

Délibération : Adoptée

Pour : 44

Contre : 2 Avenir Ensemble en Confiance

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 1 Non-inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE)

Les élu-es cité-es ci-après n'ont pas participé au vote portant sur un organisme dans lequel ils/elles ont la qualité d'administrateur : Mme BACHER, M. BELTRAN-LOPEZ, Mme CHALAS, M. HABFAST, Mme MENNETRIER, M. MERIAUX

DELIBERATION N° 12-(37390) - FINANCES - Garantie d'emprunt du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser la Ville de Grenoble à accorder sa garantie d'emprunt à hauteur de 100 % du montant des prêts, soit 2 800 000 €, pour les prêts contractés par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) auprès de la Banque Postale pour le financement de ses investissements 2024. Le taux effectivement appliqué sera celui en vigueur à la date d'effet des contrats ;

- d'engager la Ville de Grenoble, au cas où le CCAS, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par lui aux échéances convenues, ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, à effectuer le paiement en son lieu et place sur simple demande de l'organisme prêteur, adressée par lettre missive, sans jamais pouvoir opposer le défaut de mise en recouvrement des ressources dont la création est prévue ci-dessous, ni exiger que le prêteur discute au préalable avec l'organisme défaillant ;

- d'engager la Ville de Grenoble, pendant toute la durée de la période d'amortissement du prêt conclu par le CCAS, à dégager en cas de besoin des moyens suffisants pour couvrir le montant de l'annuité correspondante, à hauteur de la quotité garantie ;

- d'autoriser Monsieur le Maire de la Ville de Grenoble ou son-sa représentant-e à signer avec le CCAS une convention dont la signature conditionne l'octroi des prêts et précisant les termes de la garantie et à intervenir au nom de la commune aux contrats d'emprunts qui seront passés entre l'établissement prêteur et le CCAS.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 50

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 2 Nouveau Regard + 1 Non-inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE)

DELIBERATION N° 13-(37346) - FINANCES - Admission en non valeur (ANV) des produits irrécouvrables des années antérieures.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser l'admission en non-valeur des produits dont le détail figure sur les états de Monsieur le Trésorier Principal de Grenoble Municipale pour un montant de 161 937,90 euros sur le Budget Principal ;

- de donner décharge de cette somme à Monsieur le Trésorier Principal de Grenoble Municipale.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 56

Abstention(s) : 2 Avenir Ensemble en Confiance + 1 Non-inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE)

DELIBERATION N° 14-(37466) - FINANCES - Renouvellement de la convention définissant les modalités d'encaissement du CAIRN - Monnaie Locale Complémentaire - dans le cadre des régies municipales.

Intervention(s) : Mme BENSE, M. GENTIL, M. CARIGNON, Mme CHATELAIN-ROCHE, Mme SCHUMAN, M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention entre la ville de Grenoble et l'association le CAIRN, définissant les modalités d'encaissement du CAIRN dans le cadre des régies municipales et les modalités d'utilisation du CAIRN par les créancier-es de la Ville (annexe);
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer ladite convention ;
- d'approuver l'adhésion annuelle de la ville de Grenoble à l'association Le CAIRN pour un montant de 360 euros.

Délibération : Adoptée

Pour : 37

Contre : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 2 Nouveau Regard + 1 Non-inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE)

Abstention(s) : 4 Groupe Socialistes et Apparentés + 4 Grenoble Démocratie Ecologie et Solidarité + 3 Place Publique, Social Démocrate + 2 Avenir Ensemble en Confiance

DELIBERATION N° 15-(36775) - ADMINISTRATION GENERALE - Société Publique Locale Efficacité énergétique (SPL OSER) - Rapport annuel des représentant-es de la Ville de Grenoble au Conseil d'administration de la société pour l'exercice 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de prendre acte du rapport écrit du représentant de la Ville de Grenoble au conseil d'administration de la Société Publique Locale OSER pour l'exercice 2023 après en avoir pris connaissance et en avoir débattu, conformément à l'article L 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 16-(36771) - ADMINISTRATION GENERALE - Société Publique Locale ALEC - Rapport annuel des représentant-es de la Ville de Grenoble au conseil d'administration de la société pour l'exercice 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de prendre acte du rapport écrit du représentant de la Ville de Grenoble au conseil d'administration de la Société Publique Locale Agence locale de l'énergie et du climat (ALEC) pour l'exercice 2023 après en avoir pris connaissance et en avoir débattu, conformément à l'article L 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 53

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

DELIBERATION N° 17-(36783) - ADMINISTRATION GENERALE - Société d'Économie Mixte CCIAG - Compagnie de Chauffage Intercommunale de l'Agglomération Grenobloise - Rapport annuel des représentant-es de la Ville de Grenoble au conseil d'administration de la société pour l'exercice 2022-2023.

Intervention(s) : M.BOUTAFA, M. CONFESSON.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de prendre acte du rapport écrit des représentant-es de la Ville de Grenoble au conseil d'administration de la Société Anonyme d'Économie Mixte Locale (SAEML) Compagnie de Chauffage Intercommunale de l'Agglomération Grenobloise pour l'exercice 2022-2023, après en avoir pris connaissance et en avoir débattu, conformément à l'article L 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 53

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

DELIBERATION N° 18-(36780) - CONTROLE DE GESTION - Société d'Économie Mixte INNOVIA - Rapport annuel des représentant-es de la Ville de Grenoble au Conseil d'administration de la société pour l'exercice 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de prendre acte du rapport des représentant-es de la Ville de Grenoble au conseil d'administration de la Société d'Économie Mixte InnoVia au titre de l'exercice 2023, en application de l'article L 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 53

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

DELIBERATION N° 19-(36779) - CONTROLE DE GESTION - Société Publique Locale SAGES - Rapport annuel des représentant-es de la Ville de Grenoble au Conseil d'administration de la société pour l'exercice 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de prendre acte du rapport des représentant-es de la Ville de Grenoble au conseil d'administration de la Société Publique Locale SAGES au titre de l'exercice 2023, en application de l'article L 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibération : Adoptée

Pour : 51

Contre : 2 Avenir Ensemble en Confiance

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

DELIBERATION N° 20-(37228) - FINANCES - Affectation de subventions sur crédits existants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'attribution de subventions dont les montants et bénéficiaires figurent ci-dessous.

| Bénéficiaire | Conseil en cours |
|---|-------------------------|
| 1 CIE D'ARC DU DAUPHINE GRENOBLE - 2024 - Été oh Parc : Initiation Tir à l'arc | 550,00 € |
| 3 S : SEJOUR SPORTIF SOLIDAIRE - 2024 - Participation aux Jeux Populaires | 550,00 € |
| 5BIRHAK - 2024 - Environnement - Fonctionnement et développement de projet | 39 000,00 € |
| AFRIC IMPACT - 2024 - Education - Aide séjours été | 2 160,00 € |
| ALLIANCE PAYSANS ECOLOGISTES CONSOMMATEURS (PEC) - RESEAU AMAP ISERE - 2024 - Alimentation, environnement et condition animale - Accessibilité alimentaire en AMAP : Coordination et financement du projet paniers solidaires dans l'AMAP'tite Marmite et essaimage sur le territoire de la ville de Grenoble | 1 764,00 € |
| ALLIANCE PAYSANS ECOLOGISTES CONSOMMATEURS (PEC) - RESEAU AMAP ISERE - 2024 - Alimentation, environnement et condition animale - Participation aux réunions de travail pour une Sécurité Sociale de l'Al | 400,00 € |
| ALPINA TIME - 2024 - l'Eté oh! Parc | 550,00 € |
| ALPINE SKATE CULTURE - 2024 - Jeux Populaires 2024 | 550,00 € |

| | |
|--|-------------|
| AMIS DE LA FONDATION POUR LA MEMOIRE DE LA DEPORTATION (AFMD) - 2024 - Mémoire / commémoratif - Fonctionnement | 1 000,00 € |
| AMITIE LOISIRS DECOUVERTES - Dvpt social et territorial - train de la Mure | 400,00 € |
| ANCIENS DES MAQUIS DU GRESIVAUDAN - ASS NATIONALE/ANAMG - 2024 - Mémoire / commémoratif - Aide au fonctionnement | 1 000,00 € |
| ANCRAGE - ASS DE PREVENTION DES VIOLENCES - 2024 - Lutte contre les discriminations - Evenement - 2 Interventions pour la Prévention Primaire des Violences pour adolescentes pour le Secteur Jeune | 1 500,00 € |
| ARCHIPEL POUR UNE EDUCATION AU VIVRE ENSEMBLE - 2024 - Jeunesse - Actions d'éducation à la laïcité et au vivre-ensemble | 2 000,00 € |
| ARCHIPEL POUR UNE EDUCATION AU VIVRE ENSEMBLE - 2024 - Jeunesse - Sensibilisation à la laïcité | 2 000,00 € |
| ASPTT ATHLETISME - 2024 - LA GRENOBLOISE 2024 : Féminisation de la pratique sportive et sensibilisation au Sport Santé | 10 000,00 € |
| ASS DE COOPERATION POUR LE DVPT LOCAL DES ESPACES NATURELS (TETRAKTYS) - 2024 - Action internationale et européenne - Graines de Citoyens du Monde – 12ème édition | 7 000,00 € |
| ASS DEP POUR LE DEVEL ET L'EMPLOI AGRICOLE ET RURAL (ADDEAR 38) - 2024- Alimentation, environnement et condition animale - Dynamique locale SSA | 375,00 € |
| ASS FORMATION DES RURAUX AUX ACTIVITES DU TOURISMES - AFRAT - 2024 - Action internationale et européenne - Sentiers d'Arménie : la structuration de la randonnée et de l'écotourisme, vecteur de développement | 18 400,00 € |
| ASS MJC ABBAYE CHATELET MAISON - 2024 - Education - Solde forfait ado | 25 000,00 € |
| ASS MJC ABBAYE CHATELET MAISON - 2024 - Education - Séjour été | 5 042,00 € |
| ASSOC HABITANT ANIMATION ENFANT ADULTE (ME TEISSEIRE AHAEAT) - 2024 - Education - Fonds de mutualisation | 1 200,00 € |
| ASSOC HABITANT ANIMATION ENFANT ADULTE (ME TEISSEIRE AHAEAT) - 2024 - Education - Solde forfait ado | 40 000,00 € |
| ASSOC HABITANT ANIMATION ENFANT ADULTE (ME TEISSEIRE AHAEAT) - 2024 - Education - Séjour printemps | 720,00 € |
| ASSOC HABITANT ANIMATION ENFANT ADULTE (ME TEISSEIRE AHAEAT) - 2024 - Education - Séjours été 2024 | 2 800,00 € |
| ASSOCIATION CERFEUILLE - 2023 - Alimentation, environnement et condition animale - Fonctionnement | 3 500,00 € |
| ASSOCIATION DU CENTRE SOCIAL CHORIER BERRIAT - 2024 - Education - Solde forfait ado | 20 000,00 € |
| ASSOCIATION FUTSALL DES GEANTS - 2024 - Jeunesse - Tournoi Montesilvano Italie U10 U11 U13 U14 | 2 000,00 € |

| | |
|--|-------------|
| ASSOCIATION GRENOBLOISE DE PARKOUR - 2024 - Subvention pour participation à l'été oh parc | 550,00 € |
| ASSOCIATION LA BAJA (AUESC BAJATIERE) - Education - Solde forfait ado | 40 000,00 € |
| ASSOCIATION LA BAJA (AUESC BAJATIERE) - 2024 - Education - Séjour été | 12 570,00 € |
| ASSOCIATION LA BAJA (AUESC BAJATIERE) - 2024 - Education - Séjours hiver et printemps | 2 390,00 € |
| ASSOCIATION LA PIROGUE - 2024 - Alimentation, environnement et condition animale - Transition alimentaire et responsable du café-restaurant associatif | 8 000,00 € |
| ASSOCIATION POUR L'ACCOMPAGNEMENT DES ACTIONS DE MOBILITE INTERNATIONALE - 2024 - Action internationale et européenne - Soutien au développement de la citoyenneté européenne | 5 000,00 € |
| ASSOCIATION SCALENE - 2024 - Culture - Investissement - Fabrication de vélos producteurs d'énergie | 2 000,00 € |
| ASTA - ASSOCIATION SPORTIVE DES TOUJOURS ACTIFS - 2024 - participé aux Jeux Populaires en juin 2024 | 550,00 € |
| ATELIER GENEALOGIQUE - 2024 - Action internationale et européenne - Mission au Service Historique de la Défense à Vincennes | 500,00 € |
| AU LOCAL - 2024 - Alimentation, environnement et condition animale - Financement des tarifs sociaux et paniers solidaires pour rendre accessible à tous une alimentation saine et de qualité | 12 000,00 € |
| AU LOCAL - 2024 - Alimentation, environnement et condition animale - Participation aux réunions de travail pour une sécurité sociale de l'alimentation à Grenoble - Année 2024 | 1 455,00 € |
| AVIRON GRENOBLOIS - 2024 - Trophées de l'Isère | 6 000,00 € |
| BE API - 2024 - L'été Oh parc | 550,00 € |
| CAP BERRIAT - 2024 - Jeunesse - ALLER VERS L'EMANCIPATION ET LA RECONNAISSANCE | 22 560,00 € |
| CENTRE LGBTI DE GRENOBLE - 2024 - Lutte contre les discriminations - Complément aide au fonctionnement 2024 | 1 500,00 € |
| CENTRES DE LOISIRS DE GRENOBLE - ACL - 2024 - Education - Séjour été | 7 126,00 € |
| CINEMATHEQUE DE GRENOBLE - 2024 - Culture - Investissement - Equipement de projection du cinéma Juliet Berto | 5 000,00 € |
| CLEF - CENTRE DE LOISIRS ENFANCE ET FAMILLES - 2024 - Education - Séjours été 2024 | 5 520,00 € |
| CLEF - Solde forfait ado | 20 000,00 € |
| CLUB D'ESCRIME PARMENTIER - 2024 - Challenge Mondial | 3 500,00 € |
| CLUB DE GO DE GRENOBLE - 2024 - Subvention L'été Oh parc | 550,00 € |

| | |
|---|-------------|
| COLLECTIF DES USAGERS DE LA BIFURK - CUB - 2024 - Bifurkations#10 - versant Sports | 1 000,00 € |
| COMITE DAUPHINOIS ACTION SOCIO EDUCATIVE (CODASE) - 2024 - Education - Fonctionnement : Projet Laison | 2 000,00 € |
| COMITE DEP OLYMPIQUE SPORTIF DE L'ISERE - 2024 - Eté oh parc + Jeux populaires | 700,00 € |
| CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ACCES AU DROIT DE L'ISERE (CDAD) - 2024 - Accès aux droits et solidarités - PERMANENCES JURIDIQUES D'AVOCATS ET D'ASSOCIATIONS DANS LES MAISONS DES HABITANTS | 15 200,00 € |
| COUP DE SOLEIL EN RHONE - ALPES - 2024 - Action internationale et européenne - Algérie, Rachid Mimouni et jeunes éditions féministes. | 3 000,00 € |
| CTRE SOINS INFIRMIERS ABBE GREGOIRE - 2024 - Santé publique et environnementale - Fonctionnement du CSI Abbé Grégoire | 5 000,00 € |
| DIALOGUES - 2024 - Développement social et territorial - Développement social et territorial , l'association DIALOGUES dépend du TERRITOIRE UN, Education Populaire | 9 000,00 € |
| ECHIQUIER GRENOBLOIS - 2024 - ETE O PARC | 550,00 € |
| ECHIQUIER GRENOBLOIS - 2024 - Education - ECHIQUIER GRENOBLOIS ATELIERS PERISCOLAIRES | 6 000,00 € |
| EN VERT ET AVEC TOUS - 2024 - Loisirs et vie sociale - Fonctionnement - Matériel pédagogique pour animations ponctuelles, outillage de jardin, plants, bulbes et graines pour les parcelles de la ferme, | 2 000,00 € |
| ENTENTE ATHLETIQUE GRENOBLE EAG 38 - 2024 - GRENOBLE EKIDEN 2024 | 20 000,00 € |
| ENTROPIE - 2024 - Développement social et territorial - Boite à livres inclusives | 1 200,00 € |
| EPISOL - 2024 - Alimentation, environnement et condition animale - Participation aux réunions de travail pour une sécurité sociale de l'alimentation à Grenoble | 1 200,00 € |
| ESPACE 600 (ASSOCIATION) - 2024 - Education - ESPACE 600 ATELIERS PERISCOLAIRES | 3 000,00 € |
| ESPERANTO GRENOBLE ALPES - 2024 - Action internationale et européenne - Projet d'édition d'une brochure en espéranto sur la ville de Grenoble, son histoire, ses points forts (industries, pôles scientifiques), ainsi que son attrait touristique. | 594,00 € |
| FEDER SPORTIVE GYMNIQUE DU TRAVAIL - 2024 - Action internationale et européenne - Projet Sport Aïda/Bethléem | 72 600,00 € |
| FEDERATION FR SPORTS GLACE - 2024 - Finale du Grand Prix ISU de patinage et de danse sur Glace 2024 | 15 000,00 € |
| FOOTBALL ECOLOGIE FRANCE - 2024 - Alimentation, environnement et | 1 000,00 € |

| | |
|--|-------------|
| condition animale - Fonctionnement : Accompagnement des clubs de football de Grenoble et de leurs communautés sur la transition écologique et solidaire | |
| FRANCAS ISERE - 2024 - Education - Université Populaire de l'Education: Droits des enfants « Droit à l'égalité, où en sommes-nous ? » | 3 000,00 € |
| FRANCE PALESTINE SOLIDARITE ASS - 2024 - Action internationale et européenne - FONCTIONNEMENT | 3 000,00 € |
| GRENOBLE AGRICULTURE ET ALIMENTATION LOCALES - 2024 - Alimentation, environnement et condition animale - Fonct - MISE EN PLACE D'UNE CAISSE PORTEUSE DE LA SECURITE SOCIALE DE L'ALIMENTATION A GRENOBLE | 22 000,00 € |
| GRENOBLE ALPES BADMINTON GAB 38 - 2024 - Participation à l'été au parc | 550,00 € |
| GRENOBLE ALPES CANOE-KAYAK - 2024 - Compétition régionale descente centre ville Grenoble | 500,00 € |
| GRENOBLE VOLLEY UNIVERSITE CLUB (GVUC) - 2024 - Sport - Aide Complémentaire dans le cadre de la fermeture pour rénovation du gymnase Malherbe (99) | 9 000,00 € |
| GUC GRENOBLE SKI - 2024 - Montagne - Subventionnement de fonctionnement | 24 000,00 € |
| HOCKEY CLUB DE GRENOBLE - 2024 - L'Eté Oh Parc | 550,00 € |
| INTERMEZZO - 2024 - Culture - Projet d'investissement - Achat de 180 casques audio pour le spectacle "Le Petit Frankenstein" | 3 500,00 € |
| JEUNES ET NATURE ASS - 2024 - Education - Accompagnement Ecole Dehors | 5 000,00 € |
| KIAP - 2024 - Développement social et territorial - Aide au fonctionnement | 1 500,00 € |
| L EQU'Y'TABLE - 2024 - Alimentation, environnement et condition animale - Participation aux réunions de travail SSA | 420,00 € |
| L'ECOUTILLE - 2024 - Culture - Demande de subvention - Dispositif 2 : Soutien aux acteur-ric-e-s culturel-le-s et lieux de création, de diffusion et d'accompagnement. | 1 500,00 € |
| L'ELEFAN - 2024 - Alimentation, environnement et condition animale - Convention Objectifs et Moyens - Fonctionnement | 25 000,00 € |
| L'ELEFAN - 2024 - Alimentation, environnement et condition animale - Convention Objectifs et Moyens - Investissement | 11 500,00 € |
| LA BAJ'ART - 2024 - Culture - La Baj'Art: lieu culturel et d'aide à la création - | 2 000,00 € |
| LA BELLE ELECTRIQUE (SCIC) - 2024 - Culture - Investissement renouvellement matériel et réponse aux enjeux écologiques 2024 | 35 000,00 € |
| LA CHARRETTE BIO - 2024 - Alimentation, environnement et condition animale - ABONDEMENT SUR LES PANIERS SOLIDAIRES LA CHARRETTE BIO EPISOL - Fonctionnement | 5 600,00 € |

| | |
|---|-------------|
| LA COQUE D'UNE ETOILE - 2024 - Action sociale - Développement du Lieu d'Accueil Pâtes au Beurre | 1 500,00 € |
| LA MAISON DES FAMILLES - 2024 Pratique artistique avec les habitant.e.s | 1 000,00 € |
| LA MAISON DES FAMILLES - 2024 - Action sociale - Soutien éducatif des parents et des enfants | 5 000,00 € |
| LE FESTIN DES IDIOTS - 2024 - Culture - Mutualisation et décentralisation / Achat matériel technique | 1 500,00 € |
| LE GRAND COLLECTIF - 2024 - Résidence artistique Abbaye | 3 000,00 € |
| LE SAMOURAI - 2024 - Jeunesse - Police de proximité | 1 500,00 € |
| LE SAMOURAI - 2024 - Séjour de cohésion et découverte | 2 000,00 € |
| LE TRANSFO - 2024 - Jeunesse - fonctionnement | 2 000,00 € |
| LE TRANSFO - 2024 - Jeunesse - fonctionnement | 1 230,00 € |
| LES JARDINS DE LA CASEMATE - 2023 - Alimentation, environnement et condition animale - Fonctionnement | 2 000,00 € |
| LES MONKEY - 2024 - Participation Eté oh Parc 2024 | 550,00 € |
| LES PATINEURS LIBRES - 2024 - Jeux populaire/été oh parc | 700,00 € |
| LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DE L'ISERE-FOL 38 - 2024 - Education - Ateliers Educatifs - Lire et Faire Lire | 4 000,00 € |
| LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DE L'ISERE-FOL 38 - 2024 - Education - CINEMA ANIME AU MELIES | 2 900,00 € |
| LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DE L'ISERE-FOL 38 - 2024 - Education - Projet Fraternité 2024 | 5 000,00 € |
| LOUDMILA PROJETS - 2024 - Culture - Aide au projet d'investissement association LoudmiLa Projets | 2 000,00 € |
| LYCEE POLYVALENT ANDRE ARGOUGES - 2024 - Action internationale et européenne - PROJET PEDAGOGIQUE LPO Argouges Grenoble et SADTI Suzhou (chine) | 10 000,00 € |
| LYCEE POLYVALENT ANDRE ARGOUGES - 2024 - Action internationale et européenne - Saison de la Lituanie en France | 2 210,00 € |
| MAGASIN CTRE NAT ART CONTEMP GRENOBLE - 2024 - Culture - Demande complémentaire | 61 600,00 € |
| MAISON DE L'IMAGE - 2024 - Dvpt social et territoriale - Versement complémentaire à la demande N°00000039 | 5 000,00 € |
| MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE THEATRE PREMOL - 2024 - Education - MJC Théâtre Prémol Séjours été | 5 796,00 € |
| MAISON JEUNES CULTURE EAUX CLAIRES - 2024 - Jeunesse - Séjours été 2024 | 5 870,00 € |
| MAISON POUR TOUS SAINT LAURENT - Education - Pause méridienne P4 | 1 083,30 € |

| | |
|---|-------------|
| MAISON POUR TOUS SAINT LAURENT - Education - Pause méridienne P5 | 1 200,00 € |
| MAISON POUR TOUS SAINT LAURENT - 2024 - Education - Séjours été 2024 | 4 010,00 € |
| MAISON POUR TOUS SAINT LAURENT - Séjours printemps 2024 | 840,00 € |
| ME BACHELARD - 2024 - Education - Solde forfait ado | 20 000,00 € |
| ME BACHELARD - 2024 - Education - Séjours printemps/ été 2024 | 2 272,00 € |
| ME PREMOL - 2024 - Education - Solde forfait PASSERELLE | 20 000,00 € |
| ME PREMOL - 2024 - Education - Séjours été | 7 431,00 € |
| MJC ALLOBROGES - 2024 - Education - Solde forfait ado | 55 000,00 € |
| MJC ALLOBROGES - 2024 - Education - Séjours printemps 24 | 1 302,00 € |
| MJC ALLOBROGES - 2024 - Education - Séjours été 2024 | 12 960,00 € |
| MJC ALLOBROGES - 2024 - Education - séjours hiver printemps été 2024 | 1 330,00 € |
| MJC ANATOLE FRANCE - 2024 - Education - Séjours été 2024 | 11 750,00 € |
| MJC Anatole France - 2024 - Acompte forfait activité ado | 60 000,00 € |
| MJC Eaux Claires - 2024 - Forfait ado | 40 000,00 € |
| MJC LUCIE AUBRAC - 2024 - Education - Solde forfait ado | 60 000,00 € |
| MJC LUCIE AUBRAC - 2024 - Education - Séjour été | 4 867,00 € |
| MJC MUTUALITE - 2024 - Education - Séjours Eté 2024 | 980,00 € |
| MJC MUTUALITE - 2024 - Education - printemps 2024 | 800,00 € |
| MJC PARMENTIER - 2024 - Education - Solde forfait ado | 40 000,00 € |
| MJC PARMENTIER - 2024 - Education - Séjours été 2024 | 3 178,00 € |
| MONO'GRE - 2024 - L'été Oh parc | 550,00 € |
| MOUNTAIN WILDERNESS FRANCE - 2024 - Montagne - Pour des villes alpines motrices dun nouveau rapport à la montagne | 2 800,00 € |
| OBSERVATOIRE INTERNATIONAL DES PRISONS - OIP GROUPE LOCAL - 2024 - Prévention Urbaine - AIDE AU FONCTIONNEMENT 2024 | 1 600,00 € |
| OCCE 38 - OFFICE CENTRAL DE LA COOPERATION A L'ECOLE - 2024 - Education - ANATOLE FRANCE MAT / APPRENDRE JOUANT | 800,00 € |
| OCCE 38 - OFFICE CENTRAL DE LA COOPERATION A L'ECOLE - 2024 - Education - ANTHOARD ELEM / ECOLE ET CINEMA | 108,00 € |
| OCCE 38 - OFFICE CENTRAL DE LA COOPERATION A L'ECOLE - 2024 - Education - BAJATIERE ELEM / DEHORS DINAIRE | 350,00 € |
| OCCE 38 - OFFICE CENTRAL DE LA COOPERATION A L'ECOLE - 2024 - Education - BAJATIERE ELEM / DEHORS DINAIRE | 600,00 € |
| OCCE 38 - OFFICE CENTRAL DE LA COOPERATION A L'ECOLE - 2024 - Education - BAJATIERE MAT. / ECOLE ET CINEMA | 500,00 € |

| | |
|---|------------|
| OCCE 38 - OFFICE CENTRAL DE LA COOPERATION A L'ECOLE - 2024 - Education - BERRIAT MAT. / APPRENDRE PAR LE JEU | 500,00 € |
| OCCE 38 - OFFICE CENTRAL DE LA COOPERATION A L'ECOLE - 2024 - Education - BERRIAT MAT. / ECOLE DU SPECTATEUR | 500,00 € |
| OCCE 38 - OFFICE CENTRAL DE LA COOPERATION A L'ECOLE - 2024 - Education - BIZANET PRIMAIRE / TOUR PERRET | 1 600,00 € |
| OCCE 38 - OFFICE CENTRAL DE LA COOPERATION A L'ECOLE - 2024 - Education - DIDEROT PRIMAIRE / CLASSE DEHORS | 600,00 € |
| OCCE 38 - OFFICE CENTRAL DE LA COOPERATION A L'ECOLE - 2024 - Education - DIDEROT PRIMAIRE / NATURE EN SCENE | 600,00 € |
| OCCE 38 - OFFICE CENTRAL DE LA COOPERATION A L'ECOLE - 2024 - Education - F. ARTHAUD MAT / HOTEL INSECTES | 300,00 € |
| OCCE 38 - OFFICE CENTRAL DE LA COOPERATION A L'ECOLE - 2024 - Education - GD CHATELET PRIM / PARCOURS CULTUREL | 1 200,00 € |
| OCCE 38 - OFFICE CENTRAL DE LA COOPERATION A L'ECOLE - 2024 - Education - HOUILLE BLANCHE MAT / PETIT CINEMA... | 300,00 € |
| OCCE 38 - OFFICE CENTRAL DE LA COOPERATION A L'ECOLE - 2024 - Education - J. VALLIER ELEM / APPRENDRE DEHORS | 532,00 € |
| OCCE 38 - OFFICE CENTRAL DE LA COOPERATION A L'ECOLE - 2024 - Education - JDV ELEM / ECOLE CINE ET THEATRE | 600,00 € |
| OCCE 38 - OFFICE CENTRAL DE LA COOPERATION A L'ECOLE - 2024 - Education - JDV ELEM / JOUER POUR APPRENDRE | 600,00 € |
| OCCE 38 - OFFICE CENTRAL DE LA COOPERATION A L'ECOLE - 2024 - Education - JEAN JAURES ELEM / TOUR PERRET | 1 600,00 € |
| OCCE 38 - OFFICE CENTRAL DE LA COOPERATION A L'ECOLE - 2024 - Education - JEAN JAURES MAT / RYTHME ET DANSE | 600,00 € |
| OCCE 38 - OFFICE CENTRAL DE LA COOPERATION A L'ECOLE - 2024 - Education - JEAN RACINE PRIM / ECOLE SPECTATEUR | 1 000,00 € |
| OCCE 38 - OFFICE CENTRAL DE LA COOPERATION A L'ECOLE - 2024 - Education - JEAN RACINE PRIM / JEUX STRATEGIE | 1 000,00 € |
| OCCE 38 - OFFICE CENTRAL DE LA COOPERATION A L'ECOLE - 2024 - Education - LA FONTAINE ELEM / APQ ET EPS | 500,00 € |
| OCCE 38 - OFFICE CENTRAL DE LA COOPERATION A L'ECOLE - 2024 - Education - LA FONTAINE ELEM / ECOLE DU SPECTATEUR | 750,00 € |
| OCCE 38 - OFFICE CENTRAL DE LA COOPERATION A L'ECOLE - 2024 - Education - LA FONTAINE MAT / APPRENDRE PAR LE JEU | 500,00 € |
| OCCE 38 - OFFICE CENTRAL DE LA COOPERATION A L'ECOLE - 2024 - Education - LA FONTAINE MAT / ECOLE DU SPECTATEUR | 600,00 € |

| | |
|--|------------|
| OCCE 38 - OFFICE CENTRAL DE LA COOPERATION A L'ECOLE - 2024 - Education - LA RAMPE MAT / PARCOURS CULTUREL | 1 000,00 € |
| OCCE 38 - OFFICE CENTRAL DE LA COOPERATION A L'ECOLE - 2024 - Education - LE LAC ELEM / PEAC CINEMA | 1 000,00 € |
| OCCE 38 - OFFICE CENTRAL DE LA COOPERATION A L'ECOLE - 2024 - Education - LE LAC ELEM / PEAC THEATRE | 1 000,00 € |
| OCCE 38 - OFFICE CENTRAL DE LA COOPERATION A L'ECOLE - 2024 - Education - LES BUTTES PRIM / PARCOURS CULTUREL | 700,00 € |
| OCCE 38 - OFFICE CENTRAL DE LA COOPERATION A L'ECOLE - 2024 - Education - LES BUTTES PRIM / PARCOURS CULTUREL | 800,00 € |
| OCCE 38 - OFFICE CENTRAL DE LA COOPERATION A L'ECOLE - 2024 - Education - LES FRENES MAT / ECOLE DU SPECTATEUR | 980,00 € |
| OCCE 38 - OFFICE CENTRAL DE LA COOPERATION A L'ECOLE - 2024 - Education - LES FRENES MAT / ECOLE DU SPECTATEUR | 840,00 € |
| OCCE 38 - OFFICE CENTRAL DE LA COOPERATION A L'ECOLE - 2024 - Education - LES GENETS ELEM / ECOLE DU SPECTATEUR | 500,00 € |
| OCCE 38 - OFFICE CENTRAL DE LA COOPERATION A L'ECOLE - 2024 - Education - LES GENETS ELEM / ECOLE ET CINEMA | 500,00 € |
| OCCE 38 - OFFICE CENTRAL DE LA COOPERATION A L'ECOLE - 2024 - Education - LES TREMBLES ELEM / ECOLE DU SPECTATEUR | 1 000,00 € |
| OCCE 38 - OFFICE CENTRAL DE LA COOPERATION A L'ECOLE - 2024 - Education - LES TREMBLES ELEM / VIVRE RYTHME SAISONS | 1 000,00 € |
| OCCE 38 - OFFICE CENTRAL DE LA COOPERATION A L'ECOLE - 2024 - Education - LIBERATION PRIM / ECOLE SPECTATEUR | 1 000,00 € |
| OCCE 38 - OFFICE CENTRAL DE LA COOPERATION A L'ECOLE - 2024 - Education - LUCIE AUBRAC ELEM / HABITERRE 2 | 400,00 € |
| OCCE 38 - OFFICE CENTRAL DE LA COOPERATION A L'ECOLE - 2024 - Education - LUCIE AUBRAC ELEM / HABITERRE 2 | 400,00 € |
| OCCE 38 - OFFICE CENTRAL DE LA COOPERATION A L'ECOLE - 2024 - Education - MALHERBE PRIM / ATELIER ESAD | 1 000,00 € |
| OCCE 38 - OFFICE CENTRAL DE LA COOPERATION A L'ECOLE - 2024 - Education - MALHERBE PRIM / PARCOURS CULT ET ARTISTIQUE | 1 115,00 € |
| OCCE 38 - OFFICE CENTRAL DE LA COOPERATION A L'ECOLE - 2024 - Education - MARIE REYNOARD MAT / DECOUVRIR SCIENCES | 1 200,00 € |
| OCCE 38 - OFFICE CENTRAL DE LA COOPERATION A L'ECOLE - 2024 - Education - MARIE REYNOARD MAT / VIVRE ENSEMBLE JEU | 1 000,00 € |
| OCCE 38 - OFFICE CENTRAL DE LA COOPERATION A L'ECOLE - 2024 - Education - MENON ELEM / ARCHI TOUR PERRET | 1 600,00 € |

| | |
|--|-------------|
| OCCE 38 - OFFICE CENTRAL DE LA COOPERATION A L'ECOLE - 2024 - Education - N. CHORIER / EXPO DIFFERENTS ARTS | 300,00 € |
| OCCE 38 - OFFICE CENTRAL DE LA COOPERATION A L'ECOLE - 2024 - Education - N. CHORIER / VERS CULTURE OMMUNE | 600,00 € |
| OCCE 38 - OFFICE CENTRAL DE LA COOPERATION A L'ECOLE - 2024 - Education - N. CHORIER MAT / ECOLE ET CINE | 600,00 € |
| OCCE 38 - OFFICE CENTRAL DE LA COOPERATION A L'ECOLE - 2024 - Education - PAINLEVE ELEM / DECOUVERTES ESP NAT SENSIBLES | 700,00 € |
| OCCE 38 - OFFICE CENTRAL DE LA COOPERATION A L'ECOLE - 2024 - Education - PAUL BERT ELEM / SLAMINETTE | 600,00 € |
| OCCE 38 - OFFICE CENTRAL DE LA COOPERATION A L'ECOLE - 2024 - Education - PROJETS ECOLES AMPERE ELEM / SPECTATEUR | 600,00 € |
| OCCE 38 - OFFICE CENTRAL DE LA COOPERATION A L'ECOLE - 2024 - Education - PROJETS ECOLES AMPERE MAT / MUSIQUE | 600,00 € |
| OCCE 38 - OFFICE CENTRAL DE LA COOPERATION A L'ECOLE - 2024 - Education - SIDI-BRAHIM ELEM / BOUGEONS ENCORE | 300,00 € |
| OCCE 38 - OFFICE CENTRAL DE LA COOPERATION A L'ECOLE - 2024 - Education - SIDI-BRAHIM ELEM / SPECTACLES VIVANTS | 300,00 € |
| OCCE 38 - OFFICE CENTRAL DE LA COOPERATION A L'ECOLE - 2024 - Education - SIMONE LAGRANGE PRIMAIRE / TOUR PERRET | 1 600,00 € |
| OCCE 38 - OFFICE CENTRAL DE LA COOPERATION A L'ECOLE - 2024 - Education - ST LAURENT PRIM / DISCRIMINATIONS | 600,00 € |
| OCCE 38 - OFFICE CENTRAL DE LA COOPERATION A L'ECOLE - 2024 - Education - ST LAURENT PRIM / JEU APPRENTISSAGES | 600,00 € |
| OCCE 38 - OFFICE CENTRAL DE LA COOPERATION A L'ECOLE - 2024 - Education - VERDERET PRIM / LES JARDINIERES | 750,00 € |
| OCCE 38 - OFFICE CENTRAL DE LA COOPERATION A L'ECOLE - 2024 - Education - VERDERET PRIM MAT / PEAC | 1 000,00 € |
| ORIENT'ALP GRENOBLE - 2024 - L'Eté oh Parc | 550,00 € |
| POINT D'EAU - 2024 - Alimentation, environnement et condition animale - Investissement Pôle solidarité alimentaire - Année 2024 | 12 000,00 € |
| POINT D'EAU - 2024 - Alimentation, environnement et condition animale - Pôle solidarité alimentaire - Fonctionnement | 12 000,00 € |
| PROJET BOB/LA BOBINE - 2024 - Culture - Demande d'aide exceptionnel au déficit | 18 740,00 € |
| REGIE COM MARCHE D INTERET NAT - 2023 - Alimentation, environnement et condition animale - Projet 60 ans du MIN - régul 2023 | 5 000,00 € |
| REGIE DE QUARTIER VILLENEUVE-VILLAGE OLYMPIQUE - 2024 - Alimentation, | 915,00 € |

| | |
|--|-----------------------|
| environnement et condition animale - Participation à la démarche partenariale pour une sécurité sociale de l'alimentation | |
| REGIE DE QUARTIER VILLENEUVE-VILLAGE OLYMPIQUE - 2024 - Développement social et territorial - Fonctionnement CADRE DE VIE 2024 | 16 000,00 € |
| RETOUR DE SCENE - 2024 - Culture - LA DAMME 2024 - Investissement | 3 000,00 € |
| SHIN-DO KARATE SHOTOKAN - 2024 - participation à "l'été oh parc" durant l'été 2024, événement phare de la Ville de Grenoble | 550,00 € |
| SOLEXINE ASS - 2024 - Culture - ANIMER DES ATELIERS ARTISTIQUES POUR DES PERSONNES EN DIFFICULTÉ D'INSERTION SOCIALE, PROFESSIONNELLE | 5 000,00 € |
| SOLIVET - 2024 - Alimentation, environnement et condition animale - Fonctionnement - SoliVet | 4 025,00 € |
| THE DARE NIGHT - 2024 - Culture - Demande de subvention exceptionnelle liée au déficit - ultravirage festival | 2 824,00 € |
| UKRAINE-GRENOBLE-ISERE - 2024 - Loisirs et vie sociale - Demande de subvention Ukraine Grenoble Isère | 5 000,00 € |
| VI.VID - 2024 - Culture - Rénovation et transformation de la salle de l'aiguillage en une salle d'exposition professionnelle ouverte toute l'année | 3 000,00 € |
| VILLENEUVE IMPACT - 2024 - Participation à la manifestation "L'été oh parc" | 550,00 € |
| YAPLUKA - 2024 - Alimentation - Participation à la démarche partenariale pour une Sécurité sociale de l'alimentation - Année 2024 | 2 500,00 € |
| Total | 1 273 834,30 € |

Délibération : Adoptée

Pour : 50

Contre : 2 Avenir Ensemble en Confiance

Abstention(s) : 1 Non-inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE)

Les élu-es cité-es ci-après n'ont pas participé au vote portant sur un organisme dans lequel ils/elles ont la qualité d'administrateur : Mme DESLATTES (Conseil départemental d'accès au droit de l'Isère), Mme LHEUREUX et M. BERTRAND (la Belle Electrique), M. SOLDEVILLE (MPT St Laurent), Mme OLMOS (Au Local), M. KADA (Point d'Eau)

DELIBERATION N° 21-(37407) - NUMERIQUE - Fournitures de services opérés de télécommunications et prestations associées "Offre plus" - Convention avec le Groupement d'Intérêt Public du Réseau des Acheteurs Hospitaliers pour la mise à disposition de l'accord-cadre n°2021-045-004.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'adhésion au Groupement d'Intérêt Public du Réseau des Acheteurs Hospitaliers (GIP RESAH) par la Ville de Grenoble pour une durée de 4 ans ;**
- d'approuver la participation de la Ville de Grenoble aux frais d'adhésion et à la contribution financière annuelle de l'accord-cadre n°2021-045-004 relatifs aux services opérés de télécommunication (Offre « Plus ») ;**
- d'approuver la convention de mise à disposition de l'accord-cadre n°2021-045-004 précité, conclue avec le Groupement d'Intérêt Public du Réseau des Acheteurs Hospitaliers (GIP RESAH) ;**
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer ladite convention jointe à la présente délibération, ainsi qu'à prendre tous les actes nécessaires à son exécution.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 22-(36089) - PERSONNEL MUNICIPAL - Rapport Social Unique (RSU) et Index de l'égalité professionnelle Femmes/Hommes au sein de la Ville de Grenoble.

Intervention(s) : M. BOUTAFA, Mme ZENATI, M. MERIAUX, Mme CHALAS.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de prendre acte :**
 - du Rapport Social Unique 2023,**
 - de l'index de l'égalité professionnelle Femmes/Hommes au sein de la Ville de Grenoble.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 53

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

DELIBERATION N° 23-(37246) - PERSONNEL MUNICIPAL - Transformations et précisions sur certains emplois.

Intervention(s) : M. BOUTAFA.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser les transformations de postes figurant dans le tableau ci-annexé, présentées au Comité Social Territorial du 15 octobre 2024 ;

- d'autoriser l'ouverture de 12 postes permanents aux agent-es contractuel-les appartenant aux cadres d'emplois :

- rédacteur (1)
- attaché (3)
- technicien (2)
- ingénieur (1)
- animateur (1)
- éducateur des activités physiques et sportives (2)
- assistant de conservation (1)
- bibliothécaire (1)

Délibération : Adoptée

Pour : 51

Contre : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

Abstention(s) : 2 Avenir Ensemble en Confiance

DELIBERATION N° 24-(37413) - DOMAINE PUBLIC - Convention entre la ville de Grenoble et France Bleu Isère dans le cadre du Marché de Noël 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de partenariat, à intervenir entre la ville de Grenoble et Radio France Bleu Isère jointe en annexe ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à la signer.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 25-(37378) - ADMINISTRATION GENERALE - Frais de mission des élu-es au titre du mandat spécial.

Intervention : M. BOUTAFA, M. le Maire.

Un amendement est déposé par Mme PFISTER pour le groupe Grenoble en Commun, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de conférer le caractère de mandat spécial aux déplacements ci-après :

- du 13 au 23/11/2024 : 8ème rencontre Franco-Japonaise : assises Franco-Japonaise de la Coopération décentralisée, dans le cadre du jumelage entre la Ville de Tsukuba et celle de Grenoble – Tsukuba (Japon)

M. Emmanuel CARROZ

- du 16 au 23/11/2024 : 8ème rencontre Franco-Japonaise : assises Franco-Japonaise de la Coopération décentralisée, dans le cadre du jumelage entre la Ville de Tsukuba et celle de Grenoble. – Tsukuba (Japon)

M. Eric PIOLLE

- du 04 au 06/10/2024 : conférence de presse d'ouverture de l'exposition « Dessiner la modernité – Chefs-d'œuvre du cabinet d'art Graphique du Musée de Grenoble inaugurée par M. Eric PIOLLE – Maire de Grenoble – Padova (Italie)

M. Eric PIOLLE

-du 08 au 13/12/2024 : mission PNUD (Programme des Nations-Unies pour le Développement) organisée en Moldavie – Chisinau (Moldavie)

M. Emmanuel CARROZ

Délibération : Adoptée

Pour : 53

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

DELIBERATION N° 26-(37651) - INTERCOMMUNALITE - METROPOLE - Équité territoriale

Intervention(s) : Mme CENATIEMPO, M. ALLOTO, Mme SCHUMAN, M. CLOUAIRE, M. CARIGNON, Mme CHALAS, Mme PFISTER, M. BERON-PEREZ, M. ALLOTO, M. le Maire.

Un amendement est proposé oralement par M. CLOUAIRE pour l'intergroupe Groupe Socialistes et Apparentés / Grenoble Démocratie Ecologie et Solidarité, celui-ci est repoussé:

Pour : 10

Contre : 36 Grenoble en Commun + 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 1 Place Publique, Social Démocrate (M.ALLOTO) + 2 Non-inscrites (Mme WADELEC, Mme CHATELAIN-ROCHE)

Abstention(s) :2 Nouveau Regard+ 2 Place Publique, Social Démocrate (Mme SCHUMAN, Mme AGOBIAN).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de respecter le nombre et les règles de répartition des sièges communautaires établis aux I à IV de l'article L 5211-6-1 du Code général des collectivités territoriales ;

- d'émettre un avis défavorable à la mise en œuvre des dispositions du VI de l'article L 5211-6-1 du Code général des collectivités territoriales.

Délibération : Adoptée

Pour : 38

Contre : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 4 Groupe Socialistes et Apparentés + 4 Grenoble Démocratie Ecologie et Solidarité + 2 Place Publique, Social Démocrate (Mme AGOBIAN, Mme SCHUMAN) + 2 Nouveau Regard + 2 Avenir Ensemble en Confiance + 1 Non-inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE)

DELIBERATION N° 27-(37227) - AFFAIRES CULTURELLES - Muséum de Grenoble – Convention de prêt entre la ville de Saint-Gervais-les-Bains et la ville de Grenoble dans le cadre de l'exposition temporaire « Rouge comme neige ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de prêt à intervenir entre la ville de Saint-Gervais-les-Bains et la ville de Grenoble dans le cadre de l'exposition temporaire « Rouge comme neige » (annexe) ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 58

Abstention(s) : 1 Non-inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE)

DELIBERATION N° 28-(37365) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble – Avenant à la convention de dépôt entre la ville de Grenoble et la Banque de France.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de l'avenant à la convention de dépôt entre la Banque de France et la ville de Grenoble(annexe) ;**
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer ledit avenant.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 29-(37297) - AFFAIRES CULTURELLES - Bilan de l'utilisation des conventions cadres adoptées par le Conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de prendre acte du bilan de l'utilisation des conventions cadres sur la période du 26 juin 2023 au 23 septembre 2024.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 30-(37278) - AFFAIRES CULTURELLES - Bibliothèque municipale de Grenoble (BMG) – Renouvellement de la convention cadre de partenariat avec le Département de l'Isère et la cité scolaire internationale, et de la convention avec la cité scolaire internationale 2025-2027 relative au fonctionnement du centre de documentation et de la bibliothèque municipale internationale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes du renouvellement de la convention cadre de partenariat entre le Département de l'Isère, la ville de Grenoble et la cité scolaire internationale relative au fonctionnement d'un centre de documentation – bibliothèque associés au sein de la cité scolaire internationale (annexe n°1) ;**
- d'approuver les termes du renouvellement de la convention de fonctionnement entre la ville de Grenoble et la cité scolaire internationale (annexe n°2) ;**
- d'autoriser Monsieur le Maire ou sa- son représentant-e à signer lesdites conventions.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 31-(37470) - AFFAIRES CULTURELLES - Théâtre municipal - Contrat de coréalisation en dépenses et en recettes entre la ville de Grenoble et la Régie de programmation artistique et culturelle la Rampe - la Ponatière.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la convention de coréalisation en dépenses et en recettes à intervenir entre la ville de Grenoble et la Régie de programmation artistique et culturelle la Rampe-la Ponatière en annexe ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 56

Abstention(s) : 2 Avenir Ensemble en Confiance + 1 Non-inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE)

DELIBERATION N° 32-(36746) - AFFAIRES CULTURELLES - Comité d'avis - Liste des habitant-es - Volontaires désigné-es par tirage au sort.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la liste des habitant-es, volontaires désigné-es par tirage au sort (en annexe), pour siéger comme membres du comité d'avis.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 53

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

DELIBERATION N° 33-(37193) - AFFAIRES CULTURELLES - Conventions de mise à disposition de locaux entre la ville de Grenoble et des associations du secteur culturel.

Intervention : Mme BOER.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de conventions de mise à disposition de locaux à titre gracieux, ci-jointes, au bénéfice des associations Anagramme, Barbarin fourchu, Centre international des musiques nomades, Cinémathèque de Grenoble, Compagnie François Veyrunes,

Compagnie Müh-Avis aux intéressés, Compagnie Scalène, Culture'Act-Le Prunier sauvage, Épi d'or-Ophélie théâtre, Jazz club, Le Petit Angle (annexes 1 à 11);

- d'autoriser Monsieur le Maire ou sa-son représentant-e à signer ces conventions.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 34-(37191) - AFFAIRES CULTURELLES - Soutien aux opérateurs culturels - Contributions financières et contributions volontaires en nature – Exercice budgétaire 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de dire que les montants des subventions attribués par la Ville aux opérateur-trices culturel-les (annexes 1, 2 et 14) sont intégrés à la délibération générale d'affectation de subventions de cette même séance du conseil municipal ;

- d'approuver les termes des conventions financières et avenants liant la ville de Grenoble et les opérateur-trices culturel-les qui bénéficient d'une subvention et/ou de contribution volontaire en nature d'un montant supérieur à 23 000 € joints en annexes 3 à 13 et 15;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à les signer.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 57

Abstention(s) : 1 Non-inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE)

Ne prend-pas part au vote : 1 Grenoble en Commun (M. BELTRAN-LOPEZ)

DELIBERATION N° 35-(37192) - AFFAIRES CULTURELLES - Soutien aux opérateurs culturels - Contributions financières et contributions volontaires en nature - Exercice budgétaire 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de dire que le montant de la subvention attribuée par la ville de Grenoble à l'opérateur culturel (annexe 1) est intégré à la délibération générale d'affectation de subventions de cette même séance du Conseil municipal ;

- d'approuver les termes des avenants financiers liant la ville de Grenoble et les opérateurs culturels qui bénéficient d'une subvention et/ou de contribution volontaire en nature d'un montant supérieur à 23 000 € joints en annexe 2 et 3 ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à les signer.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 56

Abstention(s) : 1 Non-inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE)

Les élu-es cité-es ci-après n'ont pas participé au vote portant sur un organisme dans lequel ils/elles ont la qualité d'administrateur : Mme LHEUREUX, M. BERTRAND (la Belle Electrique)

DELIBERATION N° 36-(35943) - SPORT - Adhésion de la ville de Grenoble au Centre d'Accompagnement du Sport d'Excellence Grenoble Alpes (CASE GA) pour le soutien au sport d'excellence.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'adhésion de la ville de Grenoble au Centre d'Accompagnement du Sport d'Excellence Grenoble Alpes (CASE GA) et de lui verser une contribution annuelle d'un montant de 23 621 ,55€ au titre de l'année 2024.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 37-(37360) - SPORT - École du Vélo de Grenoble - Convention de partenariat entre la ville de Grenoble et l'Institut Français du Vélo (IFV) pour l'accueil de stagiaires.

Intervention : Mme SPINI.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention entre la ville de Grenoble et l'Institut de Formation du Vélo pour la participation de stagiaires aux séances pédagogiques d'apprentissage du vélo organisées à l'initiative de l'Institut de Formation du Vélo auprès des élèves de l'école du vélo de Grenoble (annexe) ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 57

Abstention(s) : 2 Nouveau Regard

DELIBERATION N° 38-(37333) - SPORT - École du Vélo de Grenoble - Renouvellement des conventions de marrainage et de parrainage.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes des conventions de marrainage entre la ville de Grenoble et Madame Nathalie BAILLON (annexe 1) et de parrainage avec Monsieur Aurélien FONTENOY (annexe 2) ;

- d'autoriser Monsieur le Maire sa ou son représentant-e à signer lesdites conventions.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 39-(37357) - SPORT - Conventions de partenariat avec le collège Vercors et le collège Charles Munch pour la mise en place d'actions sportives pendant le temps scolaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de partenariat à intervenir entre la ville de Grenoble et le collège Vercors ainsi que ceux avec le collège Charles Munch pour la mise en place d'actions sportives pendant le temps scolaire au collège pour l'année scolaire 2024-2025 (annexes 1 et 2);

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer lesdites conventions.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 40-(36750) - SPORT - Avenants financiers aux conventions avec les associations du secteur sportif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les avenants financiers aux conventions d'objectifs et de moyens avec les associations sportives figurant dans le tableau récapitulatif (annexe 1) ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer les avenants correspondants, annexés à la présente délibération (annexes 2) ;

- de dire que les montants de subvention sont intégrés à la délibération générale d'affectation de subventions sur crédits existants de cette même séance du Conseil municipal.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 41-(36753) - SPORT - Avenant à la convention d'objectifs et de moyens 2023 - 2025 entre la ville de Grenoble et l'Association de Gestion des Centres de Santé (AGECSA).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de l'avenant à la convention d'objectifs et de moyens 2023 - 2025 entre la ville de Grenoble et l'Association de Gestion des Centres de Santé (AGECSA), lequel autorise l'intervention d'un-e maître nageur-se sauveteur-se de la direction des sports lors des activités adaptées aquatiques de cette Association (annexe) ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou sa-son représentant-e à signer ledit avenant.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Les élu-es cité-es ci-après n'ont pas participé au vote portant sur un organisme dans lequel ils/elles ont la qualité d'administrateur : M. KADA, Mme PFISTER

DELIBERATION N° 42-(35941) - SPORT - Conventions de mise à disposition de locaux entre la ville de Grenoble et les associations Boxing club multisports Villeneuve et le Team Mhiyaoui.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes des conventions pour la mise à disposition de locaux entre la ville de Grenoble et les associations Boxing club multisports Villeneuve et Team Mhiyaoui (annexes 1 et 2) ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer lesdites conventions.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 43-(37030) - SPORT - Dérogation à la délibération "Conditions et tarifs de location des installations sportives municipales" pour la Croix Blanche et l'Union Sauvetage Aquatique de Grenoble (USAG).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la dérogation à la délibération n°14-22409 autorisant la gratuité de la mise à disposition d'équipement sportif au comité départemental de l'Isère des secouristes français Croix Blanche et à l'Union Sauvetage Aquatique de Grenoble (USAG).

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 44-(37388) - DENOMINATIONS - Dénominations de voies, espaces et équipements publics.

Intervention : M. CARIGNON, M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

**- d'approuver la dénomination de la « Rue Gustave et Renée ESTADES » ;
- d'approuver la dénomination du « Parvis Sœur Emmanuelle » ;
- d'approuver la dénomination de la « Rue Louis-Joseph Jay » ;
- d'approuver la dénomination de l'« Allée des présidents de la République ».**

Vote séparé pour l'Allée des Présidents :

Pour : 53

Contre : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

Sur le reste de la délibération :

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 45-(37362) - ACTION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE - Critères pour l'attribution de l'aide d'urgence par la ville de Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les critères pour l'attribution de l'aide d'urgence par la ville de Grenoble.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 46-(37478) - ACTION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE - Aide humanitaire d'urgence aux populations du Liban.

Intervention : M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de verser une subvention de 10 000 € euros au Fonds de solidarité internationale pour le Liban ;

- de demander à Cités Unies France de transmettre les bilans de l'utilisation de ces fonds.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 47-(37356) - ACTION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE - Convention d'objectifs et de moyens entre la ville de Grenoble et la Fédération sportive gymnique du travail (FSGT) pour la mise en œuvre d'un programme d'actions dans le cadre de la coopération décentralisée Grenoble-Bethléem.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention d'objectifs et de moyens entre la ville de Grenoble et la Fédération sportive gymnique du travail (FSGT) pour la mise en œuvre d'un programme d'actions dans le cadre de la coopération décentralisée Grenoble-Bethléem (annexe) ;

- de verser à la Fédération Sportive Gymnique du Travail (FSGT) une subvention d'un montant de 72 600 euros au titre de l'année 2024 pour la mise en œuvre de ce programme d'actions en faveur du développement de la pratique sportive féminine, vecteur d'inclusion, d'émancipation et de résilience pour les jeunes, dans le camp de réfugié-es d'Aïda et à Bethléem.

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer ladite convention ;

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 48-(37310) - ACTION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE - Convention entre l'AFRAT (Association pour la Formation des Ruraux aux Activités du Tourisme) et la ville de Grenoble, dans le cadre de sa coopération avec la Ville de Sevan (Arménie) pour la mise en

œuvre d'un programme d'action favorisant la structuration de la randonnée et de l'écotourisme, vecteur de développement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de coopération à intervenir entre la ville de Grenoble et l'AFRAT (Association pour la Formation des Ruraux aux Activités du Tourisme), dans le cadre de sa coopération avec la Ville de Sevan en Arménie (annexe);

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer avec l'AFRAT, la convention annexée à la présente délibération ;

- de verser à l'AFRAT, une subvention d'un montant de 18 400 euros au titre de l'année 2024 pour la mise en œuvre du programme d'action favorisant la structuration de la randonnée et de l'écotourisme, vecteur de développement.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 49-(37188) - ACTION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE - Nouvelle convention entre la ville de Grenoble et l'association des Tunisiens de l'Isère - Citoyens des deux rives relative à la mise à disposition de locaux avec fin de la tacite reconduction et mise en place du dispositif Fluides.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition de locaux à intervenir entre la ville de Grenoble et l'association des Tunisiens de l'Isère Citoyens des deux rives, ci-annexée ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 50-(37186) - ACTION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE - Nouvelle convention entre la ville de Grenoble et l'association des Sénégalais de l'Isère relative à la mise à disposition de locaux avec fin de la tacite reconduction et mise en place du dispositif Fluides.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition de locaux à intervenir entre la ville de Grenoble et l'association des Sénégalais de l'Isère (annexe);
- d'autoriser Monsieur le Maire ou sa - son représentant-e à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 51-(37398) - EDUCATION - Subvention appel à projets écoles 2024-2025.

Intervention : M. BOUTAFA, M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les subventions proposées aux projets des écoles (annexe 1) ainsi que les termes de l'avenant à la convention d'objectifs et de moyens à intervenir entre la ville de Grenoble et l'association OCCE 38 (annexe 2) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou sa-son représentant-e à signer ledit avenant (annexe 2) ;
- de dire que les montants des subventions proposées sont intégrés à la délibération générale d'affectation de subventions sur crédits existants de cette même séance du Conseil municipal.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 52-(37272) - JEUNESSE - Attribution de Fonds Initiatives Jeunesse (FIJ).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser l'attribution d'une bourse Fonds Initiatives Jeunesse pour un montant total de 430 € à la personne dont le nom et le descriptif de projet figurent en annexe 1.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 53-(37261) - EDUCATION POPULAIRE ET SOCIOCULTUREL - Attribution de subventions aux associations socioculturelles, ressource, enfance et jeunesse.

Intervention(s) : Mme BOER, M. CLOUAIRE, Mme BRETTON.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les subventions proposées aux associations socioculturelles, ressources, enfance et jeunesse (annexe 1) ainsi que les termes des avenants aux conventions d'objectifs et de moyens avec les associations concernées (annexe 2) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer lesdits avenants (annexe 2) ;
- de dire que les montants des subventions proposées sont intégrés à la délibération générale d'affectation de subventions sur crédits existants de cette même séance du Conseil municipal.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

L'élu cité ci-après n'a pas participé au vote portant sur un organisme dans lequel il a la qualité d'administrateur : M. SOLDEVILLE (MPT St Laurent)

DELIBERATION N° 54-(37410) - EDUCATION POPULAIRE ET SOCIOCULTUREL - Convention de partenariat entre la ville de Grenoble et l'Association Européenne Pour le Civisme et la Qualité de Vie (AEPCQV) dans le cadre du projet Émergences.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention annuelle à intervenir entre la ville de Grenoble et l'Association Européenne Pour le Civisme et la Qualité de Vie (AEPCQV) annexée à la présente délibération ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 55-(36017) - MONTAGNE - Convention générale d'objectifs et de moyens 2024 entre la ville de Grenoble et l'association GUC Grenoble Ski et subvention à l'association Mountain Wilderness.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser le versement d'une subvention de 24 000 € au titre du fonctionnement de l'association GUC Grenoble Ski ;

- d'autoriser le versement d'une subvention de 2 800 € au titre du projet « Pour des villes alpines motrices d'un nouveau rapport à la montagne » pour l'association Montain Wilderness ;
- d'approuver les dispositions de la convention générale d'objectifs et de moyens 2024, jointe en annexe 1, entre la ville de Grenoble et l'association GUC Grenoble Ski ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer ladite convention ;
- de dire que le montant des subventions sont intégrés à la délibération générale d'affectation de subventions sur crédits existants de cette même séance du Conseil municipal.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 56-(37284) - HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE - Partenariat entre l'Institut National du Cancer (INCa) de l'Isère et la Ville de Grenoble pour une subvention attribuée dans le cadre de l'Appel à Projets « Réduire les expositions dans les établissements accueillant des jeunes : concevoir des politiques et agir dès maintenant – Plan Zéro Exposition »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser le versement par l'Institut National du Cancer (INCa) à la Ville de Grenoble la somme de 159 840 € au titre du projet et selon les modalités prévues dans l'article 3 de la décision attributive de subvention N°2024 – 087 annexée à la présente délibération.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 57-(37005) - HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE - Convention entre l'Agence Régionale de Santé (ARS) Auvergne-Rhône-Alpes et la Ville de Grenoble pour l'année 2024 : participation financière de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes au financement d'actions et d'expérimentations de santé

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'accepter les termes de la convention à intervenir entre l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône Alpes et la ville de Grenoble ci-annexée ;
- d'autoriser la ville de Grenoble à percevoir, pour 2024, la somme de 27 278 euros ;

- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son- sa représentant-e, à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 58-(37332) - PATRIMOINE MUNICIPAL - Renouvellement de la convention de mise à disposition temporaire à titre gratuit de sept appartements – sis 9 rue Roger Louis Lachat, 10 rue du 140^e RIA, 59 rue Ampère et 205 cours de la Libération, entre la Ville de Grenoble et le Centre Communal d'Action Sociale de Grenoble

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition, annexée à la présente délibération ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 53

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

DELIBERATION N° 59-(37381) - URBANISME AMENAGEMENT - Mise en place d'un périmètre de taxe d'aménagement majorée sur la commune de Grenoble, secteur de l'axe Jean Perrot - convention conclue avec Grenoble-Alpes-Métropole sur les modalités de partage du produit de la taxe d'aménagement majoré

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de prendre acte de la décision de la Métropole d'instaurer un secteur de taxe d'aménagement majorée sur le périmètre des avenues Jean Perrot – Jean Jaurès, délimité en annexe 2 ;

- de prendre acte de la décision de la Métropole de fixer le taux de la taxe d'aménagement à 20 % sur ce périmètre, pour financer les besoins en équipements publics des constructions à édifier ;

- de prendre acte que le périmètre de cette taxe d'aménagement majorée sera annexée au Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) en application de l'article R.151-52 du Code de l'urbanisme ;

- d'approuver la convention sur les modalités de partage du produit de la taxe d'aménagement majorée conclue entre Grenoble-Alpes-métropole et la ville de Grenoble, ci-annexée (annexe 6) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer ladite convention ainsi que tout autre document s'y rapportant.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 53

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

DELIBERATION N° 60-(37149) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Autorisation d'occupation temporaire du domaine public constitutive de droits réels consentie par Grenoble-Alpes Métropole à la Ville de Grenoble pour la réalisation de la déchèterie du site Jacquard dédiée à la propreté urbaine.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public constitutive de droits réels consentie par Grenoble-Alpes Métropole au profit de la Ville de Grenoble, d'une durée de 40 années à compter de sa signature, pour les besoins de l'exploitation de la future déchèterie de la propreté urbaine située sur la partie nord de la parcelle sise 16 rue Jacquard à Grenoble, cadastrée EM n°230, et constituant une emprise d'une superficie d'environ 1870 m² ;
- d'approuver la redevance à l'euro symbolique pour ladite autorisation d'occupation temporaire ;
- de dire que les frais de notaire et de géomètre, nécessaires à l'établissement de cette autorisation, seront à la charge de la Ville ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou sa-son représentant-e à signer l'ensemble des documents en lien avec l'autorisation d'occupation temporaire, notamment l'autorisation en la forme authentique, le document d'arpentage réalisé par géomètre et les avenants éventuels portant sur l'assiette foncière.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 61-(37288) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Etablissement public Foncier du Dauphiné immeuble 9 rue de la Magnanerie - Sortie de portage du bien au profit d'Actis

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la cession par l'Établissement Public Foncier Local du Dauphiné (EPFL-D) de l'immeuble sis 9 rue de la Magnanerie cadastré section AX n° 37, d'une superficie de 912m², à ACTIS, opérateur choisi pour mener à bien l'opération de rénovation amélioration afin de créer 13 logements sociaux ;

- de s'engager à financer, auprès de l'EPFL-D, après minoration de celui-ci, 50 % du reste à charge éventuel du déficit du portage soit 163 277 €.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 62-(37254) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Acquisition d'une parcelle de terrain de 18m² issue du domaine public, afin de permettre la réhabilitation et mise en accessibilité du Gymnase Malherbe sis 108 Avenue Jean Perrot auprès de Grenoble Alpes Métropole.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la cession d'une partie de domaine public à domaine public, d'une parcelle de 18 m² à créer conformément au plan joint à intervenir entre la Ville et Grenoble Alpes Métropole, à l'euro symbolique dispensé de paiement. La Ville deviendra propriétaire de la parcelle teintée en jaune dans l'annexe n°2 d'une superficie de 18 m². Il est précisé que cette acquisition n'est pas soumise à avis de la Direction départementale des finances publiques conformément à l'article L 1311-10 du Code général des collectivités territoriales ;

- de préciser que les frais de géomètre et de notaire seront pris en charge par la Ville ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer tout document s'y rapportant et notamment l'acte de transfert de propriété.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 63-(37340) - ALIMENTATION - Stratégie alimentaire - Avenants financiers entre la Ville de Grenoble et les associations EPISOL, L'Elefan, Au Local, La Pirogue, Point d'eau, Régie de quartier Villeneuve-Village Olympique

Intervention(s) : Mme BOER, M. GENTIL, M. BACK.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes des avenants aux conventions avec les associations Episol, Elefan, La Pirogue, Point d'Eau, la SCIC Au Local et la Régie de quartier Villeneuve - Village Olympique.

- d'autoriser le versement aux structures ci-dessous :

- à l'association Episol d'une subvention de fonctionnement complémentaire de 1 200 € pour l'année 2024.

- à l'association Elefan d'une subvention de fonctionnement complémentaire de 25 000 € et d'une subvention d'investissement de 11 500 € pour l'année 2024.

- à l'association Point d'Eau, d'une subvention de fonctionnement de 12 000 € et d'une subvention d'investissement de 12 000 € pour l'année 2024.

- à la SCIC Au Local d'une subvention de fonctionnement complémentaire de 13 455 € pour l'année 2024.

- à la Régie de quartier Villeneuve - Village Olympique d'une subvention de fonctionnement complémentaire de 915 € pour l'année 2024.

- à l'Association La Pirogue d'une subvention de fonctionnement complémentaire de 8 000 € pour l'année 2024.

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son ou sa représentant-e à signer les avenants financiers tels que soumis en annexes à la délibération.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 49

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 2 Nouveau Regard + 1 Non-inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE)

L'élu cité ci-après n'a pas participé au vote portant sur un organisme dans lequel il a la qualité d'administrateur : M. KADA (Point d'Eau)

DELIBERATION N° 64-(37204) - CONDITION ANIMALE - Clause de bien-être animal dans les conventions d'objectifs et de moyens avec des associations ou partenaires de la Ville utilisant ou communiquant sur les animaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les modifications susvisées visant à l'ajout de l'article « bien être animal et respect de la réglementation » et des mentions nécessaires dans les articles « contrôles de l'administration » et « sanctions » dans toutes les conventions d'objectifs et de moyens à intervenir entre la ville de Grenoble et les partenaires communiquant, utilisant, détenant ou soignant des animaux.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 65-(37130) - CONDITION ANIMALE - Convention d'objectifs et de moyens régissant l'utilisation des subventions condition animale - Subvention à l'association Solivet pour l'année 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention d'objectifs et de moyens à intervenir avec l'association SOLIVET, laquelle prévoit le versement par la commune d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 4 025 euros ;**
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 66-(37287) - DOMAINE PUBLIC - Actualisation des tarifs de droits de place, droits de voirie, redevances d'occupations du domaine public, prestations service Nature en Ville et désaffichage de la ville de Grenoble.

Intervention : M. BOUTAFA.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la fixation des tarifs de droits de place, droits de voirie, redevances d'occupations du domaine public, prestations du service Nature en Ville et de désaffichage pour la ville de Grenoble selon les grilles tarifaires annexées à la présente délibération, et ce à compter du 1er janvier 2025.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 48

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 2 Nouveau Regard + 1 Non-inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE)

Ne prend pas part au vote : 1 Grenoble en Commun (Mme MENNETRIER)

L'élu cité ci-après n'a pas participé au vote portant sur un organisme dans lequel il a la qualité d'administrateur : M. NAMUR (Citiz)

DELIBERATION N° 67-(37339) - STATIONNEMENT - Tarification professionnelle du stationnement payant sur voirie

Intervention(s) : M. BOUTAFA, Mme CHATELAIN-ROCHE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les modalités d'attribution du statut « droit professionnel » permettant aux artisans effectuant des interventions urgentes et aux professions médicales intervenant à domicile, de bénéficier d'une tarification préférentielle du stationnement sur voirie.

Délibération : Adoptée

Pour : 50

Contre : 1 Non-inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE)

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 2 Nouveau Regard

DELIBERATION N° 68-(36964) - ENVIRONNEMENT - Convention annuelle d'objectifs et de moyens 2024 entre la ville de Grenoble et l'association 5 Bir'Hak.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de 2024 à intervenir entre la ville de Grenoble et l'association le 5 Bir'Hak, jointe en annexe ;

- d'autoriser le versement des subventions pour l'année 2024, d'un montant global de 39 000 € ;

- de dire que ces montants sont intégrés à la délibération générale d'affectation de subvention sur crédits existants de cette même séance du Conseil municipal ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 69-(35945) - AMENAGEMENT ESPACES PUBLICS - Etudes pour la réhabilitation du parking Montorge Téléphérique et du square de la place Philippeville à Grenoble - Convention de co-maîtrise d'ouvrage avec la Métropole

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la convention de co-maîtrise d'ouvrage entre la Ville de Grenoble et Grenoble-Alpes-Métropole pour le projet d'études préliminaires pour la réhabilitation du parking Montorge Téléphérique et du square de la place Philippeville, ci-annexée ;**
- **d'approuver le montant total à engager pour la Ville de Grenoble à hauteur de 37 440 € TTC pour la phase 1 des études et de 15 360 € TTC pour la phase 2 ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 70-(37393) - AMENAGEMENT ESPACES PUBLICS - Opération d'urbanisme diffus rues Marbeuf, Dumas et Champs-Élysées - Convention de co-maîtrise d'ouvrage et de fonds de concours entre la Ville de Grenoble et Grenoble-Alpes Métropole

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la convention de co-maîtrise d'ouvrage et de fonds de concours entre la Ville de Grenoble et Grenoble-Alpes Métropole ci-annexée ;**
- **d'approuver le montant total de l'opération pris en charge par la ville de Grenoble à hauteur de 72 560,73 € T.T.C. ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer ladite convention.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 71-(37395) - AMENAGEMENT ESPACES PUBLICS - Opération de restructuration de la chaussée et végétalisation de l'avenue de Vizille - Convention de co-maîtrise d'ouvrage et de fonds de concours entre la Ville de Grenoble et Grenoble-Alpes Métropole

Intervention : Mme SPINI.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la convention de co-maîtrise d'ouvrage et de fonds de concours entre la Ville de Grenoble et Grenoble-Alpes Métropole ci-annexée ;**
- **d'approuver le montant total de l'opération pris en charge par la ville de Grenoble à hauteur 190.808,24 € T.T.C. correspondant à 137.898,58 € TTC pour les compétences de la ville (éclairage public et plantations basses ou grimpantes) et à 52.909,66 € HT pour le fond de concours embellissement ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.**

Délibération : Adoptée

Pour : 52

Contre : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 1 Non-inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE)

DELIBERATION N° 72-(37396) - AMENAGEMENT ESPACES PUBLICS - Opération d'urbanisme diffus rue du Commandant Debelle - convention de co-maîtrise d'ouvrage et de fonds de concours entre la Ville de Grenoble et Grenoble-Alpes Métropole

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la convention de co-maîtrise d'ouvrage et de fonds de concours entre la ville de Grenoble et Grenoble-Alpes-Métropole ci-annexée ;**
- **d'approuver le montant total pris en charge par la ville de Grenoble pour cette opération à hauteur de 4166 € TTC ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 53

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

DELIBERATION N° 73-(37433) - AMENAGEMENT ESPACES PUBLICS - Végétalisation du parvis de la patinoire Polesud - Convention de co-maîtrise d'ouvrage entre Grenoble-Alpes Métropole et la Ville de Grenoble

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver la convention de co-maîtrise d'ouvrage entre Grenoble-Alpes Métropole et la commune de Grenoble ;**
- **d'approuver le montant à engager par la Ville de Grenoble pour cette opération à hauteur de 61 976,81 € TTC ;**
- **d'autoriser le Maire à signer ladite convention avec la Grenoble-Alpes Métropole.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 74-(37409) - VILLES EN TRANSITION - Convention de partenariat avec le cabinet Sinon Virgule et contribution financière à l'étude collective « Conflits d'usage | La démocratie à l'épreuve de la rareté ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver la convention de partenariat à intervenir avec le bureau d'études Sinon Virgule ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer ladite convention ;**
- **d'octroyer une participation en frais d'études de 20 000 euros au bureau d'études Sinon Virgule aux fins de piloter et mener cette étude.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 53

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

DELIBERATION N° 75-(37411) - VILLES EN TRANSITION - Convention de partenariat avec l'association Imaginarium-s et octroi d'une subvention en vue de contribuer à une recherche-action sur les renoncements.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver la convention de partenariat à intervenir avec l'association Imaginarium-s, annexée à la présente délibération ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ;**
- **d'octroyer une subvention de 5 000 euros à Imaginarium-s.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 53

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

DELIBERATION N° 76-(35691) - ACTION SOCIALE - Convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Grenoble et l'association Entropie

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la convention d'objectifs et de moyens entre l'association Entropie et la Ville de Grenoble ;**
- **d'autoriser le versement d'une subvention de projet d'un montant de 1 200€ ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention susmentionnée et à prendre toutes les mesures nécessaires à son exécution.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 77-(35039) - ACTION SOCIALE - Mise à disposition gratuite de locaux entre la Ville de Grenoble et l'association Vivre aux Vignes

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de ladite convention de mise à disposition de gratuite de locaux entre la Ville de Grenoble et l'association Vivre aux Vignes concernant le local sis 3bis rue Maréchal RANDON, annexée à la présente délibération ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 78-(37327) - ACTION SOCIALE - Convention d'engagements réciproques entre la ville de Grenoble, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et l'Association Nationale pour le Déploiement du Service Civique Solidarité Seniors pour l'accueil de volontaires en service civique solidarité seniors 2024/2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention tripartite à intervenir entre l'Association Nationale pour le Déploiement du Service Civique Solidarité Seniors, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la ville de Grenoble et la ville de Grenoble ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou sa-son représentant-e à signer ladite convention avec les partenaires concernés.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 79-(34969) - ACTION SOCIALE - Convention entre la Ville de Grenoble, le Centre Communal d'Action Sociale de Grenoble et la Direction Départementale de l'emploi, du travail et des solidarités et de la protection des personnes de l'Isère relative à l'expérimentation "Territoire Zéro Non Recours"

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la convention relative à l'expérimentation « Territoire Zéro Non Recours » telle qu'annexée à la présente délibération ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à percevoir la contribution de l'État de 455 105 € de 2024 à 2026 soit 151 702 € par an.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 80-(37289) - ACTION SOCIALE - Avenants financiers entre la Ville de Grenoble et les Associations Régie de Quartier Villeneuve Village Olympique, La Maison de l'Image

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de verser aux associations citées ci-dessous les subventions correspondantes :
 - à la Régie de Quartier Villeneuve Village Olympique, une subvention d'un montant de 16 000€
 - à la Maison de l'Image, une subvention d'un montant de 5 000€

- d'autoriser Monsieur le Maire ou sons représentant à signer les avenants financiers tels que soumis en annexes à la délibération

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 81-(36941) - LOCAUX ASSOCIATIFS - Convention de mise à disposition gratuite de locaux entre la Ville de Grenoble et l'association Vision de l'Art

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition gratuite de locaux entre la Ville de Grenoble et l'association Vision de l'Art (situés 100, place des Géants) ;

- d'autoriser Monsieur le Maire, son-sa représentant-e à signer la convention telle que soumise en annexe à la délibération.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 82-(37359) - LOCAUX ASSOCIATIFS - Convention de mise à disposition gratuite d'un local entre la Ville de Grenoble et l'Association Villeneuve Impact

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition gratuite de locaux entre la Ville de Grenoble et l'association Villeneuve Impact (situés 100, place des Géants) ;

- d'autoriser Monsieur le Maire, son-sa représentant-e à signer la convention telle que soumise en annexe à la délibération.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 83-(37450) - ACCES AUX DROITS - Avenant financier à la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Grenoble, le Conseil Départemental d'Accès aux Droits, la Caisse des Règlements Pécuniaires des Avocats et l'Ordre des Avocats, relative aux permanences juridiques gratuites dans les Maisons des Habitant-es.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'attribuer au Conseil départemental d'accès au droit une subvention de 15 200 € pour l'année 2024, dans les conditions ci-dessus énoncées ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant financier correspondant, soumis en annexe à la présente délibération.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 84-(37348) - PREVENTION SECURITE - Nouvelle convention de collaborateurs occasionnels bénévoles dans le cadre du temps d'exclusion temporaire scolaire suite à une sanction disciplinaire pour le niveau des collègues.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'abroger la délibération 33 - (34590) « Convention de collaborateurs occasionnels bénévoles dans le cadre du temps d'exclusion temporaire scolaire suite à une sanction disciplinaire pour le niveau des collègues », votée par le Conseil municipal lors de sa séance du 05 février 2024 ;
- d'approuver la nouvelle convention de collaborateurs-trices occasionnel-les bénévoles dans le cadre du temps d'exclusion temporaire scolaire ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Questions orales :

- **Question orale du groupe Nouveau Regard portant sur les fermetures de commerces et la perte d'attractivité du centre-ville de Grenoble, présentée par Mme CHALAS.**

Réponse de M. le Maire.

- **Question orale du groupe Avenir Ensemble en Confiance portant sur la mise en œuvre des orientations en matière de politique culturelle, présentée par M. BEN-REDJEB.**

Réponse de M. le Maire.

- **Question orale du groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre portant sur les procédures d'appel à projet, la sécurité, la police municipale et le projet Abbaye, présentée par M. CARIGNON.**

Réponse de M. le Maire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h46.

ANNEXES

**Annexe à la délibération n°1-37499
 conseil municipal du 04 novembre 2024**

| N° | NATURE | FOURNISSEURS OU BÉNÉFICIAIRES | OBJET |
|---|--------------------------|--|--|
| II- DÉCISIONS EN MATIÈRE D' ACTIONS EN JUSTICE : | | | |
| 2024_1577 | Arrêté (28 août 2024) | Cabinet Landot & Associés 11 boulevard Brune 75014 Paris | La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans les requêtes déposées devant le tribunal Administratif de Grenoble par Monsieur [REDACTED] et l'association Union de Quartier Championnet-Bonne-Condorcet en vue d'obtenir l'annulation de l'arrêté de piétonisation estivale du 09 juillet 2024 portant modification de circulation et de stationnement rue Lazare Carnot dans la section comprise entre la rue Lesdiguères et la rue Humbert II, et pour la période du 09 juillet 2024 au 15 septembre 2024 |
| 2024_1576 | Arrêté (28 août 2024) | Maître Frédéric Poncin Cabinet CDMF Avocats 7 place Firmin Gautier 38000 Grenoble | La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans la requête déposée devant le Tribunal Administratif de Grenoble par la société Bouygues Telecom et la société Cellnex France et portant demande d'annulation de l'arrêté d'opposition à la déclaration préalable pris le 21 mai 2024 par la ville de Grenoble concernant l'installation d'équipements de téléphonie mobile sis 78 avenue des martyrs à grenoble. |
| 2024_1549 | Arrêté (28 août 2024) | Maître Cédric LENUZZA Cabinet LSC AVOCATS 1 place Firmin Gautier 38000 Grenoble | La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans la requête n°2024-00023598 formée par Monsieur [REDACTED] devant le Conseil de Prud'hommes de Grenoble en requalification de ses contrats de travail successifs en contrat à durée indéterminée, et indemnisation. |
| 2024_1532 | Arrêté (28 août 2024) | Maître Pauline LABORIE 11 rue d'Alembert | La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans la requête n°24LY01669 formée par Madame [REDACTED] devant la Cour administrative d'appel de Lyon en annulation de l'ordonnance n°2400890-6 rendue par le |

**Annexe à la délibération n°1-37499
 conseil municipal du 04 novembre 2024**

| | | | |
|-----------|-------------------------------|---|--|
| | | 38000 Grenoble | Tribunal administratif de Grenoble en date du 15 avril 2024, portant rejet de la demande d'annulation de la décision de la Commune en date du 31 janvier 2024, déterminant une date de consolidation et le taux d'incapacité permanente partielle lié à l'accident du 28 juin 2021 |
| 2024_1581 | Arrêté (02 septembre 2024) | Maître Pauline LABORIE 11 rue d'Alembert 38000 Grenoble | La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans les requêtes déposées devant le Tribunal Administratif de Grenoble par la société Super Market et la société FDB17 et portant demande d'annulation de l'arrêté du 07 mars 2024 portant fermeture des épiceries de nuit sur une grande partie du territoire de la ville de Grenoble, pour la période du 1 ^{er} juin au 30 septembre 2024 ainsi que pour les vacances de la Toussaint. |
| 2024_1630 | Arrêté (02 septembre 2024) | Maître Pauline LABORIE 11 rue d'Alembert 38000 Grenoble | La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans la requête déposée devant le Tribunal Administratif de Grenoble par la société Le Petit Rocher et portant demande d'annulation de la décision du 11 avril 2024 portant refus d'autorisation d'implanter une contre-terrasse aux abords de son établissement sis Quai Perrière. |
| 2024_1591 | Arrêté (16 septembre 2024) | Maître Pauline LABORIE 11 rue d'Alembert 38000 Grenoble | La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête n°24LY02392 formée par [REDACTED] devant la Cour administrative d'appel de Lyon, en annulation du jugement du Tribunal administratif de Grenoble en date du 4 juin 2024, portant rejet de sa demande d'indemnisation des séquelles résultant de son accident de service survenu le 27 mai 2016. |
| 2024_1705 | Arrêté (23 septembre 2024) | Maître Pauline LABORIE 11 rue d'Alembert 38000 Grenoble | La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête n°2406784-6 formée par [REDACTED] devant le Tribunal administratif de Grenoble afin d'annulation de la décision de la Commune en date du 5 juillet 2024, portant suspension de fonctions à son encontre. |

**Annexe à la délibération n°1-37499
conseil municipal du 04 novembre 2024**

| | | | |
|--|-------------------------------|---|---|
| 2024_1768 | Arrêté (03 octobre 2024) | Maître Pauline LABORIE 11 rue d'Alembert 38000 Grenoble | La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans la requête déposée devant le Tribunal Administratif de Grenoble par l'association Victor Hugo 2001 et portant demande d'annulation de la décision de refus de participation à quatre commerçants à l'édition 2024 du marché de Noël. |
| III - DÉCISIONS EN MATIÈRE DE RENOUELEMENT D'ADHESION : | | | |
| | | | |
| IV - DÉCISIONS EN MATIÈRE DE CESSION / DON / LEGS /: | | | |
| 2024_1639 | Arrêté (16 septembre 2024) | | Les sept boîtiers d'ostéophonie LO SONNANTE avec leurs contenus sonores sont aliénés à la Municipalité de Bethléem pour un prix de 0 euro. |
| 2024_1498 | Arrêté (17 septembre 2024) | | Le matériel mentionné est cédé aux enchères via la plateforme Agorastore : divers matériel ou outillage ; véhicules ; moto ; broyeurs ; tondeuses ; gerbeur ; souffleurs. |
| 2024_1717 | Arrêté (20 septembre 2024) | | Le matériel mentionné est cédé aux enchères via la plateforme Agorastore : véhicules, balayeuse. |
| V - DÉCISIONS EN MATIÈRE DE DROIT DE PRÉEMPTION : | | | |
| | | | |

**Annexe à la délibération n°1-37499
 conseil municipal du 04 novembre 2024**

| N° | NATURE | FOURNISSEURS OU BENEFICIAIRES | OBJET | MONTANT |
|---|--|--|--|--|
| VI - DÉCISIONS EN MATIÈRE DE CONTRATS, CONVENTIONS, BAUX : | | | | |
| CONV_2024_0009 | Convention de participation financière | European Synchrotron Radiation Facility 71 avenue des Martyrs 38000 Grenoble | Le constructeur prévoit l'extension d'un bâtiment tertiaire existant (bâtiment ID19-5 d'une surface actuelle de 176 m carré) pour un total de 44m carré de surface totale créée. | Montant de la participation : 7 568€ HT. |
| CONV_2024_0010 | Convention participation financière | Université Grenoble Alpes 621 avenue Centrale CS40700 Grenoble | Le constructeur prévoit la création d'un data center sur le site du LPSC pour un total de 38m ² de surface totale créée. | Montant de la participation : 6 536€ HT. |
| VII- DÉCISIONS EN MATIÈRE DE CONCESSION DE CIMETIÈRE : | | | | |
| 2024_1596 | Arrêté (22 juillet 2024) | M. OLAGNON Eric, Georges, Henri | Cimetière Grand Sablon – Titre n°326 – Concession nouvelle du 22 juillet 2024 au 21 juillet 2054 | Redevance : 855€ |
| 2024_1597 | Arrêté (22 juillet 2024) | Mme DE CLERCQ Angèle, Clotilde née | Cimetière Grand Sablon – Titre n°327 – Conversion de concession du 22 juillet 2024 au 21 juillet 2074 | Redevance : 2408,85€ |

**Annexe à la délibération n°1-37499
 conseil municipal du 04 novembre 2024**

| | | | | |
|-----------|-----------------------------|--|--|-------------------|
| | | GARCIA | | |
| 2024_1598 | Arrêté (22 juillet 2024) | M. BON Christophe, Frédéric | Cimetière Grand Sablon – Titre n°328 – Concession nouvelle du 22 juillet 2024 au 221 juillet 2054 | Redevance : 717€ |
| 2024_1599 | Arrêté (26 juillet 2024) | Mme RAGNATELA Addolorata née D'ORIA | Cimetière Grand Sablon – Titre n°329 – Renouvellement de concession du 2 août 2024 au 1 ^{er} août 2074 | Redevance : 1311€ |
| 2024_1600 | Arrêté (29 juillet 2024) | M. FRANCES Daniel | Cimetière Saint Roch – Titre n°330 – Concession nouvelle du 29 juillet 2024 au 28 juillet 2054 | Redevance : 717€ |
| 2024_1601 | Arrêté (30 juillet 2024) | Mme GOUYER Marie- Thérèse née GIFFON | Cimetière Grand Sablon – Titre n°331 – Renouvellement de concession du 17 août 2024 au 16 août 2074 | Redevance : 1311€ |
| 2024_1602 | Arrêté (22 juillet 2024) | M. YOUANSAMOUTH Ratsamy | Cimetière Grand Sablon – Titre n°332 – Renouvellement de concession du 29 janvier 2023 au 28 janvier 2053 | Redevance : 1434€ |
| 2024_1603 | Arrêté (30 juillet 2024) | l'association ATIMA pour M. LIVIO François | Cimetière Grand Sablon – Titre n°333 – Concession nouvelle du 30 juillet 2024 au 29 juillet 2039 | Redevance : 318€ |
| 2024_1604 | Arrêté (2 août 2024) | Mme COLUCCI Marguerite née KASPARIAN | Cimetière Grand Sablon – Titre n°334 – Concession nouvelle du 2 août 2024 au 1 ^{er} août 2054 | Redevance : 717€ |
| 2024_1605 | Arrêté (5 août 2024) | Mme JULLIEN Giovanna | Cimetière Grand Sablon – Titre n°335 – Concession nouvelle du 5 août 2024 au 4 août 2039 | Redevance : 318€ |
| 2024_1606 | Arrêté | M&Mme TULUMELLO | Cimetière Saint Roch – Titre n°336 – Renouvellement anticipé | Redevance : 636€ |

**Annexe à la délibération n°1-37499
 conseil municipal du 04 novembre 2024**

| | | | | |
|-----------|--------------------------|--|---|------------------|
| | (6 août 2024) | Calogera et Calogera née GALLO | de concession du 7 mars 2029 au 6 mars 2044 | |
| 2024_1607 | Arrêté (8 août 2024) | M. ROUDIL Denis, Paul, Noël | Cimetière Saint Roch – Titre n°337 – Concession nouvelle du 7 août 2024 au 6 août 2054 | Redevance : 717€ |
| 2024_1608 | Arrêté (16 août 2024) | M. PECLET Jean- Pierre | Cimetière Saint Roch – Titre n°338 – Concession nouvelle du 14 août au 13 août 2039 | Redevance : 318€ |
| 2024_1609 | Arrêté (19 août 2024) | M. LECOUCPEUR Ludociv, André, Joseph | Cimetière Grand Sablon – Titre n°339 – Concession nouvelle du 19 août 2024 au 18 août 2039 | Redevance : 423€ |
| 2024_1610 | Arrêté (21 août 2024) | M. PEREZ Felipe | Cimetière Grand Sablon – Titre n°340 – Concession nouvelle 20 août 2024 au 19 août 2039 | Redevance : 423€ |
| 2024_1611 | Arrêté (22 août 2024) | Mme CABRIDENS Clémence née MIARD | Cimetière Grand Sablon – Titre n°342 – Renouvellement de concession du 25 février 2024 au 24 février 2039 | Redevance : 318€ |
| 2024_1612 | Arrêté (22 août 2024) | Mme PLEBIN Marthe née CHARRIN | Cimetière Saint Roch – Titre n°343 – Renouvellement de concession du 8 juillet 2024 au 7 juillet 2054 | Redevance : 717€ |
| 2024_1613 | Arrêté (22 août 2024) | M. AMBLARD Eugène | Cimetière Saint Roch – Titre n°344 – Renouvellement de concession du 2 août 2024 au 1 ^{er} août 2039 | Redevance : 318€ |
| 2024_1614 | Arrêté (22 août 2024) | M. DI BISCEGLIE Michel | Cimetière Grand Sablon – Titre n°345 – Renouvellement de concession du 8 juin 2024 au 7 juin 2039 | Redevance : 318€ |
| 2024_1615 | Arrêté (22 août 2024) | Mme PONYANNE Malvine née DOLE | Cimetière Grand Sablon – Titre n°346 – Renouvellement de concession du 4 août 2024 au 3 août 2039 | Redevance : 318€ |

**Annexe à la délibération n°1-37499
 conseil municipal du 04 novembre 2024**

| | | | | |
|-----------|--------------------------|--|---|------------------|
| 2024_1616 | Arrêté (22 août 2024) | Mme GARDET Germaine née QUIQUANDON | Cimetière Grand Sablon – Titre n°347 – Renouvellement de concession du 11 juillet 2024 au 10 juillet 2039 | Redevance : 318€ |
| 2024_1617 | Arrêté (22 août 2024) | Mme MOREL Marie née PAUCHOT- ROUGE | Cimetière Saint Roch – Titre n°348 – Renouvellement de concession du 16 février 2024 au 15 février 2039 | Redevance : 318€ |
| 2024_1618 | Arrêté (22 août 2024) | Mme LOPEZ Lydia née QUINZANELLI | Cimetière Grand Sablon – Titre n°349 – Renouvellement de concession du 29 juin 2024 au 28 juin 2039 | Redevance : 318€ |
| 2024_1619 | Arrêté (22 août 2024) | Mme LAJOIE Georgette née MANUEL | Cimetière Saint Roch – Titre n°350 – Renouvellement de concession du 12 août 2023 au 11 août 2038 | Redevance : 318€ |
| 2024_1620 | Arrêté (27 août 2024) | M. CATALON Marcel | Cimetière Saint Roch – Titre n°351 – Renouvellement anticipé de concession du 24 juillet 2028 au 23 juillet 2043 | Redevance : 636€ |
| 2024_1621 | Arrêté (26 août 2024) | Mme GARCHET Yvonne née LENOBLE | Cimetière Saint Roch – Titre n°352 – Renouvellement de concession du 31 août 2024 au 30 août 2039 | Redevance : 636€ |
| 2024_1622 | Arrêté (26 août 2024) | M. LERUSTE Stephane, Armand, Marie, Joseph | Cimetière Grand Sablon – Titre n°353 – Renouvellement de concession du 3 mars 2023 au 2 mars 2038 | Redevance : 318€ |
| 2024_1623 | Arrêté (26 août 2024) | M. ARCANGIOLI Paul | Cimetière Grand Sablon – Titre n°354 – Renouvellement de concession du 19 mai 2024 au 18 mai 2039 | Redevance : 318€ |
| 2024_1624 | Arrêté (26 août 2024) | Mme CACCAVO Pâques née | Cimetière Grand Sablon – Titre n°355 – Renouvellement de concession du 8 décembre 2023 au 7 décembre 2038 | Redevance : 318€ |

**Annexe à la délibération n°1-37499
 conseil municipal du 04 novembre 2024**

| | | | | |
|-----------|-----------------------------|--|---|------------------|
| | | TARRICONE | | |
| 2024_1625 | Arrêté (26 août 2024) | Mme CHATARD Marie | Cimetière Saint Roch – Titre n°356 – Renouvellement de concession du 19 mai 2024 au 18 mai 2039 | Redevance : 318€ |
| 2024_1727 | Arrêté (03 octobre 2024) | | Les sépultures en terrain commun situées dans le cimetière du Grand Sablon, au carré 21, rang 1 et 5, seront reprises par la commune à partir du 1 ^{er} mars 2025. | |
| 2024_1779 | Arrêté (27 août 2024) | Mme SAUNIER Alphonsine née REYMOND | Cimetière Saint Roch – Titre n°341 – Renouvellement de concession du 6 juillet 2023 au 5 juillet 2038 | Redevance : 318€ |
| 2024_1780 | Arrêté (26 août 2024) | M. MENDUNI Savino | Cimetière Saint Roch – Titre n°357 – Renouvellement de concession du 7 septembre 2024 au 6 septembre 2039 | Redevance : 318€ |
| 2024_1781 | Arrêté (26 août 2024) | Mme MALFROY Colette Aimée Angèle | Cimetière Grand Sablon – Titre n°358 – Concession nouvelle du 26 août 2024 au 25 août 2039 | Redevance : 423€ |
| 2024_1782 | Arrêté (28 août 2024) | M. GARNIER- DEFONTIS Mathis | Cimetière Grand Sablon – Titre n°359 – Concession nouvelle du 28 août 2024 au 27 août 2039 | Redevance : 318€ |
| 2024_1783 | Arrêté (28 août 2024) | Mme BERAS Denise née ARNOUX | Cimetière Grand Sablon – Titre n°360 – Concession nouvelle du 27 août 2024 au 26 août 2054 | Redevance : 855€ |
| 2024_1784 | Arrêté (29 août 2024) | Mme CHALLOIT Denise née MONINO | Cimetière Grand Sablon – Titre n°361 – Renouvellement de concession du 18 juillet 2024 au 17 juillet 2039 | Redevance : 318€ |
| 2024_1785 | Arrêté (29 août 2024) | Mme FEVELAT Thérèse née | Cimetière Grand Sablon – Titre n°362 – Renouvellement de concession du 3 novembre 2024 au 2 novembre 2039 | Redevance : 318€ |

**Annexe à la délibération n°1-37499
 conseil municipal du 04 novembre 2024**

| | | | | |
|-----------|-------------------------------|--|---|-------------------|
| | | MARQUIS | | |
| 2024_1786 | Arrêté (29 août 2024) | M. VITTER Edmond | Cimetière Saint Roch – Titre n°363 – Renouvellement de concession du 2 septembre 2023 au 1 ^{er} septembre 2038 | Redevance : 318€ |
| 2024_1787 | Arrêté (29 août 2024) | M. DELPECH Gilles, Robert | Cimetière Grand Sablon – Titre n°364 – Concession nouvelle du 29 août 2024 au 28 août 2054 | Redevance : 717€ |
| 2024_1788 | Arrêté (03 septembre 2024) | M. LELTE Jean-Pierre | Cimetière Grand Sablon – Titre n°365 – Concession nouvelle du 2 septembre 2024 au 1 ^{er} septembre 2074 | Redevance : 1311€ |
| 2024_1789 | Arrêté (03 septembre 2024) | M. THOMASSET Marius | Cimetière Saint Roch – Titre n°366 – Renouvellement de concession du 3 janvier 2024 au 2 janvier 2054 | Redevance : 717€ |
| 2024_1790 | Arrêté (09 septembre 2024) | Mme SERVANT Françoise née ARMANDES | Cimetière Grand Sablon – Titre n°367 – Renouvellement de concession du 31 octobre 2024 au 30 octobre 2054 | Redevance : 717€ |
| 2024_1791 | Arrêté (04 septembre 2024) | Mme DURAND Claudie, Jeanne, Liliane née MOSCONE | Cimetière Grand Sablon – Titre n°368 – Renouvellement de concession du 15 septembre 2029 au 14 septembre 2044 | Redevance : 318€ |
| 2024_1792 | Arrêté (05 septembre 2024) | M. CORNERO Charles | Cimetière Grand Sablon – Titre n°369 – Renouvellement de concession du 25 août 2024 au 24 août 2074 | Redevance : 1311€ |
| 2024_1793 | Arrêté (09 septembre 2024) | M. DANTI Adolphe | Cimetière Grand Sablon – Titre n°370 – Renouvellement de concession du 24 février 2024 au 23 février 2054 | Redevance : 717€ |

Envoyé en préfecture le 07/11/2024

Reçu en préfecture le 07/11/2024

Publié le

ID : 038-213801855-20241104-D20241104_1-DE



**Annexe à la délibération n°1-37499
conseil municipal du 04 novembre 2024**

| N° | NATURE | FOURNISSEURS OU BENEFICIAIRES | OBJET | MONTANT |
|---|--------|----------------------------------|-------|---------|
| VIII - <u>DÉCISIONS EN MATIÈRE D'ALIENATION DE BIENS MOBILIERS :</u> | | | | |
| | | | | |



Le tableau ci-dessous vise à informer les membres du Conseil municipal en date du : **lundi 4 novembre 2024**

de la liste des avenants notifiés depuis la dernière session en date du : **lundi 30 septembre 2024**

Liste des avenants notifiés

| Caractéristiques de l'avenant | | Rappel des caractéristiques du marché | | | | Impact financier et calendrier de l'avenant | | | | Notification | | |
|---|---|---------------------------------------|--|---------|--|---|---|---|--------------------------------------|---|---|---|
| Incidence financière de l'avenant | Nature de la modification contractuelle | Numéro du marché | Intitulé du marché | N° lot | Procédure de passation du marché | Titulaire du marché | Prix forfaitaire Montant initial du marché en € H.T. | Prix unitaires Montant maximum initial du marché en € H.T. | Montant de l'avenant en € H.T. | Nouveau montant forfaitaire cumulé | Nouveau montant maximum cumulé | Date de notification de l'avenant |
| Incidence financière < 5% sur le montant initial maximum ou forfaitaire | Avenant d'augmentation ou de diminution du prix global et forfaitaire | 22ATM423 | LES TREMBLES - Travaux de restructuration de l'ensemble du pôle enfance - Lot 13 - Chauffage - ventilation - rafraîchissement - plomberie - sanitaire – GTC | | Appel d'offres ouvert | GUIBOUD ETABLISSEMENTS | 1 310 000 € | x | 32 883,00 € | 1 342 883,00 € | x | 14/08/24 |
| Incidence financière < 5% sur le montant initial maximum ou forfaitaire | Avenant d'augmentation ou de diminution du prix global et forfaitaire | 23ATM367 | Travaux pour l'adaptation du Plateau en vue de l'implantation de la Bibliothèque Eaux Claires - lot 6 : CHAUFFAGE-VENTILATION-PLOMBERIE | | Procédure adaptée en raison du montant (> 90 000 € H.T.) | DUMOLARD SAS | 177 000 € | x | 4 132,06 € | 181 132,06 € | x | 29/08/24 |
| Incidence financière en moins-value | Avenant d'augmentation ou de diminution du prix global et forfaitaire | 23ATM362 | Travaux pour l'adaptation du Plateau en vue de l'implantation de la Bibliothèque Eaux Claires - lot 1 : MENUISERIES ALU ET ACIER – SERRURERIE | | Procédure adaptée en raison du montant (> 90 000 € H.T.) | SERRURERIE DES BUCLOS | 107 660 € | x | -6 367,00 € | 101 293,00 € | x | 03/09/24 |
| Incidence financière < 5% sur le montant initial maximum ou forfaitaire | Avenant d'augmentation ou de diminution du prix global et forfaitaire | 23ATM368 | Travaux pour l'adaptation du Plateau en vue de l'implantation de la Bibliothèque Eaux Claires - lot 7 : ÉLECTRICITÉ – COURANT FAIBLE | | Procédure adaptée en raison du montant (> 90 000 € H.T.) | BE | 132 100 € | x | 2 381,28 € | 137 417,28 € | x | 03/09/24 |
| Incidence financière > 5% sur le montant initial maximum ou forfaitaire | Avenant d'augmentation ou de diminution du prix global et forfaitaire | 23ATM371 | TROCADERO - Travaux de démolition de l'immeuble menaçant ruine rue du Trocadero à Grenoble | | Procédure adaptée en raison du montant (> 90 000 € H.T.) | CARDEM | 370 831 € | x | 11 035,00 € | 381 866,05 € | x | 05/09/24 |
| Incidence financière en moins-value | Avenant d'augmentation ou de diminution du prix global et forfaitaire | 23ATM189 | Relance du lot 6.b - LES TREMBLES - Travaux pour l'opération de relogement de l'école élémentaire des Trembles, du centre de loisir A.C.L. et de la crèche "les petits Arlequins" - Lot 2 - Menuiseries aluminium - Métallerie | 6.b | Procédure adaptée en raison du montant (> 90 000 € H.T.) | CREASTILL | 27 980 € | x | -3 005,94 € | 24 974,06 € | x | 10/09/24 |
| Incidence financière < 5% sur le montant initial maximum ou forfaitaire | Avenant d'augmentation ou de diminution du prix global et forfaitaire | 24A0270 | École élémentaire le lac - Travaux d'amélioration de la sortie sur cour | | Procédure adaptée en raison du montant (< 40 000 € H.T.) | ETABLISSEMENTS RIBEAUD | 13 787 € | x | 479,39 € | 14 266,33 € | x | 10/09/24 |
| Sans incidence financière sur le montant maximum ou forfaitaire | X | 24A0252 | Cimetière Saint-Roch - Mission de maîtrise d'oeuvre pour la construction d'un ossuaire et étude d'aménagement d'une nouvelle entrée | | Procédure adaptée en raison du montant (< 90 000 € H.T.) | COLLECTION ARCHITECTES | x | x | x | x | x | 11/09/24 |
| Incidence financière > 5% sur le montant initial maximum ou forfaitaire | Avenant d'augmentation ou de diminution du prix global et forfaitaire | 23ATM318 | Temple HEBERT - Refection des toitures lot 2: maçonnerie | lot 2 : | Procédure adaptée en raison du montant (> 90 000 € H.T.) | DELUERMOZ | 69 281 € | x | 9 800,00 € | 95 848,80 € | x | 23/09/24 |

Le tableau ci-dessous vise à informer les membres du Conseil municipal en date du : **lundi 4 novembre 2024**
de la liste des marchés et avenants notifiés depuis la dernière session en date du : **lundi 30 septembre 2024**

Liste des marchés notifiés

| Identification du marché | | | Caractéristiques du marché | | | Titulaire/s | | | Prix du marché | | | Durée du marché | |
|--------------------------|--------|---|-----------------------------|-------------------------------------|--|---|-----------|----------------|---------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|----------------------|------------------------------|
| N° marché | N° lot | Intitulé du marché/lot | Type de prestation | Nature du marché | Procédure de passation | Titulaire | CP | Ville | Forme de prix | Prix global et forfaitaire en € H.T. | Montant maxi € HT (période initiale) | Date de notification | Durée d'exéc. Maxi (en mois) |
| 24A0114 | X | SITE CLAUDEL - Travaux d'installations photovoltaïques en toiture du bâtiment | Travaux | Marché à prix global et forfaitaire | Procédure adaptée en raison du montant (> 90 000 € H.T.) | WATT & HOME | 38210 | TULLINS | Montant forfaitaire | 139 900,00 € | x | 27/08/24 | 10 |
| 24A0131 | 1 | Etude, conservation et restauration de sculptures sur l'espace public et dans les bâtiments publics - Lot n°1 - Étude, conservation et restauration de sculptures implantées dans la partie nord du territoire grenoblois | Services | Accord-cadre à bons de commandes | Procédure adaptée en raison de l'objet (services sociaux et spécifiques > 90 000 € H.T.) | SABRINA VETILLARD, MARIE COURSEAU, MME LUCIE ANTOINE, KRISTELLE BESSON, MME GAELE GIRALT, M CLEMENT DELHOMME, CLAIRE BRIERE CONSERVATION RESTAURATION DE SCULPTURES | 38470 | ROVON | Montant unitaire | x | 350 000,00 € | 19/09/24 | 84 |
| 24A0132 | 2 | Étude, conservation et restauration de sculptures sur l'espace public et dans les bâtiments publics / Lot n°2 : Étude, conservation et restauration de sculptures implantées dans la partie sud du territoire grenoblois | Services | Accord-cadre à bons de commandes | Procédure adaptée en raison de l'objet (services sociaux et spécifiques > 90 000 € H.T.) | SABRINA VETILLARD, MARIE COURSEAU, MME LUCIE ANTOINE, KRISTELLE BESSON, MME GAELE GIRALT, M CLEMENT DELHOMME, CLAIRE BRIERE CONSERVATION RESTAURATION DE SCULPTURES | 38470 | ROVON | Montant unitaire | x | 140 000,00 € | 19/09/24 | 84 |
| 24A0152 | X | LES TREMBLES - Travaux de restructuration de l'ensemble du pôle enfance_Relance du lot 15 : ASCENSEUR | Travaux | Marché à prix global et forfaitaire | Procédure adaptée en raison du montant (< 90 000 € H.T.) | OTIS | 38320 | EYBENS | Montant forfaitaire | 27 500,00 € | x | 09/07/24 | 12 |
| 24A0160 | X | 80-84 Galerie de l'arlequin - Démolition du collège CLEPT et du restaurant solidaire l'arbre fruité | Travaux | Marché à prix global et forfaitaire | Procédure adaptée en raison du montant (> 90 000 € H.T.) | SARL ROLAND TOMAI | 38210 | VOUREY | Montant forfaitaire | 243 830,55 € | x | 13/09/24 | 12 |
| 24A0254 | X | Travaux de rénovation de la passerelle du Jardin Alpin | Travaux | Marché à prix global et forfaitaire | Procédure adaptée en raison du montant (< 90 000 € H.T.) | SPORTS ET PAYSAGES | 38360 | SASSENAGE | Montant forfaitaire | 18 957,70 € | x | 12/09/24 | 13 |
| 24A0281 | X | HÔTEL DE VILLE – Travaux de réfection de la salle du Conseil Municipal_Relance du lot n°03 : MENUISERIE INTÉRIEURE - MOBILIER - SIGNALÉTIQUE suite à défaillance de l'entreprise | Travaux | Marché à prix global et forfaitaire | Procédure adaptée en raison du montant (< 40 000 € H.T.) | MENUISERIE PERIAULT (ATELIER DE L'AUBIER) | 38560 | CHAMP-SUR-DRAC | Montant forfaitaire | 27 383,63 € | x | 18/09/24 | 15 |
| 24A0299 | X | Groupe scolaire Malherbe - Diagnostic de vulnérabilité sismique | Prestations intellectuelles | Marché à prix global et forfaitaire | Procédure adaptée en raison du montant (< 40 000 € H.T.) | RESONANCE SA | CH - 1227 | CAROUGE | Montant forfaitaire | 9 500,00 € | x | 12/08/24 | 14 |



Tarifs du téléphérique pour 2025 (tva à 10 %)

| Nature du billet | Voyage | Tarif |
|--|--------------------------|--|
| INDIVIDUEL - Adulte | aller retour | 9,60 € |
| | aller simple | 6,50 € |
| INDIVIDUEL - Enfant / + de 75 ans / demandeur d'emploi / handicapé ¹ / évènement | aller retour | 5,00 € |
| | aller simple | 3,60 € |
| <i>Tarif appliqué aux enfants de 5 ans à 15 ans (Transport offert pour les enfants de - de 5 ans dans le cadre d'un voyage familial), aux +75 ans ; demandeur d'emploi ; PMR, handicapé et éventuel accompagnateur ; groupe d'handicapés (1 accompagnateur gratuit pour 5 payants) ; organisation d'évènement en partenariat avec la Régie du Téléphérique</i> | | |
| INDIVIDUEL - Éco / Etudiant ¹ | aller retour | 6,20 € |
| | aller simple | 4,40 € |
| <i>Tarif appliqué aux : étudiant ; lycéen ; famille nombreuse ; abonné TAG avec justificatif de validité et partenaires (hôtels, Alices, ...)</i> | | |
| INDIVIDUEL Forfait annuel libre circulation, carte nominative | adulte | 55,00 € |
| | - de 15 ans ¹ | 40,00 € |
| INDIVIDUEL – PARTENAIRES CONCESSIONNAIRES | aller retour adulte | 6,20 € |
| | aller retour enfant | 3,40 € |
| <i>Tarif aller-retour uniquement, appliqué aux clients ayant réservé dans un établissement concessionnaire</i> | | |
| TRIBU - Collectif de 6 à 14 personnes | aller retour | 7,50 € |
| | aller simple | 5,30 € |
| <i>Tarif appliqué pour un collectif constitué de 6 personnes minimum jusqu'à 14 personnes effectuant un règlement unique</i> | | |
| GROUPE - Collectif à partir de 15 personnes | aller retour | 6,50 € |
| | aller simple | 4,70 € |
| GROUPE - Scolaire ² | aller retour | 3,40 € |
| | aller simple | 2,20 € |
| <i>Groupes scolaires (maternelles, primaires, collèges, lycées, universités), structures municipales et para municipales de Grenoble, centres de loisirs : tarif dans le cadre d'un groupe. Les accompagnateurs bénéficient du tarif scolaire</i> | | |
| GROUPE ² Tarif appliqué aux groupes réservant dans un des établissements du site sommital de la Bastille | De 15 à 100 personnes | aller retour 5,80 € aller simple 4,30 € |
| | Au-delà de 100 personnes | aller retour 5,10 € aller simple 3,50 € |
| DIVERS - Chien (offert aux abonnés) | voyage | 2,40 € |

¹ Sur présentation d'une pièce justificative² Réservation préalable obligatoire



TRANSFORMATIONS DE POSTES

| Direction Générale | Direction | Service | Poste à supprimer | Poste à créer |
|---------------------------------|----------------------|-----------------------|-------------------|-----------------------|
| Direction Générale des services | Vie Institutionnelle | Coordination Générale | Rédacteur | Attaché |
| Direction Générale des services | Vie Institutionnelle | Coordination Générale | Rédacteur | Attaché |
| Ville émancipatrice | Sports | | Adjoint technique | Adjoint administratif |

ANNEXE 1
Attribution de subventions suite au comité d'avis du 24 septembre 2024
Exercice budgétaire 2024 – Tableau récapitulatif

| Disp | Domaines artistiques et culturels | Opérateurs | Projets soumis à l'examen du comité d'avis | Montant subv DAC et CVN 2023 | Sub DAC exceptionnelle 2023 | Appel à projet 2023 | Subvention DAC et Contribution volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2024 | Montants demandés projet DAC 2024 | Montants subvention DAC et CVN proposés pour 2024 | Avis du comité d'avis |
|------|-----------------------------------|---------------------|--|------------------------------|-----------------------------|---------------------|--|-----------------------------------|---|-----------------------|
| 6 | DANSE | ASSOCIATION SCALÈNE | <p>Fabrication de 3 vélos producteurs d'énergie</p> <p>Le nouveau projet chorégraphique de la compagnie "Comme un rayonnement" questionne le rapport des artistes et équipes artistiques à l'énergie et à son usage au sein des créations. Le projet repose ainsi sur la réalisation de prototypes de vélos permettant l'autonomie énergétique du spectacle et sa mise en partage avec d'autres équipes. L'ambition de la compagnie est de faire émerger des perspectives de créations plus vertueuses écologiquement et socialement.</p> <p>Objectif 1 : autonomie énergétique. Un spectacle sans consommation électrique autre que celle produite par les vélos (low tech) et avec une exigence technique (lumière et son) de salles de spectacles habituelles.</p> <p>Objectif 2 : mettre en coopération technologie de transition et danse contemporaine pour conduire à des réflexions et des prises de conscience poétiques en organisant des temps d'échange à l'issue des représentations et lors des temps de résidence.</p> <p>Objectif 3 : dynamiser la réflexion sur les modes de production/consommation et mettre en partage les plans afin que d'autres équipes (artistiques ou de médiation) puissent en bénéficier. Compagnies intéressées : Les Zinzins, Les Noodles, Cie Ithéré,</p> | - subv : 8 000 € | | | <p>- mise à disposition de matériel : 470,64 € TTC (CM 25 03 2024)</p> <p>- subvention : 8 000 € (CM 13/5/2024)</p> <p>- mise à disposition matériel de pavoisement : 1 424,23 € (CM 30 09 2024)</p> | - subvention invest : 4 000 € | - subvention invest : 2 000 € | F |

| Disp | Domaines artistiques et culturels | Opérateurs | Projets soumis à l'examen du comité d'avis | Montant subv DAC et CVN 2023 | Sub DAC exceptionnelle 2023 | Appel à projet 2023 | Subvention DAC et Contribution volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2024 | demandés projet DAC 2024 | DAC et CVN proposés pour 2024 | du comité d'avis |
|------|-----------------------------------|---------------------------|---|--|-----------------------------|---------------------|---|---|--|------------------|
| 6 | CINÉMA | CINÉMA-THÈQUE DE GRENOBLE | <p>Investissement sur le cinéma Juliet Berto. La Cinémathèque de Grenoble assure des missions de conservation et de valorisation du patrimoine cinématographique (film et non-film). Elle assure des projections tout l'année au cinéma Juliet Berto (2 à 3 projections par semaine), de nombreuses actions de médiation culturelle pour tous les publics, entre 20 et 30 projections de cinéma en plein air durant l'été et des prestations de projection au cinéma Juliet Berto, notamment au service des associations du Pôle Cinéma. Elle organise également le Festival du Film court en plein air de Grenoble (47e édition en 2024 – plus ancien festival dédié au format court de France). Membre de différents réseaux cinématographiques nationaux, la Cinémathèque travaille avec des partenaires locaux de l'éducation (UGA, lycées, UIAD, Ecole d'archi, ESAD Grenoble Valence) et de la culture (Bibliothèque, festivals, équipements de cinéma, associations). La Cinémathèque est un opérateur structurant du territoire par son accompagnement des associations audiovisuelles et cinématographiques de Grenoble (Le Ciné-club, Dolce cinema, Fa Sol Latino, Vues d'en face, Terreur nocturne, A bientôt j'espère, Cinex, Cliffhanger...). La Ville souhaite renforcer les coopérations entre acteurs cinématographiques et la lisibilité du cinéma Juliet Berto. C'est pourquoi, conformément au projet culturel renouvelé de la Cinémathèque, celle-ci dispose dès 2025 d'un usage privilégié de l'équipement. Salarié-es : 3,5 ETP. Une quinzaine de bénévoles. Le projet d'investissement pour le cinéma Juliet Berto porte sur le changement de la chaîne sonore, le changement de la toile de l'écran, le câblage, la rénovation des fauteuils, l'installation de la fibre, une petite rénovation du hall. L'association a déjà perçu 40 000 € du CNC.</p> | <p>- subv : 95 000 €</p> <p>- locaux : 35 966 €</p> <p>-gratuite des fluides : 9 976 €</p> | | | <p>- subvention : 104 500 € (CM 18/12/23)</p> <p>- mise à disposition matériel de pavoisement et frais de reprographie: * 336,39 € (CM 25/3/24) * 896,08 € (CM 13/5/24) * 2 142,78 € (CM 24/6/24) * 425,16 € (CM 30/09/24)</p> <p>- locaux : 35 966 €</p> <p>- gratuité des fluides : 9 976 €</p> | <p>- subvention invest : 25 000 €</p> | <p>- subvention invest : 5 000 €</p> | F |

| Disp | Domaines artistiques et culturels | Opérateurs | Projets soumis à l'examen du comité d'avis | Montant subv DAC et CVN 2023 | Sub DAC exceptionnelle 2023 | Appel à projet 2023 | Subvention DAC et Contribution volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2024 | demandés projet DAC 2024 | subvention DAC et CVN proposés pour 2024 | du comité d'avis |
|------|-----------------------------------|------------|--|---|-----------------------------|---------------------|---|--|--|------------------|
| 6 | MUSIQUES | INTERMEZZO | <p>Investissement matériel casques audio. La compagnie Intermezzo, basée à Grenoble depuis 2009, élabore des spectacles musicaux en direction de tous les publics, avec une attention particulière pour la jeunesse. L'ensemble de l'activité de la compagnie Intermezzo comprend la diffusion de spectacles, l'action culturelle et la mise en place de nouveaux projets de création. La Cie porte également les créations et actions du groupe de musique actuelle « Big Ukulélé Syndicate ». Dans le cadre de ses activités, l'association souhaite investir dans l'achat de 180 casques audio sans fil rechargeables par clé USB.</p> <p>Ces casques seront utilisés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pour leur nouvelle création jeune public "Le Petit Frankenstein", fiction radiophonique en direct et avec des casques pour une approche sensible et immersive de l'histoire ; - pour le développement des actions artistiques et éducatives en milieu scolaire portées par la compagnie ; - pour d'autres projets de la compagnie dans le cadre d'actions artistiques (des balades sonores dans l'espace public, des actions culturelles avec des personnes âgées, des lectures avec des personnes mal-voyantes ainsi que des projets spécifiques avec des personnes éloignées de la culture...). <p>La cie mutualisera ce matériel avec d'autres structures culturelles : Cie Anagramme, Collectif Ecoute(s), le Colectivo Terron pour des balades sensibles en milieu naturel, le Grand Collectif pour des temps de restitution ou de fête collective (et d'autres potentielles structures à venir).</p> | <p>- subv : 3 500 €</p> <p>- locaux : 1 607 €</p> | | | <p>- subvention : 3 500 € (CM 13/05/24)</p> <p>- Locaux : 1 607 €</p> | <p>- subvention invest : 5 000 €</p> | <p>- subvention invest : 3 500 €</p> | F |

| Disp | Domaines artistiques et culturels | Opérateurs | Projets soumis à l'examen du comité d'avis | Montant subv DAC et CVN 2023 | Sub DAC exceptionnelle 2023 | Appel à projet 2023 | Subvention DAC et Contribution volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2024 | demandés projet DAC 2024 | subvention DAC et CVN proposés pour 2024 | du comité d'avis |
|------|-----------------------------------|---------------------|--|------------------------------|-----------------------------|---------------------|---|-------------------------------|--|------------------|
| 6 | MUSIQUES | L'ARMÉE DES ZOMBIES | <p>Isolation acoustique des locaux de répétition</p> <p>L'Armée Des Zombies propose des lieux de répétition, de maquettage, ainsi que les moyens nécessaires à l'organisation de concerts. Les locaux (rez-de-chaussée et sous-sol situés au 41, rue Génissieu, Grenoble) sont la propriété du président de l'association, qui les met gracieusement à disposition de l'association. Le lieu propose 4 locaux de répétition. Chaque local est équipé d'une sonorisation complète et d'une table de mixage en installation fixe. Il existe aussi un atelier d'entretien et de réparation du matériel et des espaces de stockage.</p> <p>L'activité musicale de l'association engendre du bruit dérangeant certains résidents de la copropriété. Ceux-ci ont intenté une action en justice dans le but de porter atteinte à l'activité de l'association. L'objet de la demande est un soutien financier pour pouvoir isoler le principal local responsable de ce bruit situé au rez-de-chaussée.</p> <p>Matériel : matériaux d'isolation phonique</p> <p>Avis défavorable : L'association occupe des locaux privés, la ville n'a pas vocation à accompagner ce projet, qui de plus, est en contentieux avec le voisinage qui a intenté une action en justice contre l'association.</p> | | | | | - subvention Invest : 3 171 € | - subvention invest 0 € | D |

| Disp | Domaines artistiques et culturels | Opérateurs | Projets soumis à l'examen du comité d'avis | Montant subv DAC et CVN 2023 | Sub DAC exceptionnelle 2023 | Appel à projet 2023 | Subvention DAC et Contribution volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2024 | demandés projet DAC 2024 | DAC et CVN proposés pour 2024 | du comité d'avis |
|------|-----------------------------------|-------------|--|------------------------------|-----------------------------|---------------------|---|---------------------------|-------------------------------|------------------|
| 2 | THÉÂTRE | L'ÉCOUTILLE | <p>Programme d'activités 2024</p> <p>Résidences artistiques : accueil de 3 équipes artistiques en résidence et présentation publique accompagnée d'un « bord de scène » : Compagnie Loov (danse), En attendant les lucioles (théâtre) et le collectif Takamaka (théâtre et danse).</p> <p>Diffusion : 23 spectacles. « Les touts petits mercredis » donne rendez-vous aux parents et aux enfants âgés de 2 à 5 ans chaque premier mercredi du mois à 10h pour un spectacle de 30 minutes.</p> <p>Pratique amateur-riche-s : pour la 5^{ème} année consécutive, la troupe de théâtre amateur du lieu « La troupe de l'Écouteille » comptant 12 membres travaille à l'écriture et aux représentations d'un spectacle les 15, 16 et 22 juin. L'association organise également des cours pour adultes et pour les enfants à partir de 3 ans (unique sur Grenoble). Elle développe depuis cette année des café-théâtres un vendredi soir par trimestre.</p> <p>Organisation de 2 festivals : «Le festival des p'tits mousses » théâtre pour enfants du 14 au 16 avril avec notamment la compagnie La lune verte et la compagnie La fine O'reille / « Tous sur le pont » du 21 au 23 juin concluant la saison avec une soirée dédiée aux restitutions théâtrales des cours, une soirée « coup de cœur théâtre » avec la programmation d'un spectacle, une journée « vente aux enchères spectaculaire » et une galerie d'art la dernière journée.</p> <p>Ancrage local et partenariats de quartier : partenariat avec l'école Saint Laurent (intervention une fois par semaine de la maternelle à la primaire), co-organisation d'évènements avec la galerie L'étranger, participation au Festival des arts numériques.</p> | - subv : 1 500 € | | | | - subvention : 4 500 € | - subvention : 1 500 € | F |

| Disp | Domaines artistiques et culturels | Opérateurs | Projets soumis à l'examen du comité d'avis | Montant subv DAC et CVN 2023 | Sub DAC exceptionnelle 2023 | Appel à projet 2023 | Subvention DAC et Contribution volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2024 | demandés projet DAC 2024 | subvention DAC et CVN proposés pour 2024 | du comité d'avis |
|------|-----------------------------------|------------|--|------------------------------|-----------------------------|---------------------|---|---------------------------|--|------------------|
| 2 | THÉÂTRE | LA BAJ'ART | <p>Accompagnement des compagnies émergentes. La Baj'Art est un lieu pluridisciplinaire installé en 2020 dans une ancienne confiserie du quartier de la Bajatière où se côtoient les artistes amateur-riche-s et professionnel-le-s. Elle propose également un accompagnement administratif aux jeunes artistes afin de les aider à monter des projets et à s'orienter dans les métiers des arts et le statut d'intermittent du spectacle. En 2024 ce sont 3 compagnies émergentes qui sont accompagnées par la mise à disposition d'espace ainsi que le soutien artistique et administratif (Ingénieur lumière /son, parrainage d'un artiste confirmé, aide à la création, aide aux dossiers de financement, aide à la structuration associative, à la diffusion ...):</p> <p>La compagnie Les Apprentis Vivants avec leur spectacle <i>Pacamambo</i>, spectacle de théâtre. Cette compagnie est formée de trois comédiennes tout juste sorties de l'Ecole des Gens;</p> <p>L'artiste Mathilde Grange avec le spectacle <i>Mon toile</i>. Après des études en Arts du spectacle et une formation de théâtre à Grenoble, Mathilde s'est formée aux arts de l'image à l'École Supérieure d'Art de Lorraine d'Épinal. Elle crée son premier spectacle mêlant clown et art visuel;</p> <p>La Compagnie Cent détours, théâtre et improvisation pour leur première création « Ce que l'on garde », un spectacle qui vient questionner nos héritages individuels et collectifs, conscients inconscients la manière dont ils nous traversent, influencent aujourd'hui.</p> | - subv : 3 000 € | | | | - subvention : 5 000 € | - subvention : 2 000 € | F |

Envoyé en préfecture le 07/11/2024

Reçu en préfecture le 07/11/2024



Publié le

Montants
ID : 038-213801855-20241104-D20241104_34-DEvis

| Disp | Domaines artistiques et culturels | Opérateurs | Projets soumis à l'examen du comité d'avis | Montant subv DAC et CVN 2023 | Sub DAC exceptionnelle 2023 | Appel à projet 2023 | Subvention DAC et Contribution volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2024 | demandés projet DAC 2024 | DAC et CVN proposés pour 2024 | du comité d'avis |
|------|-----------------------------------|----------------------|---|------------------------------|-----------------------------|---------------------|---|---------------------------|----------------------------------|------------------|
| 6 | THÉÂTRE | LE FESTIN DES IDIOTS | <p>Achat matériel son et lumière pour création « Quichotte » en hors les murs – Mutualisation avec la Cie Infini dehors. À l'origine du Festin des Idiots, il y a une promotion du Conservatoire à Rayonnement Régional de Grenoble. En 2013, diplômés en poche, ces futurs anciens élèves décident de continuer à travailler ensemble et de proposer des spectacles de théâtre aux esthétiques variées : théâtre burlesque avec les 12 travelos d'Hercule, théâtre cabaret avec les apéros-tragédies. Pour leur nouvelle création « Le Quichotte », théâtre d'objets tout public à partir de 12 ans, la compagnie souhaite adapter la pièce pour les espaces non dédiés (bibliothèques, établissements scolaires, MDH..) et l'extérieur (parcs, cours d'école, théâtre de verdure..) et poursuivre ainsi leur recherche de proximité et de convivialité avec les publics comme elle l'avait amorcé avec les apéros-tragédies. La création se veut complètement autonome techniquement, le choix du matériel son et lumière envisagé permettra de réduire le volume du chargement et de prévoir les déplacements avec un seul véhicule de type utilitaire. Mise en scène et jeu : Florent Barret Boisbertrand et Charlène Girin / Jauge 150 personnes maximum. Co-production : TMG de Grenoble (1 semaine de résidence et accès aux ateliers de décors) / Le Diapason – St Marcellin / St Martin d'Hères en scène / Le Déclat – Claix . Soutiens : Département, Ville d'Eybens , Ville de Grenoble // Pré-achats : La Traverse, L'Amphithéâtre, Espace Aragon, TMG. La compagnie a fait faire des devis sous les conseils de M. Léo Sillez, régisseur son et lumière, en faisant le choix de matériel lumière à LED pour réduire la consommation et permettre de tourner sans bloc gradateur. Le choix porté sur de la technologie sans fils permet de limiter le câblage sur des lieux non dédiés, de limiter le chargement en tournée et d'économiser en matériel consommables. Ce matériel sera mutualisé avec la compagnie Infini Dehors dont les deux créations au répertoire « Nanoulak » et « Dima » sont en tournée hors les murs sur cette prochaine saison. La nouvelle création, « Fondre », co-production Théâtre municipal de Grenoble et Espace 600, aura également une forme adaptée aux écoles, qui nécessitera l'utilisation du matériel pressenti.</p> | | | | | - subvention : 3 700 € | - subvention invest : 1 500 € | F |

| Disp | Domaines artistiques et culturels | Opérateurs | Projets soumis à l'examen du comité d'avis | Montant subv DAC et CVN 2023 | Sub DAC exceptionnelle 2023 | Appel à projet 2023 | Subvention DAC et Contribution volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2024 | Montants demandes projet DAC 2024 | Montants DAC et CVN proposés pour 2024 | Avis du comité d'avis |
|------|-----------------------------------|--------------------|---|--|-----------------------------|---------------------|---|-----------------------------------|--|-----------------------|
| 2 | PLURI DISCIPLINAIRE | LE GRAND COLLECTIF | <p>Résidence artistique et culturelle quartier de l'Abbaye. Le travail de l'association se décline en 3 axes : 1/ Les ateliers de création artistiques : De l'école maternelle à l'Ehpad en passant par les habitant-es du quartier, les collégien-nes décrocheurs et les lycéen-ess professionnel-les, le Grand Collectif, avec 25 artistes intervenant-es proposent en 2024 un très large éventail de projets et de publics ; 2/ La fête : moment de convergence de tous les artistes accueilli-es en résidence, de tous les ateliers de pratiques et d'une programmation professionnelle ; 3/ Un lieu d'expérimentation au rayonnement régional : A- LES OUVERTURES TRIMESTRIELLES ; B-LES RESIDENCES LONGUES ; C - RESIDENCES COURTES ; D- MISE A DISPOSITION DE BUREAUX ; E- L'INSCRIPTION DANS UN RÉSEAU DÉPARTEMENTAL DE LIEU EN AIDE À LA CRÉATION. Le Grand Collectif est à l'initiative de l'émergence d'un réseau de lieux professionnels de l'agglomération accompagnant à la création des compagnies artistiques. L'enjeu est double : Rendre visible les modalités et possibilités de chaque lieu dans l'accompagnement. Les compagnies pourraient ainsi s'adresser directement aux lieux en fonction de leurs disciplines, leurs avancées et de leurs tailles. Organiser un parcours de résidence pour les compagnies : les lieux de programmation en fonction de leur taille pourraient s'appuyer sur les résidences des lieux fonctionnant sur des programmations sans sélection. Les modalités sont en cours de discussion. Partenaires : structures culturelles, socio-culturelles, éducatives et de santé de Grenoble et au-delà. Intervenant.e.s : Artistes membres actifs : Regards des lieux - cinéma documentaire et musiques improvisées, Cie Belles Oreilles - Théâtre jeune public et littérature jeunesse, Colectivo Terron - Théâtre de la matière, Azimuts - documentaire participatif, Cie Belle journée- théâtre contemporain (nouvelles entrantes sept 23).</p> <p>Aide complémentaire : Soutien exceptionnel pour un projet mené cet automne dans le cadre de l'appel à projets national « Cité éducative »</p> | - subv : 15 000 € - locaux : 11 730 € | | | - subvention : 15 000 € (CM 18 12 2023) - locaux : 11 730 € | - subvention: 20 000 € | - subvention except : 3 000 € | NC |

| Disp | Domaines artistiques et culturels | Opérateurs | Projets soumis à l'examen du comité d'avis | Montant subv DAC et CVN 2023 | Sub DAC exceptionnelle 2023 | Appel à projet 2023 | Subvention DAC et Contribution volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2024 | demandes projet DAC 2024 | DAC et CVN proposés pour 2024 | avis du comité d'avis |
|------|-----------------------------------|------------------|--|------------------------------|-----------------------------|-----------------------|---|-------------------------------------|----------------------------------|-----------------------|
| 6 | MUSIQUES | LOUDMILA PROJETS | <p>Projet d'investissement Loudmila Projets 2024/2025. Artiste touche à tout, formée au conservatoire de Grenoble en chant et claviers, <i>Flaca Boonse</i> compose, arrange, écrit et interprète sans limites esthétiques. Exploratrice numérique, elle fabrique des installations interactives à destination du jeune public depuis 2016. Elle parcourt ainsi les rapports possibles entre les musiques actuelles, l'art performance, l'installation artistique et la scène. Flaca Boonse expérimente, performe en son, en vidéo et collabore avec des artistes en scénographie, arts plastiques, danse, conte, arts numériques, d'ing et vjing. Elle accompagne à la création de performances (électro-acoustique et numérique) pour des propositions multimédias, collectives, éphémères et sur mesure. Les créations sont à chaque fois uniques et s'adaptent au lieu, à l'âge et aux envies de l'équipe. Flaca Boonse forme également les artistes à expérimenter leur art dans le cadre d'actions culturelles ou lors d'ateliers et master-class. Afin d'être autonome techniquement sur la création, la diffusion et la conduite des projets d'éducation artistique et culturelle, LoudmiLa Projets souhaite investir dans du matériel électronique et numérique (vidéo projecteur, carte son, ordinateur, système de diffusion, câbles électronique et électrique, etc). Cela lui permettrait d'être autonome techniquement pour intervenir dans les écoles ou structures qui ne disposent pas d'équipements et ont peu de ressources (écoles maternelles et primaires, association de quartier, crèches, maison des habitants...). En réseau avec d'autres artistes et associations, Flaca Boonse partage déjà son matériel : Collectif Stara Zagora, Caroline Garay.</p> <p>Matériel : Vidéoprojecteur LONGUE FOCAL, Vidéoprojecteur COURTE FOCAL, Carte son, matériel sonorisation, sac à dos / sacoche (ordi), Ordinateur mac (son), Enceintes.</p> | | | AAP PEA 1 373 € | - subvention : 1 500 € (CM 13/5/24) | - subvention invest : 6 987,75 € | - subvention invest : 2 000 € | F |

| Disp | Domaines artistiques et culturels | Opérateurs | Projets soumis à l'examen du comité d'avis | Montant subv DAC et CVN 2023 | Sub DAC exceptionnelle 2023 | Appel à projet 2023 | Subvention DAC et Contribution volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2024 | Montants demandés projet DAC 2024 | Montants DAC et CVN proposés pour 2024 | du comité d'avis |
|------|-----------------------------------|----------------------|--|------------------------------|-----------------------------|---------------------|---|--|--|------------------|
| 2 | MUSIQUES | PROJET BOB LA BOBINE | <p>Programmation et actions culturelles à La Bobine autour des musiques actuelles et du spectacle vivant. >> Diffusion : soutenir les artistes émergents tant locaux que nationaux ou internationaux et la création indépendante, scène locale ou régionale représentant 2/3 de la programmation musicale, garantir un accès libre à la culture (prix libre ou gratuit) + focus jeune public. Jauge 300 places. <u>Programmation musicale 23</u> : 112 dates, dont 96 gratuites ou à prix libre. Programmation d'événements divers (environ 6 expo/an, événements culinaires, conférences, projections, etc.). <i>Tarifs</i> : de la gratuité à 15€ . <u>Saison arts de la rue</u> de juin à septembre tournée vers les habitant-es du quartier (8 représentations théâtre ou cirque en 23) à prix libre. >> Actions culturelles : <u>La bobinette</u> propose une programmation jeune public à destination des scolaires, structures socioculturelles et familles, pour les enfants principalement entre 1 et 8 ans. Entre 20 et 30 séances pour 10 spectacles programmés. <i>Tarifs</i> : enfants 6€, adulte 8€, tarif groupe 5€. <u>Ateliers de pratique</u> : 12 ateliers de pratique artistique (Théâtre, danse, ciné-concert, musique, littérature, poésie) scolaire pour 24 classes de l'école au lycée (école Bajatière, Grand Chatelet, Clémenceau, collège Munch, Mandela, Lycée Argouges, etc.). <u>Atelier de slam</u> : toutes les semaines pour 40 jeunes de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), ateliers d'écriture slam animés par des artistes. ...</p> <p>Aide complémentaire: La structure prévoit un déficit d'environ 50k€ en fin d'année, s'expliquant par la baisse du chiffre d'affaires due d'une part à la mauvaise météo d'avril à juillet et d'autre part à la fermeture pour travaux en janvier et février. Si la structure a su réagir suite au déficit record de 2023, en mettant en place un plan de restructuration (plan de licenciement, arrêt de projets artistiques non subventionnés, plus de co-prod) et en effectuant un DLA économique avec GAIA, pour l'instant ces efforts ne sont a priori pas suffisants pour rééquilibrer le projet.</p> | - subv : 40 000 € | - subv : 23 460 € | | - subvention : 50 000 € (CM 18/12/2023) | - subvention : 100 000 € + subvention complémentaire : 20 000 € | - subvention except : 18 740 € | NC |

| Disp | Domaines artistiques et culturels | Opérateurs | Projets soumis à l'examen du comité d'avis | Montant subv DAC et CVN 2023 | Sub DAC exceptionnelle 2023 | Appel à projet 2023 | Subvention DAC et Contribution volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2024 | projet DAC 2024 | DAC et CVN proposés pour 2024 | comité d'avis |
|------|-----------------------------------|--------------|--|------------------------------|-----------------------------|---------------------|---|----------------------------------|-------------------------------|---------------|
| 6 | MUSIQUES | RADIO CAMPUS | <p>Investissement pour le studio Radio Campus au Ciel. Radio Campus Grenoble est un média associatif qui a pour vocation de rendre la pratique radiophonique accessible à tou.te.s. Son projet associatif est basé sur des valeurs d'éducation populaire, de transmission de savoirs et de compétences, de développement de l'autonomie de chacun.e dans ses projets radiophoniques, mais également dans son soutien et sa valorisation de la vie culturelle et associative locale, notamment de la scène musicale et des expériences artistiques liées à la création sonore. Dans le cadre de son projet, l'association Plege met à disposition un de ses espaces (au Ciel) à Radio Campus. Situé dans un local non conçu pour accueillir une activité radiophonique, Radio Campus souhaite améliorer l'insonorisation du studio et acquérir du matériel technique dans l'objectif d'une meilleure accessibilité de l'outil radio au plus grand nombre. Le chantier d'investissement dans le studio comprend 3 étapes : l'insonorisation, l'acoustique, l'aménagement matériel et technique. Cette demande de subvention concerne la première, l'insonorisation et le changement des micros. La demande de subvention d'investissement vise à améliorer la prise en main du studio à la fois par les bénévoles de radio Campus et du Ciel, des intervenants et participants des ateliers radio. Matériel : fabrication et installation d'une porte insonorisée, matériel pour la condamnation et l'isolation de la fenêtre, mousses isolantes, micros. Mutualisation : avec le Ciel et d'autres associations dans le cadre d'actions culturelles (ADATE, Mission Locale, CLEPT, Sororités Podcast, Sonore...).</p> <p>Avis défavorable : Le projet est intéressant et mérite l'attention de la Ville, néanmoins, les activités nommées se développant au sein des locaux du Ciel il serait pertinent d'accompagner l'adaptation de ces locaux via l'association Plege à qui ils sont mis à disposition plutôt qu'à un occupant dans un souci de cohérence globale.</p> | | | | | - subvention invest : 6 500 € | - subvention invest : 0 € | D |

| Disp | Domaines artistiques et culturels | Opérateurs | Projets soumis à l'examen du comité d'avis | Montant subv DAC et CVN 2023 | Sub DAC exceptionnelle 2023 | Appel à projet 2023 | Subvention DAC et Contribution volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2024 | demandés projet DAC 2024 | subvention DAC et CVN proposés pour 2024 | du comité d'avis |
|------|-----------------------------------|-----------------|--|------------------------------|-----------------------------|-------------------------------------|--|-----------------------------------|--|------------------|
| 6 | MUSIQUES | RETOUR DE SCÈNE | <p>Matériel mutualisé – La DAMME</p> <p>Issu des valeurs de l'Économie Sociale et Solidaire, le dispositif la DAMME propose de mettre à disposition du matériel logistique et événementiel au service des associations et des manifestations. La DAMME permet de mettre à disposition des moyens nécessaires à la réalisation des manifestations du territoire. Il met à disposition d'un ensemble d'acteurs du matériel mutualisé. La demande concerne l'achat de barnums pouvant être mutualisé et servir aux manifestations d'une grande diversité d'acteurs du territoire. Ces achats permettront de compléter le matériel déjà mutualisé et viendront compléter l'offre de barnums qui sont très sollicités. Sur les période estivale (juin à septembre), le dispositif arrive à saturation et ne permet pas de répondre favorablement à toutes les demandes (25 demandes non répondues sur cette période). Les demandes de prêts se concentrent généralement les week-end et sur la période estivale. Les demandes sont faites principalement pour des manifestations se déroulant en plein air. Il vient généralement en complément à d'autre matériel pour la tenue des manifestations. Le matériel le plus souvent demandés reste les barnums, les tables et les guirlandes. L'autre partie de la demande concerne une prestation informatique permettant une refonte et une amélioration de l'outil informatique permettant la réservation du matériel de la DAMME. Objectifs : - Réduire l'impact écologique des événements et manifestations via la mutualisation de moyens - Valoriser la dynamique associative du territoire Matériel : Barnums : 4 packs fenêtres tentes pliantes (3x6m) ; 4 lots de 4 bâches murs (3x3m).</p> | - Subv : 31 000 € | | AAP Place aux enfants 2 250 € | <p>- frais de reprographie : 336,39 € (CM 25/3/24)</p> <p>- subvention : 31 000 € (CM 13/5/24)</p> <p>- mise à disposition matériel de pavoisement : 1115,40 € 473,28 € (CM 13/5/24)</p> <p>- sub AAP Place aux enfants : 2 250 € (CM 24/6/24)</p> | F- subvention invest : 4 500 € | - subvention invest : 3 000 € | F |

| Disp | Domaines artistiques et culturels | Opérateurs | Projets soumis à l'examen du comité d'avis | Montant subv DAC et CVN 2023 | Sub DAC exceptionnelle 2023 | Appel à projet 2023 | Subvention DAC et Contribution volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2024 | demandes projet DAC 2024 | DAC et CVN proposés pour 2024 | du comité d'avis |
|------|-----------------------------------|------------|---|------------------------------|-----------------------------|---------------------|---|--|---|------------------|
| 2 | ARTS VISUELS | SOLEXINE | <p>Ateliers artistiques pour des personnes en difficulté d'insertion. Depuis 1999 Solexine œuvre dans le champ de l'insertion sociale et professionnelle grâce à la conduite d'ateliers de pratiques artistiques : terre, chant, arts plastiques, vidéo, photo, arts du spectacle vivant (théâtre, clown, lecture à voix haute), écriture, danse. Près de 100 personnes participent aux ateliers sur une saison (5 à 25 personnes en moyenne par atelier). Ces ateliers sont ouverts de septembre à juillet et fermé pendant les périodes des vacances scolaires. Les œuvres issues des ateliers sont valorisées : expositions, projections, lectures, publications, concerts, créations de spectacle vivant. Pour enrichir la pratique artistique et développer l'imaginaire, Solexine organise des sorties avec des partenaires (Musée et Bibliothèque de Grenoble, TMG, MC2, La Rampe, L'Hexagone). Les bénévoles de Solexine organisent également des repas partagés et des temps festifs tout au long de l'année. Intervenants réguliers : Marie Odile MULLER plasticienne atelier terre, Élisabeth CHABUEL Écrivaine atelier écriture, Bérénice DONCQUE Comédienne théâtre du réel, spectacle vivant, Florence BARTHE Musicienne atelier chant, Thierry CASCALES plasticien ateliers d'art plastique David MEUNIER Vidéaste et clown atelier photo et vidéo, Christiane BLAISE atelier danse et pratiques corporelles, Marie MAZILLE musicienne atelier chant, Marie ABATANRUANO chanteuse. Partenariats avec les structures culturelles du quartier (MDH Chorier Berriat, Magasin, Salle noire, Mannarte, Théâtre de Poche et Théâtre 145) et de l'agglomération. Association en grande fragilité économique depuis de nombreuses années. Nombre de bénéficiaires réduits à une vingtaine. Association qui relève du champ social : à travailler avec le CCAS.</p> <p>Aide complémentaire : soutien complémentaire au titre de l'éducation populaire pour aider l'association à dépasser une fragilité budgétaire cette année.</p> | - subv : 10 000 € | | | - subvention : 8 000 € (CM 13 05 2024) | 10 000 € + 5 000 € subv compl | - subvention compl éducation populaire: 5 000 € | NC |

| Disp | Domaines artistiques et culturels | Opérateurs | Projets soumis à l'examen du comité d'avis | Montant subv DAC et CVN 2023 | Sub DAC exceptionnelle 2023 | Appel à projet 2023 | Subvention DAC et Contribution volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2024 | Montants demandés projet DAC 2024 | DAC et CVN proposés pour 2024 | du comité d'avis |
|------|-----------------------------------|----------------|---|------------------------------|-----------------------------|---------------------|---|--|--|------------------|
| 3 | MUSIQUES | THE DARE NIGHT | <p>Accompagnement à la pratique amateur de musique électro et accompagnement d'artistes émergents locaux. 1/ TDN Training Session : proposition de cours d'initiation et de perfectionnement permettant à un public amateur de s'initier au DJING ou d'avancer dans sa pratique. Les ateliers sont proposés par des artistes professionnels (Mazair, Gioya et Mogan) dans divers lieux de la ville : l'Ampérage, la Bobine, L'Aquarium-UGA et le Labo de La Belle. <u>Calendrier</u> : Un atelier toutes les deux semaines de septembre à juin. <u>Tarifification</u> : 12€/pers ; Festival Ultra-Virage du 18 au 24 Mars à Grenoble : Tdn Talks : du 18 au 22, conférences /tables rondes ouvertes à toutes dans différents lieux de la ville (Le Ciel, Labo de la Belle, Cap Berriat, Minimistan) sur des thématiques de transition au sein des musiques électroniques : 1/ mobilités eco responsables dans le secteur des musiques électroniques, 2/l'inclusivité au niveau artistique, techniques et les réflexions autour d'une meilleure représentativité dans les musiques électro, 3/ les disparités selon les territoires (en partenariat avec La Belle Electrique), 4/ focus sur la scène de Grenoble co-présentée avec le collectif Résonance. <u>Tarifification</u> : gratuit ; Les concerts : 22 mars, soirée de lancement gratuite en plein air (esplanade François Mitterrand), puis les 23 et 24 mars au Stade des Alpes + Ampérage, Drak Art et Belle Electrique. Programmation regroupant à la fois des artistes d'envergure nationale, internationale et des artistes locaux émergents (11 locaux au total) permettant à ces artistes une mise en réseau et une présence dans un festival d'ampleur. <u>Tarifification</u> : tarif plein à 50€ pour 2 jours de festival, 48€ en tarif réduit // tarif une soirée à 27 €, 25€ tarif réduit. Tdn Open air : Première édition en 2023, ces événements sont créés pour proposer à tous les publics Grenoblois une programmation artistique de qualité, gratuite et accessible à toutes et tous et permettent à des artistes locaux émergents de faire leurs premières scènes rémunérées.</p> <p>Subvention complémentaire :L'association a organisé un festival d'ampleur pour sa première édition (budget à environ 150k€). Ils avaient misé notamment sur une programmation le dimanche mais pratique encore peu existante sur le territoire, le manque de fréquentation sur ce jour explique le déficit prévisionnel pour l'année 2024.</p> | | | | <p>- subvention : 6 500 € (CM 13/5/24)</p> <p>- mise à disposition matériel de pavoisement : * 831,84 € (CM 25/3/24)</p> <p>* 462,79 € (CM 13/5/24)</p> <p>* 284,88 € (CM 30/09/24)</p> | <p>- subvention : 9 450 €</p> <p>+</p> <p>- subvention except : 12 000 €</p> | <p>- subvention exceptionnelle : 2 824 €</p> | NC |

| Disp | Domaines artistiques et culturels | Opérateurs | Projets soumis à l'examen du comité d'avis | Montant subv DAC et CVN 2023 | Sub DAC exceptionnelle 2023 | Appel à projet 2023 | Subvention DAC et Contribution volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2024 | Montants demandés projet DAC 2024 | Montants DAC et CVN proposés pour 2024 | du comité d'avis |
|------|-----------------------------------|------------|---|------------------------------|-----------------------------|---------------------|---|-----------------------------------|--|------------------|
| 6 | ARTS VISUELS | VI.VID | <p>Rénovation et transformation de la salle d'exposition Languille (La Bifurk). Créée en 2022 conjointement par Quentin Touya, président de l'association, architecte diplômé à Lausanne et diplômé d'un Master en Arts à Bologne et par Simon Cristiano, architecte diplômé à Lausanne, tous deux s'étant rencontrés durant leurs études, l'association Vi Vid gère un lieu de création et d'exposition d'art contemporain « Languille » au sein de la Bifurk. <u>Liste non-exhaustive des ouvrages à réaliser</u> : réfection du sol, pour accessibilité et acoustique, rénovation d'une pièce adjacente qui servira d'accueil direct sur l'extérieur, ouverture accessible et signalée sur l'extérieur, créations d'ouvertures pour mieux communiquer avec les autres espaces de la Bifurk, création d'un plafond technique fini, pour supporter tout type d'accrochage et d'équipement, isolation thermique et phonique des murs et du plafond pour pouvoir ouvrir toute l'année de manière autonome. En plus de ces ouvrages de rénovation, la salle requiert un parc matériel spécifique à disposition sur toute la durée des ouvertures, montage et démontage, indépendant de celui de la Bifurk. <u>Liste non-exhaustive des ouvrages à réaliser</u> : un dispositif de sonorisation de l'espace avec table de mixage, un écran de diffusion de grande taille (TV murale), des éclairages projecteurs découpes, une lampe pour vidéoprojecteur, un ordinateur de régie, une paroi amovible permettant de scinder l'espace en deux dans toutes sa hauteur et largeur, vitrines pour protéger les éléments d'une taille inférieur à 30cm, cadres de grande taille pour protéger les tirages exposés. Les travaux seront réalisés par les porteurs de l'association, architectes de formation, et par des bénévoles de la Bifurk.</p> | - subv : 1 500 € | | | - subvention : 3 000 € (CM 13/5/24) | - subvention invest : 15 000 € | - subvention invest : 3 000 € | F |

ANNEXE 1
Attribution de subventions suite au comité d'avis du 24 septembre 2024
Exercice budgétaire 2024 – Tableau récapitulatif

| Disp | Domaines artistiques et culturels | Opérateurs | Projets soumis à l'examen du comité d'avis | Montant subv DAC et CVN 2023 | Sub DAC exceptionnelle 2023 | Appel à projet 2023 | Subvention DAC et Contribution volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2024 | Montants demandés projet DAC 2024 | Montants subvention DAC et CVN proposés pour 2024 | Avis du comité d'avis |
|------|-----------------------------------|----------------------------|--|---|--|---------------------|---|-----------------------------------|---|-----------------------|
| 6 | MUSIQUES | LA BELLE ELECTRIQUE (SCIC) | <p>Renouvellement du matériel ancien et réponse aux enjeux écologiques en termes de réparabilité et durabilité. Après 7 ans d'exploitation de la salle et à l'occasion du changement de mode de gestion opéré le 1^{er} août 2022 pour La Belle Électrique et la Clé de sol, une refonte du plan d'investissement a été décidé pour la salle. Le plan d'investissement est pensé sur plusieurs années et pour différents type de matériels. L'investissement pour l'année 2023 concerne le renouvellement du parc lumières qui représente la majorité du plan d'investissement prévu (300K€/500).</p> <p>Enjeux de diffusion et création : matériel plus adapté aux demandes et besoins des équipes artistiques accueillies</p> <p>Enjeux énergétiques : réglementations européennes excluent peu à peu du marché un certain nombre de Produits menant à privilégier la LED.</p> <p>Réparabilité : privilégier des produits professionnels avec un taux de réparabilité élevé comme les marques Robe ou Chauvet.</p> | - subvention : 545 000 € - locaux : 17 184 € | 10 000 € Aide compl exception + 35 000 € investi | | - subvention : 545 000 € (CM 18/12/2023) - mise à disposition matériel pavoisement : 1 100,40 € (CM 24/6/24) | - subvention invest : 35 000 € | - subvention invest : 35 000 € - Locaux : 17 184 € | F |

| Disp | Domaines artistiques et culturels | Opérateurs | Projets soumis à l'examen du comité d'avis | Montant subv DAC et CVN 2023 | Sub DAC exceptionnelle 2023 | Appel à projet 2023 | Subvention DAC et Contributifs volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2024 | Publié le | demandés projet DAC 2024 | DAC et CVN proposés pour 2024 | comité d'avis |
|------|-----------------------------------|--------------------------|--|--|-----------------------------|---------------------|---|--|---|-------------------------------|---------------|
| 2 | ARTS VISUELS | LE MAGASIN CNAC GRENOBLE | <p>Fonctionnement et programme d'activités du Magasin 2024. LE MAGASIN : UN LIEU OUVERT. Le Magasin continue sa transformation en un lieu de convivialité, d'expérimentation et de création en synergie avec la dynamique du quartier Chorier-Berriat et l'ensemble du territoire grenoblois. Le centre d'art ré-affirme son soutien à la production artistique locale, française et internationale en la mettant en dialogue au sein d'un programme ambitieux d'expositions, de résidences, de publications et de médiation, favorisant la rencontre entre les œuvres d'art, les artistes et tous les publics. LES GRANDS PRINCIPES DE PROGRAMMATION 2024. « <i>Plutôt que de considérer l'art comme un espace séparé de la vie, le projet artistique et culturel du Magasin l'envisage comme une expérience inscrite dans des contextes sociaux, culturels, économiques et politiques dont les artistes se font l'écho avec leurs propres regards et langages. La programmation fera dialoguer la diversité des expressions artistiques. Elle sera généreuse dans sa forme, transgénérationnelle, pluridisciplinaire, vivante.</i> » Céline KOPP. La programmation 2024 s'articule autour de deux grands axes : le premier concerne le présent : les transitions et les remises en cause profondes de nos systèmes de représentation, le second formule l'hypothèse d'une aventure collective qui doit traverser tout l'établissement.</p> <p>Aide complémentaire : Après une première année de fonctionnement de l'équipement, les charges liées aux fluides, aux matériaux, aux résidences artistiques ainsi qu'à la mise en place d'une nouvelle équipe sont sous évaluées. Le conseil d'administration du Magasin composé de l'ensemble des partenaires publics (Etat, Région, Département, Ville) s'est accordé pour attribuer chacun une aide exceptionnelle au prorata des subventions versées et ne pas obérer un projet à la recherche de partenaires privés.</p> | <p>- subvention : 206 524 € + 25 126 € aide excep complém</p> <p>- locaux : 204 847,73 €</p> | | | <p>- subv : 206 524 € (CM 18/12/23)</p> <p>- CVN – matériel décorations : 1 311,48 € (CM 18/12/23)</p> <p>- locaux : 204 847,73 €</p> | <p>- subvention : 206 524 €</p> <p>+</p> <p>- subvention except : 61 600 €</p> | <p>- subvention except : 61 600 €</p> | F | |

SEANCE DU 4 NOVEMBRE 2024

38-(37333). SPORT: École du Vélo de Grenoble - Renouvellement des conventions de marrainage et de parrainage.

Madame Céline MENNETRIER et Monsieur Djamel WAZIZI exposent,

Mesdames, Messieurs,

La ville de Grenoble est la première ville cyclable de France. Dans le cadre de sa politique sociale, sportive et de mobilité, elle a choisi de développer l'École du vélo de Grenoble (EVG) depuis septembre 2023. Ce dispositif a pour objectif de promouvoir et de développer l'apprentissage du vélo à tout âge, du Savoir Ruler À Vélo (SRAV) à l'école primaire aux actions « premier coup de pédale », « remise en selle » ou « conduite en ville ». Les objectifs de l'École du vélo sont le développement des mobilités actives, la garantie d'un apprentissage en toute sécurité, et un lieu ressource d'informations sur la thématique du vélo.

Dans ce cadre, la municipalité a souhaité s'appuyer dès décembre 2023 sur des ambassadeur-ices locaux-ales cyclistes professionnel-les, dont la renommée est très importante dans le milieu du vélo.

██████████ (course vélo longue distance) et ██████████ (Champion du monde de Trial) sont reconnu-es dans leur pratique professionnelle du vélo.

Ces cyclistes sont devenu-es ainsi marraine et parrain de l'École du Vélo de Grenoble fin 2023 pour une année. La présente délibération a pour objectif de renouveler ce partenariat pour 1 an à compter de la date de signature des conventions (annexes 1 et 2).

Les sportif-ves s'engagent à :

- a) Participer à 2 ou à 3 évènements majeurs dans l'année (animation, évènement protocolaire...) et assurer à cette occasion une représentation de leur activité ;
- b) Figurer dans 5 pastilles vidéos en vue de faire connaître l'EVG et d'encourager la pratique du vélo à Grenoble.
- c) Figurer dans les différents supports de communication municipaux (magazine municipal, site internet, réseau d'affichage public, etc.) ;
- d) S'abstenir de tout comportement ou propos contraires aux valeurs du projet d'EVG.

En contrepartie, la ville de Grenoble s'engage à verser la somme de 5 000€ à chacun-e des deux athlètes.

Ce dossier a été examiné par la :
Commission Emancipations du mardi 22 octobre 2024

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes des conventions de marrainage entre la ville de Grenoble et Madame [REDACTED] (annexe 1) et de parrainage avec Monsieur [REDACTED] (annexe 2) ;**
- d'autoriser Monsieur le Maire sa ou son représentant-e à signer lesdites conventions.**

Conclusions adoptées :
Adoptée

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
L'Adjointe Déléguée,
Mme Céline MENNETRIER

Publiée le : 7 novembre 2024



**TABLEAU RÉCAPITULATIF
AFFECTATIONS DES SUBVENTIONS 2024**

| AVENANTS AUX CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE MOYENS | | | | | | | | |
|---|--|---|---------------------|----------------------------|---|------------------|--------------------|-----------------|
| N° et type Annexe | Nom de l'Association | Référence de la convention | | Total des subventions 2023 | Objet de la subvention proposée | Subventions 2024 | | |
| | | Date signature convention | Validité convention | | | déjà votée | Avantage en nature | proposée |
| 2 avenant financier | ASPTT Grenoble Athlétisme | 18 janv. 24 | 31 déc. 26 | 30 000 € | Organisation de « La Grenobloise » | 16 707 € | 0 € | 10 000 € |
| | | délibération n° 33699 du 18 décembre 2023 | | | | | | |
| 2 avenant financier | Aviron Grenoblois | 15 janv. 24 | 31 déc. 26 | 73 950 € | Organisation des Trophées de l'Isère 2024 | 62 720 € | 0 € | 6 000 € |
| | | délibération n° 33699 du 18 décembre 2023 | | | | | | |
| 2 avenant financier | Club d'Escrime Parmentier | 25 janv. 24 | 31 déc. 26 | 24 900 € | Organisation du 17ème Challenge mondial d'épée U17 | 20 861 € | 1 374 € | 3 500 € |
| | | délibération n° 33699 du 18 décembre 2023 | | | | | | |
| 2 avenant financier | Collectif des Usagers de la Bifurk - CUB | 21 févr. 22 | 31 déc. 24 | 42 500 € | Les Bifurkations (10ème édition) versant sport | 42 500 € | 127 308 € | 1 000 € |
| | | délibération n° 27938 du 7 février 2022 | | | | | | |
| 2 avenant financier | Entente Athlétique Grenoble 38 | 16 janv. 24 | 31 déc. 26 | 70 400 € | Organisation de la finale des Championnats de France des Clubs Elite 2 | 43 885 € | 0 € | 20 000 € |
| | | délibération n° 33699 du 18 décembre 2023 | | | | | | |
| 2 avenant financier | Grenoble Volley Université Club (G.V.U.C.) | 15 janv. 24 | 31 déc. 26 | 140 479 € | Aide complémentaire dans le cadre de la fermeture pour rénovation du gymnase Malherbe | 144 503 € | 7 334 € | 9 000 € |
| | | délibération n° 33699 du 18 décembre 2023 | | | | | | |
| Total | | | | | | | | 49 500 € |

| Répartition de la subvention appel à projets écoles 2024-2025 | | | |
|---|---|---|---|
| PROJETS ET CRITERES D'APPRECIATION | | | DECISION ELU.E.S |
| 2024-2025 Ecole | Titre du projet | Descriptif sommaire | Montant proposé au CM ou projet interne Ville de Grenoble |
| SECTEUR 1 | | | |
| Ampère Primaire Élémentaire | Ecole du spectateur | Aller voir des pièces au TMG | 600 € |
| Ampère Primaire Maternelle | Musiques et danses africaines | Découvrir des musiques, des rythmes, des danses et des cultures venues d'Afrique. Le projet s'adresse aux 3 classes Maternelles et permet aux élèves de partager un projet commun et de s'inscrire activement dans une démarche collective. | 600 € |
| Anthoard Élémentaire | Ecole et cinéma | Les élèves d'UPE2A assistent à 3 séances de cinéma | 108 € |
| Berriat Maternelle | APPRENDRE PAR LE JEU | Installer le jeu et la pratique du jeu chez les enfants. | 500 € |
| Berriat Maternelle | ÉCOLE DU SPECTATEUR | faire découvrir le spectacle vivant aux élèves. Les former à être spectateur | 500 € |
| Diderot Primaire | Nature en scène | S'appuyer sur la pratique théâtrale pour développer des connaissances sur l'environnement. | 600 € |
| Diderot Primaire | Classe dehors en maternelle | Développer la pratique de la classe dehors pour les classes de maternelle | 600 € |
| Jean Jaurès maternelle | Ecole du dehors | Pratique d'enseignement innovante se pratiquant de manière régulière dans l'espace naturel et culturel proche de la classe (dans l'enceinte de l'école ou en dehors), de manière interdisciplinaire et en travaillant l'ensemble des domaines d'apprentissage de l'école. | Financement projet « école dehors » (prise en charge par la ville de Grenoble d'un.e intervenant.e) |
| Jean Jaurès maternelle | Rythme et danse africaine avec l'association réperussion | En lien avec le musée dauphinois autour de l'exposition « Pays Bassari », nous souhaiterions faire découvrir aux élèves la culture africaine autour de rythmes et danses. | 600 € |
| J.Jaurès Élémentaire | Tour perret | | 1 600 € |
| Florence ARTHAUD Maternelle | Un hôtel à insectes dans l'école | Achat et installation d'un grand format d'hôtel à insectes dans les espaces extérieurs de l'école. | 300 € |
| Florence ARTHAUD Maternelle | Coins et boîtes sensoriels pour la gestion émotionnelle | Mise en place de coins et de boîtes sensoriels pour l'aide à la gestion émotionnelle (pour les élèves à besoin particulier et l'apprentissage de la gestion émotionnelle pour tous les élèves) sur les temps scolaires et périscolaires. | Ce projet devra être étudié avec la mission petite enfance de la direction enfance jeunesse éducation |
| Simone Lagrange Primaire Élémentaire | Tour Perret | | 1 600 € |
| Joseph Vallier Élémentaire | Apprendre dehors autour d'un poulailler et des petites bêtes de la cour | Mettre en place un poulailler dans la cour (de l'oeuf à la poule). réaliser différents élevages en classe à partir des bêtes de la cour. Travail en mathématiques : ramasser, catégoriser, mesurer et compter les petites bêtes. Travail en français : vocabulaire, oral, apprendre à décrire. Travail arts plastiques et en questionner le monde (cycle de vie, adaptation). | 532 € |
| N.Chorier Élémentaire | Vers une culture commune | Découverte de l'art dans tout ses états | 600 € |
| N.Chorier Élémentaire | Vivre une exposition dans l'école à travers les différents Arts | Créer une exposition vivante avec notre musicien intervenant à travers les différents Arts possibles. | 300 € |
| N.Chorier Maternelle | Ecole dehors | Mettre en place au sein de l'école des habitudes de travail dans la nature. Développer chez les élèves des compétences dans les 5 domaines d'apprentissages de la maternelle dans un autre contexte que l'école. Sensibiliser les élèves aux problèmes de la société tels que les différences fille/garçon, la protection de l'environnement, le développement personnel, l'épanouissement et le bien-être à l'école, ... Utiliser l'ensemble des compétences acquises lors de cette expérience d'« école dehors » pour créer ensemble un spectacle. Les élèves se produiront à la Belle Electrique pour une représentation devant les parents d'une histoire créée par les élèves en lien avec les situations vécues tout au long de l'année. Thème « Les Petits peuples de la nature ». Travail autour des 4 éléments : le feu, la terre, l'eau et l'air. | Financement projet « école dehors » (prise en charge par la ville de Grenoble d'un.e intervenant.e) |
| N.Chorier Maternelle | Ecole et cinéma | Favoriser l'accès à la culture et à la salle de cinéma dans un contexte d'ouverture à l'Art et pour une prévention contre les écrans. | 600 |
| Sous-total secteur 1 | | | 9 640,00 € |

| SECTEUR 3 | | | |
|----------------------------------|---|---|---|
| Anatole France Elémentaire | Aménagement de la cour de l'école | Requalification de la cour et amélioration de ses usages, par pose de mobilier en bois, réalisation de tracés au sol, réalisation d'œuvres artistiques, végétalisation des différents espaces | Les projets d'aménagement de cours d'écoles s'inscrivent dans une autre démarche |
| Anatole France Maternelle | Apprendre à raconter | Entrer par les pratiques de lecture : entrer dans la langue, le langage et les images, entrer dans le jeu avec le livre, avec l'histoire ou un jeu mis en scène dans le livre et entrer dans le récit. | Invitation au montage d'un projet en lien avec l'équipement de la bibliothèque municipale |
| Anatole France Maternelle | Apprendre en jouant | Créer un climat propice à l'apprentissage à travers le jeu | 800 € |
| Houille Blanche Maternelle | Le petit cinéma de l'école dehors | Cette année, nos élèves ont fait le mur ! Découverte, exploration, expérimentation, création, construction, coopération : voilà autant de situations d'apprentissages que nous leur avons proposées | 300 € |
| Libération Primaire | École du spectateur | Éducation artistique et culturelle à travers le théâtre. | 1 000 € |
| Libération Primaire | ÉCOLE DEHORS | Emmener les 3 classes de maternelle faire école à l'extérieur une matinée par semaine - Faire le lien entre l'école dehors, la classe et les sorties scolaires. | Financement projet « école dehors » (prise en charge par la ville de Grenoble d'un.e intervenant.e) |
| Painlevé Elémentaire | Découverte des Espaces Naturels Sensibles | Découverte des Espaces Naturels sensibles avec un travail autour de l'eau, du cycle de l'eau et de la prévention autour des usages de l'eau. | 700 € |
| Sidi-Brahim Elémentaire | Spectacles vivants et artistiques | Aucun | 300 € |
| Sidi-Brahim Elémentaire | Bougeons encore ! | Poursuivre et renforcer le travail de l'année 2024 autour des Jeux Olympiques et la mise en place des Activités Physiques Quotidiennes. | 300 € |
| Sous-total secteur 3 | | | 3 400,00 € |
| SECTEUR 2 | | | |
| Bizanet Primaire | Tour Perret | | 1 600 € |
| Jardin de ville Elémentaire | Ecole et Cinéma et Théâtre | Etre spectateur de films du patrimoine culturel français et étranger dans le cadre du projet « Ecole et cinéma » avec le cinéma d'art et essai « Le Meliès ». Etre spectateur de productions théâtrale avec le TMG | 600 € |
| Jardin de ville Elémentaire | Jouer pour apprendre, jouer pour partager et vivre ensemble | Passer par le jeu sous diverses formes le plus souvent possible pour les apprentissages scolaires et sociaux, au quotidien et avec des moments banalisés pour les jeux à partager ou à créer en classe, en inter classes et avec le périscolaire. | 600 € |
| Lucie Aubrac Elémentaire | HabiTerre 2 (Année 2) | Comment mieux habiter la Terre ? | 400 € |
| Lucie Aubrac Elémentaire | Class'Echecs | Introduire le jeu d'échecs à l'école et pérenniser cette pratique sur tous les niveaux de classe. | 400 € |
| Marceau Maternelle | Ecole dehors | L'« école dehors » est une approche éducative qui consiste à mener des activités d'apprentissage en plein air, dans la nature ou dans un environnement extérieur, plutôt qu'à l'intérieur d'une salle de classe traditionnelle. | Financement projet « école dehors » (prise en charge par la ville de Grenoble d'un.e intervenant.e) |
| Menon Elémentaire | Architecture et patrimoine Tour Perret | | 1 600 € |
| Paul Bert primaire élémentaire | Slaminette | Ateliers d'écriture et de mise en voix puis restitution scénique à la Bobine | 600 € |
| Porte St Laurent Primaire | Discriminations en tous genres | Création de différentes scènes alliant jeu d'acteurs réels et fictifs sur le thème de la discrimination : handicap, genre... | 600 € |
| Porte St Laurent Primaire | Le jeu au service des apprentissages | A partir de papier découpé, nous allons créer des scénettes alliant jeux et apprentissages en stopmotion à l'aide d'une tablette lumineuse à la manière de Michel Ocelot. | 600 € |
| Sous-total secteur 2 | | | 7 000,00 € |
| SECTEUR 5 | | | |
| Grand Châtelet Primaire | Parcours culturel | Permettre à tous les élèves de voir deux spectacles par an et d'améliorer leur compétences de spectateur tout en vivant des émotions marquantes. | 1 200 € |
| Jean Racine Primaire | L'école du spectateur | Les enfants vont assister à 2 spectacles vivants à l'Espace 600. Une présentation leur est faite en classe en amont du spectacle par une personne de l'Espace 600. Une discussion peut aussi avoir lieu en aval. | 1 000 € |
| Jean Racine Primaire Elémentaire | Jeux de stratégie | Instauré une culture du jeu de pion (échecs, dames, jeu de GO...). | 1 000 € |
| Malherbe Primaire | Parcours culturel et artistique | Amener les élèves de quartier sensible à se construire des connaissances artistiques et culturelles tout au long d'un parcours durant leur scolarité. | 1 115 € |

| | | | |
|------------------------------|--|---|---|
| Malherbe Primaire | Ateliers ESAD | Permettre à toutes les classes de bénéficier des ateliers d'art de l'ESAD (école supérieure des arts et du design) | 1 000 € |
| Sous-total secteur 5 | | | 5 315,00 € |
| SECTEUR 4 | | | |
| Bajatière Élémentaire | Dehors'dinaire, c' est extra | Expérimentations artistiques extérieures où l'oeuvre n'est pas seulement donnée au public, mais aussi à l'environnement afin de lui donner vie et de jouer avec lui. | 350 € |
| Bajatière Élémentaire | Les enjeux du jeu | Expérimenter et créer des jeux pour développer les compétences du XXIe siècle. | 600 € |
| Bajatière Maternelle | Ecole dehors | Permettre aux élèves de toute l'école d'apprendre à l'extérieur de l'école grâce et par la nature | Financement projet « école dehors » (prise en charge par la ville de Grenoble d'un.e intervenant.e) |
| Bajatière Maternelle | Ecole et cinéma | Identifier les différents types de court métrage (film d'animation ou dessin animé), techniques utilisés (crayon, pâte à modeler, découpage, etc.), réutilisation de certaines techniques en classe, compréhension et chronologie des histoires, développer le langage. | 500 € |
| Sous-total secteur 4 | | | 1 450,00 € |
| SECTEUR 6 | | | |
| Marie Reynoard Maternelle | Vivre ensemble à travers le jeu | Poursuite du projet de développement du VIVRE ENSEMBLE à travers les jeux | 1 000 € |
| Marie Reynoard Maternelle | Découvrir les sciences | Projet de création de mallettes de SCIENCES, pour comprendre le monde qui nous entoure | 1 200 € |
| Verderet Primaire Maternelle | PEAC | Assister à différentes prestations artistiques, préparer et travailler en classe sur le cahier du spectateur (projet d'école) | 1 000 € |
| Verderet Primaire | Les Jardinières du Verderet | Fabrication de nouvelles jardinières et utilisation des jardinières existantes pour mettre en terre différentes plantations. | 750 € |
| La Fontaine Élémentaire | Ecole du spectateur | Spectacle vivant | 750 € |
| La Fontaine Élémentaire | APQ et EPS | Favoriser la diversité des pratiques APQ et EPS par du matériel varié | 500 € |
| La Fontaine Maternelle | Ecole du spectateur | Participation de toutes les classes de l'école (y compris TPS) au parcours du spectateur proposé par l'ESPACE 600 | 600 € |
| La Fontaine Maternelle | Apprendre par le jeu | Travail des compétences par les jeux de société et prêt des jeux aux familles | 500 € |
| La Rampe Maternelle | parcours culturel | Ce projet fait partie de notre projet d'école et de parcours d'élèves. Chaque enfant peut découvrir deux spectacles avec intervention avant et après le spectacle, tous les ans. | 1 000 € |
| Le Lac Élémentaire | PEAC Cinéma | Faire bénéficier à chaque élève au moins d'une ou plusieurs séances de cinéma au cours de l'année, dans le cadre du PEAC. | 1 000 € |
| Le Lac Élémentaire | PEAC théâtre | Faire bénéficier à chaque élève au moins d'un spectacle de théâtre au cours de l'année, dans le cadre du PEAC. | 1 000 € |
| Les Buttes Primaire | Parcours culturel | Participation de toutes les classes au projet "Ecole et cinéma" et des classes du cycle 2 à "l'Ecole du Spectateur" | 800 € |
| Les Buttes Primaire | A la découverte des Espaces Naturels Sensibles | Education à l'environnement grâce à 2 ou 3 sorties sur des espaces naturels sensibles accompagnées d'un guide agréé. | 700 € |
| Les Frênes Maternelle | l'école du spectateur | Les élèves de l'école se rendent à l'espace 600 centre culturel proche de leur école pour assister à un spectacle. | 840 € |
| Les Frênes Maternelle | Bien-être à l'école | Aider les enfants à canaliser leurs énergies par des exercices de respiration, de calme, d'écoute et de détente. | 980 € |
| Les Genets Élémentaire | Ecole et cinéma | Parcours cinématographique du cp au ce2 | 500 € |
| Les Genets Élémentaire | Ecole du spectateur | Assister à des pièces de théâtre à l'Espace 600. | 500 € |
| Les Trembles Élémentaire | vivre au rythme des saisons | Espace Naturel Sensible, 3 randonnées par an dans un ENS avec des accompagnateurs moyennes montagne pour découvrir la nature et les saisons. | 1 000 € |
| Les Trembles Élémentaire | Ecole du spectateur | Amener de manière régulière les enfants dans les grandes salles de spectacle de Grenoble. Au moins 3 spectacles par classes. | 1 000 € |
| Sous-total secteur 6 | | | 15 620,00 € |
| TOTAL 2024-2025 | | | 42 425,00 € |

**TABLEAU DES SUBVENTIONS DES ASSOCIATIONS SOCIOCULTURELLES ET AUTRES ASSOCIATIONS
POUR LE CONSEIL MUNICIPAL DU 04 NOVEMBRE 2024**

| NOMS ASSOCIATIONS | MONTANTS PROPOSES | Titre de l'action | Fonctionnement / Projet | Avantage en nature 2024 (Estimation) | Montant des subventions attribuées en 2023 | Avantage en nature en 2023 |
|--------------------------------------|-------------------|----------------------|-------------------------|--------------------------------------|--|----------------------------|
| Associations socioculturelles | | | | | | |
| SECTEUR 1 | | | | | | |
| ACSCB | 20 000,00 € | Solde forfait ado | Fonctionnement | 59 002,44 € | 235 504,00 € | 59 002,44 € |
| Total | 20 000,00 € | | | | | |
| MJC Parmentier | 40 000,00 € | Solde forfait ado | Fonctionnement | 91 068,86 € | 376 307,00 € | 91 068,86 € |
| | 3 178,00 € | Séjours été 2024 | Projet | | | |
| Total | 43 178,00 € | | | | | |
| SECTEUR 2 | | | | | | |
| MPT Saint Laurent | 840,00 € | Séjours printemps | Projet | 44 026,50 € | 247 579,44 € | 44 026,50 € |
| | 1 083,30 € | Pause méridienne P4 | Fonctionnement | | | |
| | 1 200,00 € | Pause méridienne P5 | Fonctionnement | | | |
| | 4 010,00 € | Séjours été 2024 | Projet | | | |
| Total | 7 133,30 € | | | | | |
| CLEF | 20 000,00 € | Solde forfait ado | Fonctionnement | 48 564,69 € | 271 762,00 € | 48 564,69 € |
| | 5 520,00 € | Séjours été 2024 | Projet | | | |
| Total | 25 520,00 € | | | | | |
| MJC Mutualité | 800,00 € | Séjours printemps | Projet | 57 381,10 € | 171 713,00 € | 57 381,10 € |
| | 980,00 € | Séjours été | Projet | | | |
| Total | 1 780,00 € | | | | | |
| MJC Allobroges | 55 000,00 € | Solde forfait ado | Fonctionnement | 193 526,84 € | 315 295,00 € | 193 526,84 € |
| | 1 330,00 € | Séjours hiver 24 | Projet | | | |
| | 1 302,00 € | Séjours printemps 24 | Projet | | | |
| | 12 960,00 € | Séjours été 2024 | Projet | | | |
| Total | 70 592,00 € | | | | | |

| SECTEUR 3 | | | | | | |
|---|---------------------|-----------------------------|----------------|--------------|--------------|--------------|
| Maison de l'enfance Bachelard | 20 000,00 € | Solde forfait ado | Fonctionnement | 95 835,91 € | 254 697,00 € | 95 835,91 € |
| | 2 272,00 € | Séjours printemps/ été 2024 | Projet | | | |
| Total | 22 272,00 € | | | | | |
| MJC Eaux Claires | 40 000,00 € | Solde forfait ado | Fonctionnement | 108 949,46 € | 322 607,00 € | 108 949,46 € |
| | 5 870,00 € | Séjours été | Projet | | | |
| Total | 45 870,00 € | | | | | |
| MJC Anatole France | 60 000,00 € | Solde forfait ado | Fonctionnement | 107 249,94 € | 315 478,00 € | 107 249,94 € |
| | 11 750,00 € | Séjours été 2024 | Projet | | | |
| Total | 71 750,00 € | | | | | |
| SECTEUR 4 | | | | | | |
| MJC Lucie Aubrac | 60 000,00 € | Solde forfait ado | Fonctionnement | 162 910,51 € | 500 906,00 € | 162 910,51 € |
| | 4 867,00 € | Séjours été | Projet | | | |
| Total | 64 867,00 € | | | | | |
| ACL | 7 126,00 € | Séjours été | Projet | 57 062,00 € | 493 718,00 € | 57 062,00 € |
| Total | 7 126,00 € | | | | | |
| SECTEUR 5 | | | | | | |
| Maison de l'enfance Teisseire Malherbe | 720,00 € | Séjours printemps | Projet | 70 298,58 € | 279 921,87 € | 70 298,58 € |
| | 2 800,00 € | Séjours été 2024 | Projet | | | |
| | 40 000,00 € | Solde forfait ado | Fonctionnement | | | |
| | 1 200,00 € | Fonds de mutualisation | Projet | | | |
| Total | 44 720,00 € | | | | | |
| La bajatière | 40 000,00 € | Solde forfait ado | Fonctionnement | 97 084,90 € | 428 916,00 € | 97 084,90 € |
| | 12 570,00 € | Séjours été | Projet | | | |
| | 2 390,00 € | Séjours hiver et printemps | Projet | | | |
| Total | 54 960,00 € | | | | | |
| MJC Abbaye | 25 000,00 € | Solde forfait ado | Fonctionnement | 64 868,40 € | 280 320,00 € | 64 868,40 € |
| | 5 042,00 € | Séjours été | Projet | | | |
| Total | 30 042,00 € | | | | | |
| SECTEUR 6 | | | | | | |
| Maison de l'enfance Prémol | 7 431,00 € | Séjours été | Projet | 55 996,38 € | 263 887,98 € | 55 996,38 € |
| | 20 000,00 € | Solde forfait PASSERELLE | Fonctionnement | | | |
| Total | 27 431,00 € | | | | | |
| MJC Théâtre Prémol | 5 796,00 € | Séjours été | Projet | 229 054,98 € | 292 305,00 € | 229 054,98 € |
| Total | 5 796,00 € | | | | | |
| TOTAL Associations socioculturelles | 543 037,30 € | | | | | |

| Associations jeunesse | | | | | | |
|---|--------------------|---|----------------|--------------|--------------|--------------|
| Archipel | 2 000,00 € | Projet Laïcité | Projet | 1 944,02 € | 2 000,00 € | 1 944,02 € |
| Archipel | 2 000,00 € | Éducation au vivre ensemble | Projet | 1 944,02 € | 2 000,00 € | 1 944,02 € |
| Le transfo | 1 230,00 € | Frais liés au reconventionnement | Fonctionnement | 6 946,95 € | 24 000,00 € | 6 946,95 € |
| Le transfo | 2 000,00 € | Aide exceptionnelle | Fonctionnement | 6 946,95 € | 24 000,00 € | 6 946,95 € |
| Cap Berriat | 22 560,00 € | Aller vers l'émancipation et la reconnaissance | Projet | 28 440,32 € | 229 914,00 € | 28 440,32 € |
| Ancrage | 1 500,00 € | Auto-défense féministe | Projet | 989,18 € | 5 700,00 € | 989,18 € |
| Le Samouraï | 1 500,00 € | Jeunes & Police | Projet | 0,00 € | 3 600,00 € | 0,00 € |
| CODASE | 2 000,00 € | Projet liaison Codase Collège Aimé Césaire | Projet | 1 862,40 € | 6 000,00 € | 1 862,40 € |
| Total associations jeunesse | 34 790,00 € | | | | | |
| Autres association Education | | | | | | |
| Espace 600 | 3 000,00 € | Ateliers périscolaires | Projet | 105 976,90 € | 271 900,00 € | 105 976,90 € |
| Cinéma le Méliès (ligue de l'enseignement) | 2 900,00 € | Ciné animé | Projet | 0,00 € | 35 000,00 € | 0,00 € |
| Echiquier grenoblois | 6 000,00 € | Ateliers périscolaires | Projet | 2 558,04 € | 11 400,00 € | 2 558,04 € |
| Jeunes et Nature | 5 000,00 € | Classe dehors | Projet | 1 373,46 € | 150 000,00 € | 1 373,46 € |
| PEL – Ligue de l'Enseignement -FOL | 4 000,00 € | Lire et Faire Lire Ateliers périscolaires | Projet | 0,00 € | 35 000,00 € | 0,00 € |
| Francas Isère | 3 000,00 € | Université populaire de l'éducation : droits des enfants « Droit à l'égalité, où en sommes-nous ? » | Projet | 0,00 € | 3 600,00 € | 0,00 € |
| Action Fraternité - Ligue de l'Enseignement | 5 000,00 € | Sensibiliser les jeunes Grenoblois à la fraternité, au vivre et faire ensemble | Projet | 0,00 € | 35 000,00 € | 0,00 € |
| Batukavi – Afric'impact | 2 160,00 € | Aide séjours été | Projet | 6 183,82 € | 9 500,00 € | 6 183,82 € |
| Total associations ressources | 31 060,00 € | | | | | |

Total global subventions 608 887,30 €

Annexe 1 : Tarifs à compter du 1er janvier 2025 - Redevances d'occupation du domaine public perçues au titre du pouvoir de police de la circulation et du stationnement et les droits de voirie perçus au titre du pouvoir de police de conservation sur le domaine public de propriété Ville de Grenoble

| Article | Nom/objet | Unité | Tarifs à partir du 1er janvier 2025 | | | | | | | |
|-------------|---|---------------------------------------|--|-------------------|--------------|----------|----------|----------|----------|----------|
| | | | Tout m ² , ml, ou tranche entamé est dû dans sa totalité arrondi à l'unité supérieure | 1er établissement | Tarif unique | Zone 1 | Zone 2 | Zone 3 | Zone 4 | Zone 5 |
| 1001 | Droit fixe pour toute nouvelle demande (simple ou multi-objets ; création, ou modification de l'existant, sauf suppression) | Unité | | 5,90 € | | | | | | |
| 1002 | Toute occupation du domaine public, travail, objet non prévus dans cette grille de tarifs quelle que soit la zone | en ml ou m ² ou unité/jour | | 18,15 € | | | | | | |
| 2000 | TOUS TYPES DE COMMERCES | | | | | | | | | |
| 2001 | Étalage | m ² /an | | | | 63,60 € | 63,60 € | 63,60 € | 31,40 € | 31,40 € |
| 2002 | Terrasse et entrepôt occasionnel (soldes, fleurs de la Toussaint, sapins de Noël, ...) | m ² /jour | | | | 1,95 € | 1,95 € | 1,95 € | 1,05 € | 1,05 € |
| 2003 | Terrasse sur stationnement | m ² /an | | | | | 94,45 € | 62,35 € | 30,60 € | 15,10 € |
| 2004 | Terrasse fermée | m ² /an | | | | 251,40 € | 251,40 € | 251,40 € | 251,40 € | 128,10 € |
| 2005 | Autre terrasse | m ² /an | | | | 65,40 € | 49,90 € | 31,00 € | 15,35 € | 7,60 € |
| 2006 | Protection de terrasse : Abris, parasol, barnum, tonnelle, store non fixé en façade,... | m ² /an | | 17,45 € | | | | | | |
| 2007 | Paravent/séparateur | ml/an | | 40,85 € | | | | | | |
| 2008 | Chevalet, panneau stoppeur, porte menu et autre mobilier de communication ou affichage non fixés au sol | U/an | | 161,45 € | | | | | | |
| 2009 | Distributeur divers, consigne, automate, appareil automatique ou autre appareil similaire | U/an | | 133,80 € | | | | | | |
| 2010 | Montre vitrée /Cadre /caisson fixe ou mobile | m ² /an | | 67,45 € | | | | | | |
| 2011 | Moyen de livraison (scooter,...) stationné sur emplacement autorisé et réservé | U/an | | 232,80 € | | | | | | |
| 2012 | Moyen de livraison (vélo,...) stationné sur emplacement autorisé et réservé | U/an | | 58,20 € | | | | | | |
| 2013 | Aire de déchargement, transport de fond | m ² /an | | 24,00 € | | | | | | |
| 2015 | Rampe d'accessibilité : exonération au titre de l'accessibilité handicapé | m ² /an | | 0 € | | | | | | |
| 2017 | Parements | m ² /an | | 5,25 € | 3,35 € | | | | | |
| 2018 | Etablissement d'un vitrage jusqu'à 0,20 m de saillie sur l'alignement | m ² /an | | 17,20 € | 13,15 € | | | | | |
| 2019 | Marquises, auvents, tentes fixes au-dessus des portes et boutiques, au rez-de-chaussée | m ² couvert/an | | 9,15 € | 7,90 € | | | | | |
| 2020 | Tente mobile au-dessus des portes et boutiques au rez-de-chaussée | m ² couvert/an | | 6,50 € | 5,90 € | | | | | |
| 2021 | Tente mobile aux étages | unité/an | | | 3,90 € | | | | | |
| 2022 | Lanternes, spots, sonnerie d'alarme, horloges, etc. | unité/an | | 23,35 € | 17,45 € | | | | | |
| 2023 | Grille de sécurité, volet roulant, volet bois par m ² , par an | m ² /an | | 11,65 € | 9,20 € | | | | | |
| 2024 | Caméra | unité/an | | 23,35 € | 17,20 € | | | | | |
| 2025 | Enseignes lumineuses perpendiculaires | m ² par face/an | | 20,00 € | 16,30 € | | | | | |
| 2026 | Enseignes lumineuses parallèles par m ² , par an | m ² /an | | 20,00 € | 16,30 € | | | | | |
| 2027 | Enseignes non lumineuses perpendiculaires | m ² par face/an | | 12,15 € | 8,70 € | | | | | |
| 2028 | Enseignes non lumineuses parallèles | m ² /an | | 12,15 € | 8,70 € | | | | | |
| 2029 | Rampes lumineuses, tubes néon | m courant/an | | 9,50 € | 6,55 € | | | | | |
| 2030 | Support mural non lumineux pour tarifs et menus | unité/an | | 23,35 € | 17,20 € | | | | | |
| 2031 | Support mural lumineux pour tarifs et menus | unité/an | | 33,55 € | 24,50 € | | | | | |
| 2032 | Panneaux supports d'affiches en saillie sur le domaine public | m ² /an | | 72,50 € | 39,75 € | | | | | |
| 2033 | Caisson pour volet roulant ou grille de sécurité | m courant/an | | 25,50 € | 19,50 € | | | | | |
| 2034 | Appareils de ventilation | unité/an | | 239,10 € | 155,95 € | | | | | |

| 3000 COMMERCES AMBULANTS | | | | | | | | | |
|--------------------------|--|---------------------------|--|----------|----------|----------|----------|----------|----------|
| 3001 | Commerce Ambulant Permanent (camion, remorque, vélo, tricycle,...) longueur totale y compris véhicule tracteur et flèche de remorque. | ml/mois | | | 59,35 € | 44,65 € | 23,80 € | 14,05 € | 6,95 € |
| 3002 | Commerce Ambulant Régulier - Food truck (camion, remorque, vélo, tricycle,...) longueur totale y compris véhicule tracteur et flèche de remorque. | ml/jour | | | 3,40 € | 2,85 € | 2,30 € | 1,75 € | 1,15 € |
| 3003 | Commerce Ambulant Occasionnel lors de manifestation ou événement (véhicule) longueur totale y compris véhicule tracteur et flèche de remorque. | ml/jour | | | 23,30 € | 23,30 € | 23,30 € | 23,30 € | 11,70 € |
| 3004 | Commerce Ambulant Occasionnel lors de manifestation ou événement (vélo - tricycle) longueur totale y compris véhicule tracteur et flèche de remorque. | ml/jour | | | 11,70 € | 11,70 € | 11,70 € | 11,70 € | 5,80 € |
| 4000 ANIMATION | | | | | | | | | |
| 4001 | Manège occasionnel, non permanent présent moins de 1 mois | m ² /jour | | | 1,95 € | 1,65 € | 1,60 € | 1,35 € | 1,30 € |
| 4001A | Manège occasionnel, non permanent présent moins de 1 trimestre | m ² /mois | | | 30,60 € | 26,00 € | 25,50 € | 20,90 € | 20,50 € |
| 4001B | Manège occasionnel, non permanent présent moins de 1 an | m ² /trimestre | | | 83,65 € | 72,30 € | 70,90 € | 58,75 € | 57,60 € |
| 4002 | Manège permanent annuel et hors conventionnement | m ² /an | | | 314,25 € | 264,70 € | 259,50 € | 151,35 € | 148,40 € |
| 4003 | Petites animations commerciales ou publicitaires de moins de 500 m ² : Inauguration de commerce, manifestation promotionnelle, démonstration de produit... Avec ou sans petit chapiteau, tente, plancher, autre structure... Surface totale en m ² /jour | m ² /jour | | | 10,40 € | 8,15 € | 5,80 € | 3,45 € | 1,15 € |
| 4008 | petit train routier touristique, longueur totale y compris véhicule tracteur et flèche de remorque | ml/jour | | 1,90 € | | | | | |
| 4009 | Véhicule en exposition | U/an | | 116,45 € | | | | | |
| 5000 PUBLICITE | | | | | | | | | |
| 5001 | Publicité sur : mur de clôture, entrepôt de matériaux sur la voie publique pendant la construction d'immeubles neufs ou pendant des travaux importants effectués en façade d'immeubles existants, occupation du domaine public avec un échafaudage volant, mobile ou fixe pour réparation et pour entrepôt de matériaux divers | m ² /mois | | 25,80 € | | | | | |
| 5002 | Publicité sur garage à vélo | m ² /an | | 82,05 € | | | | | |
| 5000 DIVERS | | | | | | | | | |
| 6001 | Bâtiment modulaire : kiosque, bulle de vente... | U/mois | | 354,80 € | | | | | |
| 6002 | Jardinière autorisée exonérée au titre de l'embellissement du cadre de vie | | | 0 € | | | | | |
| 6003 | Cendrier sur pied dans le périmètre d'une terrasse autorisée | | | 0 € | | | | | |

Une exonération est décidée pour animation non commerciale, stand d'information associatif ou humanitaire à but non lucratif, pour les fêtes de quartiers, vide-greniers, braderies, stands favorisant le lien social et la redynamisation des quartiers, et pour animations organisées par les collectivités et associations à but non lucratif, lorsque les organisateurs de ces manifestations ne perçoivent pas de droits auprès des participants (public et exposants) : ni droit d'entrée, ni obligation de consommation sur le site.

Cette exonération devra apparaître comme une subvention en nature et doit figurer au compte-rendu financier de l'association. Conformément à l'article L1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales l'association devra fournir un bilan comptable de l'année concernée pour bénéficier de cette gratuité.

Ces tarifs ne couvrent que l'occupation du domaine public. Ils n'intègrent pas les prestations complémentaires dont peuvent avoir besoin les organisateurs et exploitants (type eau, électricité, sécurité, gestion des déchets, postes de secours, etc...) ni les prestations nécessaires à l'installation et la remise en état du site (pose et dépose de potelets, gabions, rochers, mobiliers divers, capots des bornes, nettoyage du site, etc...). Toutes ces prestations externes sont de l'entière responsabilité des organisateurs, indépendamment de la facturation des droits d'occupation du domaine public.

Articles 4001, 4001A, 4001B et 4002 (Manèges et attractions enfantines) : Ces tarifs s'appliquent pour les occupations dans les parcs et jardins et les espaces publics pour les attractions enfantines ou de divertissement (hors foire des rameaux) :

- petits et gros manèges

- chevaux mécaniques, balançoires, pédalos

- et toute attraction enfantine ou de divertissement payant

Le tarif est établi en fonction de la surface totale occupée par l'organisateur, y compris chapiteaux, billetteries, toutes formes d'habitats (campings, caravanes, etc.), véhicules, et autres annexes.

L'ensemble des jours de présence sont facturés (montage, exploitation, démontage des installations).

Toute tranche entamée est due dans sa totalité.

Annexe 2 : Indemnisation des occupations commerciales du domaine public sans autorisation administrative à compter du 1er janvier 2025 - le règlement de cette indemnité ne vaut pas régularisation et ne se substitue pas aux autres poursuites prévues par les lois afférentes.

| Article | Nom/objet | Unité | Tarifs à partir du 1er janvier 2025 | | | | | | | |
|-----------------|---|----------------------|--|-------------------|--------------|----------|----------|----------|----------|----------|
| | | | Tout m ² , ml, ou tranche entamé est dû dans sa totalité arrondi à l'unité supérieure | 1er établissement | Tarif unique | Zone 1 | Zone 2 | Zone 3 | Zone 4 | Zone 5 |
| 2000 bis | TOUS TYPES DE COMMERCES | | | | | | | | | |
| 2001 bis | étalage | m ² /an | | | | 63,60 € | 63,60 € | 63,60 € | 31,40 € | 31,40 € |
| 2002 bis | Terrasse et entrepôt occasionnel (soldes, fleurs de la toussaint, sapins de Noël, ...) | m ² /jour | | | | 1,95 € | 1,95 € | 1,95 € | 1,05 € | 1,05 € |
| 2003 bis | Terrasse sur stationnement | m ² /an | | | | | 94,45 € | 62,35 € | 30,60 € | 15,10 € |
| 2004 bis | Terrasse fermée | m ² /an | | | | 251,40 € | 251,40 € | 251,40 € | 251,40 € | 128,10 € |
| 2005 bis | Autre terrasse | m ² /an | | | | 65,40 € | 49,90 € | 31,00 € | 15,35 € | 7,60 € |
| 2006 bis | Protection de terrasse : Abris, parasol, barnum, tonnelle, store non fixé en façade,... | m ² /an | | | 17,45 € | | | | | |
| 2007 bis | Paravent/séparateur | ml/an | | | 40,85 € | | | | | |
| 2008 bis | Chevalet, panneau stoppeur, porte menu et autre mobilier de communication ou affichage non fixés au sol | U/an | | | 161,45 € | | | | | |
| 2009 bis | Distributeurs divers, consigne, automate, appareil automatique ou autre appareil similaire | U/an | | | 133,80 € | | | | | |
| 2010 bis | Montre vitrée /Cadre /caisson fixe ou mobile | m ² /an | | | 67,45 € | | | | | |
| 2011 bis | Moyen de livraison (scooter,...) stationné sur emplacement non autorisé | U/an | | | 232,80 € | | | | | |
| 2012 bis | Moyen de livraison (vélo,...) stationné sur emplacement non autorisé | U/an | | | 58,20 € | | | | | |
| 2013 bis | Aire de déchargement, transport de fond | m ² /an | | | 24,00 € | | | | | |
| 2017 bis | Parements | m ² /an | | | 3,35 € | | | | | |



ANNEXE 4 : TARIFS DES DROITS DE PLACE POUR LES ANIMATIONS ET CIRQUES A PARTIR DU 1^{er} JANVIER 2025

GRANDES ANIMATIONS

Ce tarif s'applique pour les occupations du domaine public autorisées par la Ville de Grenoble, et plus précisément pour les animations suivantes :

- grandes animations commerciales ou publicitaires
- cirques, spectacles et manifestations diverses
- braderies, vide-greniers, brocantes

Le tarif est établi en fonction de la surface totale occupée par l'organisateur, y compris chapiteau, billetterie, toutes formes d'habitations (campings, caravanes, etc.), véhicules, et autres annexes. L'ensemble des jours de présence sont facturés (montage, exploitation, démontage des installations). Toute tranche entamée est due dans sa totalité.

| | | Tarifs applicables à compter du 01/01/2025 |
|---|-----------------------|---|
| Occupation d'une zone jusqu'à 1 000 m² | Jours 1 à 3 | 94 €/jour |
| | Jours 4 à 10 | 71 €/jour |
| | Jours supplémentaires | 48,5 €/jour |
| Occupation d'une zone jusqu'à 2 000 m² | Jours 1 à 3 | 139,5 €/jour |
| | Jours 4 à 10 | 117 €/jour |
| | Jours supplémentaires | 94 €/jour |
| Occupation d'une zone jusqu'à 5 000 m² | Jours 1 à 3 | 351 €/jour |
| | Jours 4 à 10 | 292 €/jour |
| | Jours supplémentaires | 233 €/jour |
| Occupation d'une zone jusqu'à 10 000 m² et plus | Jours 1 à 3 | 701 €/jour |
| | Jours 4 à 10 | 583,5 €/jour |
| | Jours supplémentaires | 466,5 €/jour |

INFORMATIONS GENERALES

Les tarifs sont applicables dès le 1^{er} janvier 2025.

Pour l'ensemble des occupations (Grandes animations), un demi-tarif s'applique sur les secteurs urbains classés au titre de la politique de la Ville.

Pour l'ensemble des occupations (Grandes animations et Attractions enfantines), une exonération peut être décidée pour animation non commerciale, stand d'information associatif ou humanitaire à but non lucratif, pour les fêtes de quartiers, vide-greniers, braderies, stands favorisant le lien social et la

Envoyé en préfecture le 07/11/2024

Reçu en préfecture le 07/11/2024

Publié le



ID : 038-213801855-20241104-D20241104_66-DE

redynamisation des quartiers, et pour des animations organisées par les collectivités et associations à but non lucratif, lorsque les organisateurs de ces manifestations ne perçoivent pas de droits de place auprès des participants (public et exposants) : ni droit d'entrée, ni obligation de consommation sur le site.

Ces tarifs ne couvrent que l'occupation du domaine public. Ils n'intègrent pas les prestations complémentaires dont peuvent avoir besoin les organisateurs et exploitants (type eau, électricité, sécurité, gestion des déchets, postes de secours, etc...) ni les prestations nécessaires à l'installation et la remise en état du site (pose et dépose de potelets, gabions, rochers, mobiliers diverses, capots des bornes, nettoyage du site, etc...). Toutes ces prestations externes sont de l'entière responsabilité des organisateurs, indépendamment de la facturation des droits d'occupation du domaine public.

ANNEXE 5 : Tarifs des droits de place applicables aux marchés de plein air, kiosques et à la Halle Ste Claire à partir du 1er janvier 2025

Sauf mention contraire, les tarifs sont exprimés en euros par mètre linéaire.

TARIFS DES ABONNEMENTS SUR LES MARCHES DE PLEIN AIR

| | 2025 |
|--|---------------------|
| | Tarif par trimestre |
| Pour un jour de présence par semaine, tarif classique <i>Concerne :</i> - les lundis, mardis, mercredis, jeudis, vendredis sur tous les marchés (hors Europole et Montagnes de l'Isère) - les samedis et dimanches sur Eaux claires, Général Ferrié, Hébert -Périnetti matin et après-midi, Libération, Mistral | 9,40 € |
| Pour un jour de présence par semaine, tarif "jour d'affluence" (abonnement journée) <i>Concerne :</i> - les samedis et dimanches sur tous les marchés (hors Eaux claires, Général Ferrié, Hébert -Périnetti matin et après-midi, Libération, Mistral, hoche) - les jeudis sur les marchés Europole et Montagnes de l'Isère | 31,25 € |
| Pour 6 journées par semaine <i>Applicable sur les marchés Abbaye, Estacade, Place aux herbes, Malherbes, St André, St Bruno, Ste Claire, Villeneuve matin et après-midi, Victor Hugo</i> | 53,30 € |
| Tarif applicable sur Europole, Montagnes de l'Isère, Hoche | 15,65 € |

TARIFS AU JOUR LE JOUR SUR LES MARCHES DE PLEIN AIR

| | Tarif 2025 |
|---|------------|
| Tarif journalier <i>Tous marchés</i> | 2,05 € |
| Tarif pour les associations autorisées de manière exceptionnelle (sans vente) | 0,00 € |

TARIFS HALLE COUVERTE SAINTE-CLAIRE

| | Tarif 2025 |
|--|------------|
| Banc de vente au RDC (78 jours / trimestre), par mètre linéaire, par trimestre | 96,50 € |
| Espace au sous-sol de type cave, chambre froide, locaux compresseurs, par m², par an | 100,40 € |
| Utilisation de la salle de découpe, par utilisateur, par an | 671,45 € |

TARIFS DES MARCHES THEMATIQUES

| | Tarif 2025 |
|--|------------|
| Marché aux fleurs de la Toussaint | |
| Abonnement pour toute la période | 32,80 € |
| Tarif à la journée pour la période ou le nombre de jours restant à couvrir | 6,05 € |

| | Tarif 2025 |
|--|------------|
| Marché aux sapins de Noël | |
| Abonnement pour toute la période | 15,50 € |
| Tarif à la journée pour la période ou le nombre de jours restant à couvrir | 4,95 € |

Envoyé en préfecture le 07/11/2024

Reçu en préfecture le 07/11/2024

Publié le



ID : 038-213801855-20241104-D20241104_66-DE

| Marché au Miel | |
|-----------------------|--------|
| Tarif à la journée | 4,00 € |

| Brocante Hoche | |
|--------------------------------|------------|
| | Tarif 2025 |
| Abonnement, tarif au trimestre | 15,20 € |
| Tarif à la journée | 4,00 € |

| Victor Hugo | |
|-----------------------------------|------------|
| | Tarif 2025 |
| Abonnement mensuel / mètre facade | 17,75 € |

| Autres marchés thématiques | |
|-----------------------------------|------------|
| | Tarif 2025 |
| Tarif 1/2 journée | 2,05 € |
| Tarif à la journée | 4,00 € |

TARIFS ELECTRICITE

| | Tarif 2025 |
|---|------------|
| Tarif électricité à la journée | 3,00 € |
| Forfait électricité trimestriel 1 jour par semaine (multiplié en fonction du nombre de jours de l'abonnement) | 36,65 € |

KIOSQUES

| | Tarif 2025 |
|--|------------|
| Droits de place kiosques parc Paul Mistral / mois | 179,95 € |
| Droits de place kiosques parc Paul Mistral / trimestre | 539,70 € |

Le montant de la majoration due en cas de paiement de l'abonné après le premier jour de la période d'abonnement (article 29 du règlement des marchés) reste inchangé, 10% du montant de l'abonnement.

GRILLE TARIFAIRE CIRCULATION VILLE DE GRENOBLE APPLICABLE AU 1^{er} NOVEMBRE 2024

| ARTICLE | DETAIL | UNITE | PRIX € |
|---------|---|---------------------|--------|
| 000 | Frais fixes de traitement applicables à l'ensemble des prix des séries : 100, 200, 300, 600 | unité | 16,30 |
| 100 | AUTORISATION DE STATIONNEMENT POUR DEMENAGEMENTS, TRAVAUX, POSES DE BENNES (hors Amplirol) | | |
| 101 | Option Confort 4 places. Blocage de stationnement durant 2 jours maximum pour 4 places (20ml), incluant la pose, le constat et la dépose des panneaux ainsi que les frais de stationnement (horodateur) hors frais fixes. Limité à 6 jours | 4 places pendant 2j | 32,60 |
| 200 | CHANTIERS SUR ESPACE PUBLIC | | |
| 201 | Sur zone de chantier avec clôture/palissade : Emprise de chantier, de stockage ou de travaux, échafaudage (volant, mobile, fixe, ...), bennes, stationnement tous types de véhicules ou engins de chantier, autres installations de chantier à l'intérieur de l'emprise de chantier. (par jours écoulés) | m²/j | 0,50 |
| 202 | Sur zone de chantier avec clôture/palissade : Emprise de chantier, de stockage ou de travaux, échafaudage (volant, mobile, fixe, ...), bennes, stationnement tous types de véhicules ou engins de chantier, autres installations de chantier à l'intérieur de l'emprise de chantier. (par semaines écoulées) | m²/s | 2,00 |
| 203 | Sur zone de chantier avec clôture/palissade : Emprise de chantier, de stockage ou de travaux, échafaudage (volant, mobile, fixe, ...), bennes, stationnement tous types de véhicules ou engins de chantier, autres installations de chantier à l'intérieur de l'emprise de chantier. (par mois écoulés) | m²/mois | 5,10 |
| 204 | Sur zone de chantier avec clôture/palissade : Emprise de chantier, de stockage ou de travaux, échafaudage (volant, mobile, fixe, ...), bennes, stationnement tous types de véhicules ou engins de chantier, autres installations de chantier à l'intérieur de l'emprise de chantier. (par années écoulées) | m²/an | 46,00 |
| 205 | Exonération pour ravalement obligatoire imposé par la ville de Grenoble | unité | 0,00 |
| 206 | Suppression de stationnement autorisé 5ml/j (soit 1 place/j) non clôturée pour stationnement d'engins ou de véhicules de chantier | 5ml/j | 11,40 |
| 207 | Occupation du domaine public hors stationnement autorisé non clôturé sur trottoir, voirie, espaces verts, zone piétonne, pour engins de chantier (nacelle, grues, véhicules, camion élévateurs ...) et déménagements | 10ml/j | 22,80 |
| 208 | Occupation du domaine public hors stationnement autorisé non clôturé sur trottoir, voirie, espaces verts zone piétonne pour engins de chantier (nacelle, grues, véhicules, camion élévateurs ...) et déménagement dans une zone politique de la ville | 10ml/j | 5,30 |
| 209 | Toute occupation du domaine public pour baraque de chantier ou WC chimique /U/mois entamé | unité | 114,40 |
| 210 | Toute occupation du domaine public pour bungalow de vente, Algeco/u/mois entamé | unité | 350,00 |
| 300 | OCCUPATIONS PERMANENTES SOUS SOL VILLE DE GRENOBLE | | |
| 301 | Passage souterrain sous le sol communal à usage de galerie technique /m²/an | m²/an | 132,60 |
| 302 | Occupation du sous-sol, conduite souterraine existante /ml/an/fourreaux | ml/an | 2,20 |
| 303 | Fouille pour nouvelle conduite sous terraine (ml/an) pour une largeur de 0,60m | ml/an | 6,50 |
| 400 | DIVERS | | |
| 401 | Forfait pour non restitution de clés | unité | 550,00 |
| 402 | Forfait pour non restitution de badge | unité | 108,10 |
| 403 | Forfait pour non restitution de télécommande | unité | 108,10 |
| 404 | Frais administratifs liés au constat d'occupation illicite (hors indemnité d'occupation au tarif de la grille en vigueur) | unité | 228,50 |
| 500 | EXONERATION | | |
| 501 | Sont exonérés des frais d'occupation de surface ainsi que des frais de dossiers les entreprises travaillant pour le compte de : - la Ville de Grenoble - Grenoble Alpes Métropole pour les travaux d'aménagement d'espace public - l'exploitant du réseau des transports - les concessionnaires de réseaux - les services de secours et d'incendie - les services de police | unité | 0,00 |
| 600 | MOBILITE | | |
| 601 | Voiture ou véhicule en auto partage /u/an (Citiz, Yeah...) | unité/an | 25,00 |
| 602 | Vélo, vélo cargo ou trottinette en autopartage avec ou sans place de stationnement /u/an | unité/an | 25,00 |
| 700 | TAXI | | |
| 701 | Taxi Grenoblois pour autorisation de stationnement (ADS) | unité/semestre | 85,00 |
| 800 | CONTENEUR DE RECUPERATION | | |
| 801 | Sur toute zone d'espace public | m²/an | 5,00 |

ANNEXE 7 : Tarifs des opérations de désaffichage effectuées par le service Propreté Urbaine à partir du 1^{er} janvier 2025

Le Code de l'environnement prévoit la possibilité de procéder d'office à la suppression de l'affichage sauvage, aux frais du contrevenant. Les frais de suppression d'office sont alors supportés par la personne qui a apposé ou fait apposer la publicité. Si cette personne n'est pas connue, les frais sont à la charge du bénéficiaire de l'affichage.

Afin de permettre le recouvrement desdits frais, il convient d'établir les montants correspondants aux frais de nettoyage liés à l'intervention des services municipaux pour enlever les affichages sauvages et rétablir l'intégrité du domaine public.

Les montants proposés sont les suivants :

- publicité fixée ou accrochée sur un support.....24,50 € l'unité
- publicité collée ou dessinée sur un support (dont l'usage de la technique « clean-tag »).....
.....47.5 € l'unité
- autocollant.....35,5 € l'unité

Les montants visés ci-dessus tiennent compte du mode de fixation de la publicité, des moyens utilisés, de la mise à disposition d'une équipe et des temps de déplacement supportés par les services communaux.

La facturation sera établie après qu'un constat ait été réalisé par un agent assermenté. Elle sera réalisée en fonction du nombre d'affiches enlevées, sur la base dudit constat et d'une fiche d'intervention du service Propreté urbaine.

Par ailleurs, si l'enlèvement du ou des dispositif(s) ne peut être réalisé avec les moyens techniques et humains de la Ville, une entreprise pourra être missionnée à cet effet. Le contrevenant sera alors redevable du montant total de la facture établie par le prestataire désigné par la Ville.



ANNEXE 8 : Tarifs des prestations du service Nature en Ville à compter du 1^{er} janvier 2025

PRIX

| VENTE DE VÉGÉTAUX | | | | |
|-------------------|-----------|--|--|---------|
| Jeunes plants | | Plantes d'annuelles, bisannuelles ou vivaces | | 0,50 € |
| Jeunes plants | | Plantes vivaces « Végétal Local » | | 0,80 € |
| Jeunes plants | | Plantes légumiers et aromatique label AB | | 0,50 € |
| Godet | Ø 7 à 9 | Plantes bisannuelles | | 0,70 € |
| Godet | Ø 7 à 9 | Plantes annuelles | | 0,70 € |
| Godet | Ø 7 à 9 | Plantes vivaces | | 1,20 € |
| Godet | Ø 7 à 9 | Plants aromatiques label AB | | 1,30 € |
| Godet | Ø 7 à 9 | Plants légumiers label AB | | 1,80 € |
| Pot | Ø 10 à 14 | Plantes annuelles | | 1,90 € |
| Pot | 1L | Plantes vivaces courantes | | 2,80 € |
| Pot | >1L | Plantes vivaces courantes | | 3,50 € |
| Pot | 4-5L | Plantes annuelles et fleuries | | 5,00 € |
| Conteneur | | Grandes plantes vertes et arbustes | | 17,00 € |
| Pot | | Plantes vertes de moyenne taille | | 7,00 € |
| Godet | | Boutures de plantes grasses | | 4,40 € |

PRIX

| VENTE DE COMPOSITIONS FLORALES* | | | |
|--|---|--|----------|
| Piquet de table | Petit bouquet de table | | 14,80 € |
| Gros bouquet en vase | Avec fleurs fraîches dans divers contenants de taille moyenne | | 70,50 € |
| Bouquet de poing | Avec fleurs naturelles fraîches | | 46,50 € |
| Gerbes 1m | Avec fleurs naturelles fraîches avec support | | 64,40 € |
| Raquette 1m | Avec fleurs naturelles fraîches avec support | | 143,40 € |
| Raquette 2m | Avec fleurs naturelles fraîches avec support | | 275,80 € |
| Bouquet de table basse | Avec fleurs naturelles fraîches avec support | | 27,40 € |
| Bouquet de table d'honneur | Avec fleurs naturelles fraîches avec support | | 73,80 € |
| Décoration posée de grande dimension | Palmier en bac d'orangerie, jardinière béton | | 275,70 € |

***les compositions florales se feront sur commande (minimum 15 jours avant)**

PRIX

| LOCATION JOURNALIÈRE DE PLANTES VERTES ET FLEURIES * | | | |
|---|--|----------------------|---------|
| Plante verte | De grande hauteur (100 à 180cm), pot Ø40 | Remplacement 220€ | 30,80 € |
| Plante verte | De hauteur intermédiaire (40 à 80cm), pot Ø20 | Remplacement 90€ | 9,30 € |
| Plante verte | De petite taille (inférieure à 40), pot Ø10-14 | Remplacement 25€ | 4,70 € |
| Plante fleurie | Pot Ø10-14 | Remplacement 5€ | 1,90 € |
| Plante de pépinière extérieure | Grande hauteur (100 à 180cm), pot Ø25-40 | Remplacement 55€ | 10,40 € |
| Jardinières balcon | Jardinière plantée rectangulaire | Remplacement 90€ | 13,80 € |
| Jardinières balcon | Jardinière plantée ronde de 70cm de haut | Remplacement 220€ | 49,00 € |

*** pour chaque location demandant livraison, un supplément de 45€ sera demandé**

PRIX

| PRESTATIONS | | |
|--|---------|---------------------|
| Décoration posée de dimension moyenne (banc, borne fontaine, structures...) | 54,00 € | Remplacement: 270€ |
| Décoration posée de petite dimension (caisse, tonneau, corbeille fleurie, etc.) | 23,00 € | Remplacement: 115 € |
| Hors classe La production de décors exceptionnels, construits sur site (bassin, murs, etc.) sera facturée : <i>Coût d'achat matériaux + construction des décors au coût horaire de la main d'œuvre</i> | | |

| Matériel de transport et de travaux publics-Location horaire sans chauffeur | | |
|--|----------|--|
| Camionnette de charge utile inférieure à 6T | 25,00 € | |
| Camion de charge utile de 6 à 10T | 55,00 € | |
| Tractopelle | 125,00 € | |
| Chariot élévateur de 1,5T | 65,00 € | |

| Main d'œuvre | | |
|---------------------------------------|---------|--|
| Coût horaire | 44,65 € | |
| Coût horaire dimanche et jours fériés | 74,08 € | |
| Coût horaire nuit (22h à 7h) | 89,29 € | |

| PRESTATIONS D'ANIMATION | | |
|--------------------------------|---------|--------------|
| Atelier thématique 1h | 5,50 € | Par personne |
| Atelier thématique 2h | 11,00 € | Par personne |

Envoyé en préfecture le 07/11/2024

Reçu en préfecture le 07/11/2024

Publié le



ID : 038-213801855-20241104-D20241104_66-DE

VENTE DE MIEL

| | | |
|----------|-------|---------|
| Pot 125g | unité | 3,30 € |
| Pot 250g | unité | 5,50 € |
| Pot 500g | unité | 10,00 € |
| Pot 1kg | unité | 19,00 € |

01/10/2024

Annexe 3 à la délibération n°73-37433 du Conseil municipal du 4 novembre 2024 : Plan de financement pour la végétalisation du parvis de la patinoire Polesud - niveau AVP

| | | |
|----------------|---|--------------------------------------|
| Zonage CLECT : | 2 | Hierarchie de voirie : Parvis piéton |
|----------------|---|--------------------------------------|

| DEPENSES TRAVAUX | Coût Opération après consultation | | Répartition | MOA METRO Grand'Alpe (100%) | MOA Ville Espaces verts (100%) |
|--|-----------------------------------|-------------------|-------------|-----------------------------|--------------------------------|
| | € HT | € TTC | | € TTC | € TTC |
| Arbres : fourniture, plantation, confortement | 12 000,00 € | 14 400,00 | 100% Metro | 14 400,00 | |
| Terre végétale : fourniture et mise en oeuvre | 47 500,00 € | 57 000,00 | 100% Metro | 57 000,00 | |
| Arbustes et couvres-sols : fourniture, plantation, confortement | 25 500,00 € | 30 600,00 | 100% Ville | | 30 600,00 |
| Gazon terrains secs : | 5 000,00 € | 6 000,00 | 100% Ville | | 6 000,00 |
| Mobilier GAM fourniture/pose de bancs et chaises | 14 850,00 € | 17 820,00 | 100% Metro | 17 820,00 | |
| Protection des plantation basses : fourniture/pose de ganivelles | 14 820,00 € | 17 784,00 | 100% Ville | | 17 784,00 |
| Ouverture de fosses : sciage et démolition des bétons + terrassement | 46 200,00 € | 55 440,00 | 100% Metro | 55 440,00 | |
| Aménagement cycle : résine et marquage | 5 280,00 € | 6 336,00 | 100% Metro | 6 336,00 | |
| Petit mobilier : dépose/repose de potelets, dépose de bancs et corbeilles | 680,00 € | 816,00 | 100% Metro | 816,00 | |
| SOUS TOTAL TRAVAUX ESPACE PUBLIC | 171 830,00 | 206 196,00 | | 151 812,00 | 54 384,00 |
| Pourcentage Travaux voirie | | | | 74% | 26% |

| DEPENSES INGENIERIE ESPACE PUBLIC | Coût Opération après consultation | | | MOA METRO Urba Diffus (100%) | MOA Ville Eclairage public, Espaces verts, Mobilier (100%) |
|------------------------------------|-----------------------------------|------------------|-----------------|------------------------------|--|
| | € HT | € TTC | | € TTC | € TTC |
| Maitrise d'œuvre : Ingérop / Folia | 20 990,00 | 25 188,00 | Prorata général | 18 544,69 | 6 643,31 |
| CSPS | 3 000,00 | 3 600,00 | Prorata général | 2 650,50 | 949,50 |
| SOUS-TOTAL HONORAIRES | 23 990,00 | 28 788,00 | | 21 195,19 | 7 592,81 |

| DEPENSES TRAVAUX + INGENIERIE ESPACE PUBLIC | Coût Opération après consultation | | | MOA METRO Urba Diffus (100%) | MOA Ville Eclairage public, Espaces verts, Mobilier (100%) |
|---|-----------------------------------|------------|-----------------|------------------------------|--|
| | € HT | € TTC | | € TTC | € TTC |
| TOTAL Coût d'opération | 195 820,00 | 234 984,00 | Prorata général | 173 007,19 € | 61 976,81 € |
| Pourcentage / montant des dépenses de l'opération | | | | 74% | 26% |

AMENDEMENT PRESENTE

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 04 NOVEMBRE 2024

Amendement à la délibération n°25-37378

ADMINISTRATION GENERALE : Frais de missions des élu-es au titre du mandat spécial.

Mme Laura PFISTER expose,

Il convient :

- D'ajouter dans le dispositif :

- du 08 au 13/12/2024 : mission PNUD (Programme des Nations-Unies pour le Développement) organisée en Moldavie – Chisinau (Moldavie)

M. Emmanuel CARROZ

VOEUX

Voeu du groupe des élu-es Grenoble en Commun
Conseil municipal de la Ville de Grenoble
Séance du 4 novembre 2024

Pour l'instauration d'un scrutin spécifique, garant de la parité et de la démocratie, lors de l'élection des élu-es communautaires

En France, l'ensemble de nos institutions est désigné par le corps électoral au cours de scrutins qui leur sont spécifiquement dédiés. Du président de la République élu lors d'une élection présidentielle, au conseil municipal élu lors d'une élection municipale, à chaque échelon du pouvoir décentralisé, les électeurs et électrices sont amené-es à se prononcer sur des projets et des orientations qui transformeront un territoire défini, qu'il soit national ou local. C'est ainsi que vit notre République.

Toutefois, au cœur de la stratigraphie territoriale française subsiste une anomalie démocratique : l'élection des élu-es communautaires. C'est la loi n°2013-403 du 17 mai 2013¹ qui prescrit leur élection au suffrage universel direct parallèlement à celle des élu-es municipales et municipaux. Ce mode de désignation institue, de fait, un lien organique entre ces deux mandats.

Une décennie après la première élection des élu-es communautaires telle que prescrite par la loi du 17 mai 2013, nous avons aujourd'hui tout le recul nécessaire pour constater que l'absence d'un scrutin spécifique a pour effet d'installer de multiples biais démocratiques, que ce soit pour la parité, pour le respect du résultat des élections, pour la mise en œuvre des programmes présentés par les candidat-es au scrutin municipal, ou encore pour le choix éclairé des citoyennes et citoyens dans la définition d'un cap politique clair pour leur territoire intercommunal.

Les conseils communautaires : seules assemblées locales dispensées de parité

Depuis les élections de 2020, la part des femmes dans les conseils communautaires est en augmentation de 4,4 points mais n'atteint que 35,8 %². Grenoble Alpes Métropole ne déroge pas à la règle avec 41 % de femmes siégeant au conseil métropolitain. Si cette situation est intimement liée à la sous-représentation des femmes à la tête des communes françaises (81 % des maires sont aujourd'hui des hommes³), elle n'en demeure pas moins une anomalie d'autant plus visible que, depuis la loi n°2000-493 du 6 juin 2000⁴, l'ensemble des institutions locales (conseils municipaux, départementaux et régionaux) doivent garantir une égale représentation des femmes et des hommes au sein de leurs assemblées.

Les exécutifs communautaires : une dispense de parité encore permise par la loi

Par ailleurs, ce manque de parité s'observe également dans les fonctions occupées : plus on s'approche de la fonction de président, et moins ces fonctions sont occupées par des femmes. En France, en 2024, on compte ainsi 11,2 % de femmes présidentes, 25,6 % de vice-présidentes (35 % à Grenoble Alpes Métropole) et 38,6 % de conseillères sans fonction exécutive⁵. La loi n°2007-128

1 Loi relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires, et modifiant le calendrier électoral.

2 Données du *Bulletin d'information statistique de la DGCL*, n°146, novembre 2020.

3 *Ibid.*

4 Loi tendant à promouvoir l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives.

5 Données du *Bulletin d'information statistique de la DGCL*, n°146, novembre 2020.

du 31 janvier 2007⁶ a rendu obligatoire l'égle représentation des femmes et des hommes à l'échelle municipale ; elle a, en revanche, fermé les yeux sur la situation des intercommunalités.

Le respect de la démocratie, garantie optionnelle d'un 3^e tour municipal à huis clos

Du fait de l'absence d'un scrutin spécifique et de la prédétermination des candidat-es appelé-es à siéger au sein des conseils communautaires, la constitution des majorités et des exécutifs peut ouvrir la voie à une approche purement politicienne contraire à l'esprit des intercommunalités⁷. Ainsi, il est tout à fait possible, pour des élu-es d'une opposition municipale, d'occuper des fonctions exécutives au sein d'une métropole. Cette pratique vient dès lors fausser le résultat des élections municipales et altérer la légitimité démocratique des intercommunalités. Une altération de légitimité d'autant plus fondée que les majorités et exécutifs intercommunaux se bâtissent lors négociations politiques à huis clos et ne sont pas les résultantes d'un scrutin démocratique spécifique à l'institution, et que les président-es d'intercommunalités sont désigné-es sans avoir été élu-es, sans programme ni projet préalablement validé par les urnes.

L'absence de débat démocratique permettant de construire l'avenir des territoires intercommunaux avec leurs citoyennes et citoyens

Si les intercommunalités prennent une place de plus en plus importante dans la vie de nos territoires en concentrant les compétences et le pouvoir décisionnel qui leur sont lié, leur montée en puissance n'a pas été accompagnée d'une véritable dynamique démocratique. Noyés dans les campagnes municipales, les enjeux intercommunaux sont trop souvent occultés ou portés par les candidat-es au regard des seuls intérêts de leurs communes. Ainsi, alors que l'intercommunalité occupe une place stratégique dans notre maillage territorial, ses grandes orientations sont reléguées au second plan du débat public, accentuant la méconnaissance des citoyennes et citoyens pour cette institution.

Pour des intercommunalités garantes de la parité, du choix du corps électoral et du débat démocratique, le conseil municipal de la Ville de Grenoble, réuni ce 4 novembre 2024, demande au Premier ministre :

- **l'instauration, dès 2026, d'une élection spécifique des élu-es communautaires au suffrage universel direct par scrutin de liste paritaire par alternance ;**
- **d'étendre aux exécutifs des intercommunalités les dispositions de la loi du 31 janvier 2007 tendant à promouvoir l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives.**

6 Loi tendant à promouvoir l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives.

7 Voir proposition de loi n°179 sur l'élection de l'exécutif des intercommunalités, Maurice Antiste, Sénat, session ordinaire de 2017-2018 : <https://www.senat.fr/leg/pp117-179.html>

Groupe d'Opposition Société Civile, Divers Droite et du Centre

Conseil municipal du 4 novembre 2024

Vœu

Intégration des revenus illégaux dans la situation financière des locataires de logements sociaux

À Grenoble, de nombreux locataires de logements sociaux subissent des dysfonctionnements qui minent leur vie quotidienne.

Pour ne citer que quelques exemples récents qui concernent tous le bailleur ACTIS administré par des élus : rue de Stalingrad, des locataires vivent sans chauffage et dans l'humidité depuis des années ; au Lys Rouge, le chauffage est resté en panne 1 mois pour une montée cet hiver ; cet été, un immeuble rue du Vieux-Temple a dû être évacué car menaçant de s'effondrer ; à l'Île Verte, depuis des mois, des locataires vivent dans le noir sans accès à leurs terrasses car elles sont murées par des planches en raison de malfaçons...

La liste pourrait encore être longue, avec les pannes récurrentes d'ascenseur, les diverses incivilités, les problèmes de propreté et de rats, qui touchent de nombreux immeubles. Et le trafic de drogue, qui s'installe principalement dans des quartiers à forte densité de logements sociaux et étend son emprise dans les montées, pourrissant la vie des honnêtes locataires.

Il est à ce titre intolérable que des trafiquants de drogue continuent à être logés au sein du parc social, alors que leur activité est nuisible et que les revenus qu'ils en tirent font qu'ils ne devraient pas pouvoir prétendre à des logements financés par la solidarité nationale.

Depuis 2020, le parquet de Grenoble et la Caisse d'Allocations Familiales ont mis en place un partenariat visant à réduire, voire suspendre, les allocations familiales des personnes condamnées pour trafic de stupéfiants en intégrant les revenus de la drogue dans le calcul de leurs allocations.

Cette mesure pourrait être étendue. L'intégration des revenus illégaux des personnes condamnées pour trafic dans leur dossier de logement social permettrait d'expulser ceux qui dépassent les plafonds et ainsi d'éviter de loger des trafiquants et de garantir une vie plus sereine aux locataires du parc social.

Aussi, le Conseil Municipal de Grenoble adopte le vœu suivant :

Le Conseil Municipal demande au Gouvernement de bien vouloir mettre en place un mécanisme d'intégration des revenus illégaux dans la situation financière et patrimoniale des locataires du parc social afin d'expulser les personnes dépassant les plafonds.

INTERVENTIONS

Seules figurent les interventions écrites remises au service l'Assemblée sous huitaine.

Conseil municipal du 4 novembre 2024

Introduction d'Eric PIOLLE

Mesdames, messieurs, mes chers collègues,

Difficile de ne pas commencer ce conseil sans évoquer la situation climatique qui nous frappe un peu partout sur la planète. 3 degrés, c'est l'augmentation de températures que nous pronostique l'ONU actuellement, là où tous les experts s'accordent sur la nécessité impérieuse de juguler le réchauffement climatique à deux degrés pour que notre planète reste vivable dans des conditions acceptables. Nous voyons déjà les bouleversements climatiques se produire. Nous voyons déjà d'ici nos montagnes s'effondrer. Souvenons-nous du drame de la Bérarde, du drame dans les hautes Alpes en septembre, de l'effondrement également dans le Vercors au mois de juillet. Nous avons toutes et tous en tête les pluies diluviennes qui se sont abattues sur la région Rhône-Alpes avec des centaines de personnes déplacées, avec des destructions qui restent à chiffrer. Et évidemment nous avons aujourd'hui une pensée particulière pour l'actuelle capitale verte de l'Europe, choisie par la commission européenne après Grenoble, après Talin. Valence, qui vient de traverser un épisode d'inondations jamais connu avec plus de 200 morts à ce jour, des disparus fort nombreux, des dizaines de milliers de foyers sans électricité, et une situation dramatique.

Dans un tout autre ordre d'idée, mais qui est celui-là aussi dans toutes les têtes, un enfant de quinze ans, à Grenoble, a été tué d'une balle dans la tête dans le quartier tout proche Hoche, à 5 minutes d'ici. Un enfant qui avait fugué du foyer dans lequel il était placé, quelques semaines après que le gouvernement ait annoncé cet été des coupes drastiques sur la protection judiciaire de la jeunesse.

Nos villes sont le lieu de vie de deux tiers des personnes en situation de pauvreté en France : nos communes sont au front pour lutter contre les inégalités, pour répondre aux besoins de leurs habitants. Elles sont aux premières loges pour accueillir les situations de détresse que nous vivons et rencontrons au quotidien.

Face à cela, le gouvernement nous répond, par la bouche du Ministre de l'Intérieur, « Aide-toi et le ciel t'aidera », lorsque nous demandons, comme nous l'avons fait depuis de nombreuses années, comme nous l'avons fait de manière transpartisane il y a un peu plus de 13 mois aujourd'hui, dans une tribune des élus des maires des grandes villes de France Urbaine, lorsque nous demandons un véritable plan de lutte contre le narcotrafic.

Nos Villes et métropoles sont aussi des lieux d'émissions de deux tiers des émissions de gaz à effet de serre : nos communes sont les premières à intervenir pour adapter nos territoires à cette nouvelle situation, qui fragilise ceux qui sont encore plus fragilisés, et qui fragilise l'ensemble de la société. Nous sommes en première ligne pour rénover les bâtiments, pour développer les énergies renouvelables, pour végétaliser nos villes et soutenir les mobilités douces et actives.

Face à cela, au moment où le gouvernement lance des concertations sur ses feuilles de route sur l'énergie et le climat, ce même gouvernement propose d'amputer notre capacité à agir et notre capacité à investir.

Le projet de loi de finances 2025 est totalement déconnecté des besoins du pays, et il est injuste, profondément injuste, pour les collectivités territoriales et leurs intercommunalités.

La Ville de Grenoble pourrait perdre jusqu'à 12 millions d'euros au nom de cette orthodoxie budgétaire. Les collectivités locales seraient coupables de mauvaise gestion, alors que leur dette, exprimée en pourcentage du PIB, est stable depuis trente ans, contrairement évidemment à celle de l'État. Ces mesures mettent à mal

directement notre pacte de redistribution, elles nous retirent le rôle d'amortisseurs de choc, elles déséquilibrent les politiques publiques que nous menons au quotidien au nom de la fraternité, au nom de l'égalité. Elles viennent amputer la capacité des villes à mettre en place les transitions qui contribueraient à rendre notre planète plus adaptée au dérèglement climatique généré par l'activité humaine.

Alors comment pourrions-nous réduire notre budget de 12 millions d'euros, si le projet de loi de finance en restait là ? Nous délibérons aujourd'hui sur le comité d'avis cultures, par exemple, est-ce que nous devons délaissier les associations culturelles et sportives, cesser nos subventions à toute cette vitalité qui fait l'émancipation ? Qui fait aussi le lien social, qui anime notre humanité.

Est-ce que nous fermons nos maisons des habitants privant les personnes dans tous les quartiers de Grenoble de liens sociaux, mais également d'accompagnement à la parentalité, de liens intergénérationnels, de toutes ces initiatives qui luttent contre l'épidémie d'isolement ?

Est-ce que nous devons inviter chaque usager à se munir d'une doudoune, d'une frontale, pour rentrer dans nos équipements si nous arrêtons, c'est à peu près l'échelle là aussi, l'ensemble du chauffage et de l'éclairage de tous les équipements municipaux ?

Devons-nous supprimer la police municipale et nos équipes de surveillance de la voie publique ?

12 millions d'euros c'est tout cela, c'est à peu près 1/2 mois de budget annuel, de dépenses de fonctionnement annuel qui nous serait retiré.

Est-ce qu'il faut arrêter une partie de l'accueil périscolaire, la pause cantine par exemple, le temps du soir qui accompagne les parents ? Puisque nous délibérons aujourd'hui sur ce sujet, à la suite de l'atelier de projets et les préconisations qui ont été formulées au printemps dernier.

Ou est-ce que c'est nos bibliothèques qu'il faut couper ? Nous ouvrons bientôt la bibliothèque Chantal Mauduit, ce lieu sportif et culturel qui ouvrira au carrefour des quartiers des Eaux Claires et de Mistral. Nous avons là, tous les élus le disent partout en France, un projet de budget qui est dramatique, qui part sur un diagnostic mensonger. Il est injuste, il est irrationnel.

60 % de fonds verts en moins, ce fond qui accompagne les investissements des collectivités et des inter-communalités. Comment est-ce que nous pouvons continuer à adapter nos écoles, nos bâtiments, nos espaces publics, pour des aléas climatiques de plus en plus fréquents, vécus aux quatre coins du monde ? Comment nos intercommunalités aussi, qui sont soumises à la même diète, pourront accompagner les politiques majeures en matières de déchets, de transports ou d'énergie dans une vision d'équité territoriale sans avoir les moyens suffisants ?

Ce hold-up est assis sur le cynisme. L'État sait pertinemment que les collectivités locales et leurs groupements prennent en charge des compétences de plus en plus nombreuses, des compétences d'ailleurs pour une part délaissées par l'état. Partout nous agissons aussi sur l'hébergement d'urgence, nous finançons avec nos moyens propres des compétences qui relèvent de l'état. Nous finançons sur l'hébergement d'urgence plus de 340 places. Et pourtant, il décide d'un budget injuste et hors sol de façon unilatérale.

La loi de finances est un exercice politique, éminemment politique. Elle reflète ce que nous faisons collectivement de notre société, la façon dont nous prenons soin des

habitant.e.s, et la responsabilité de notre pays dans la lutte contre le dérèglement climatique global. Un dérèglement climatique qui nous impactera, mais je crois que maintenant les françaises et les français ont compris qu'il nous impacte déjà, de plus en plus durement.

Aujourd'hui, nous conduisons le débat d'orientation budgétaire pour la ville de Grenoble. Il représente ce que nous portons en tant que municipalité, dans ce contexte d'aveuglement et de mépris, des choix clairs : la poursuite des transitions, la continuité des mesures pour notre bouclier social et climatique, en direction des personnes les plus vulnérables d'abord. Les gratuités, la solidarité, la lutte contre les inégalités, les investissements pour une ville résiliente, nous les continuons. Il en va de notre responsabilité politique, de nos choix. Nous assumons tout cela.

Nous contraindre à remettre en question ces services essentiels à la population par des ponctions iniques, c'est le choix de l'actuel gouvernement. Nous verrons ce qu'il atterrira lors du vote de la loi de finance. Ici nous agissons clairement pour nos politiques publiques de proximité.

Alain Carignon
groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

Conseil municipal du 4 novembre 2024

Intervention délibération #2 – 37680

Rapport de la mission Information et évaluation de Grenoble Alpes Métropole

Monsieur le Maire,

Cette délibération est édifiante sur vos rapports avec la métropole. En gros, vous vous plaignez d'être maltraité mais ce sont les Grenoblois qui devraient se plaindre de la situation. Car ce sont eux les victimes, si nous ne sommes pas assez pris en compte et si les charges de centralité ne sont pas suffisamment partagées.

Je me permets de vous rappeler un détail. Sur les 30 dernières années vous avez co-géré la métropole 24 ans avec vos partenaires socialistes et communistes, et ces 10 dernières années quasiment à part égales.

D'ailleurs pendant les 6 premières années de votre lune de miel avec Christophe Ferrari, quand vous l'aviez choisi comme Président tout s'est bien passé. Vous avez pu imposer vos politiques de déplacements, vous avez fait fonctionner le chéquier comme on l'a vu avec la vente des actions de GEG et les 10 millions d'euros qui vous permettaient de franchir les élections de 2020. On se demande pourquoi vous n'avez pas mis à profit cette période bénie pour revoir le partage des charges de centralité ? Vous aviez la tête ailleurs ?

Puisque vous dites rarement du bien de moi, je suis obligé de me coltiner moi-même ce travail. Quand j'ai été élu président de l'agglomération, on peut être en désaccord avec tel ou tel chantier, mais j'ai lancé la réalisation de la station d'épuration, car la ville modèle de la gauche et des Verts rejetait tous ses déchets dans l'Isère y compris hospitaliers quand nous sommes arrivés ; la construction d'Athantor qui fera que nous serons en tête à l'époque sur la question des déchets ; la création du cimetière intercommunal de Poisat avec son carré musulman qui était une grande innovation.

Et puis avec le département, la mise en place de conventions culturelles pour partager à 50/50 le fonctionnement du Musée de Peinture, de la MC2 et du Muséum, et en lui donnant la réalisation du Musée de la Résistance et le fonctionnement à 100 % du Musée Dauphinois.

C'est au temps où vous gouverniez le département et la ville avec les élus socialistes qu'il a été mis fin aux conventions culturelles qui ont appauvri Grenoble. Il ne reste que le Musée Dauphinois et le Musée de la Résistance : imaginez ce qu'il en serait des dépenses de fonctionnement de la ville s'ils étaient encore à notre charge.

L'idée n'est pas de me jeter des fleurs mais de faire œuvre pédagogique auprès des Grenoblois. Ceux qui dirigent ce territoire depuis 30 ans n'ont pas réussi à s'entendre pour partager équitablement les responsabilités, pour créer des synergies positives. Comme dans les mariages qui échouent au moment du divorce conflictuel, ils se battent pour compter les petites cuillères. L'essentiel leur échappe. C'est un peu ça, cette délibération que vous soumettez au Conseil Municipal.

Pour notre part nous nous refusons à compter les petites cuillères.

Pour nous la dynamique de la ville centre, de la capitale des Alpes, ne peut se concevoir qu'avec ses partenaires : la région avec Laurent Wauquiez a montré l'exemple en prenant en charge Alpexpo, en investissant massivement au bénéfice de la ville et du territoire comme le montre l'action de sa présidente Nathalie Béranger. Je suis convaincu qu'il est possible de trouver d'autres synergies avec elle.

Il en est de même avec le département qui a besoin d'une visibilité dans la métropole. On connaît l'attachement du Président Barbier à notre département et je suis également convaincu que dans une approche positive et respectueuse des collectivités, il est possible d'établir des coopérations sur des projets. Ou alors il fallait choisir de faire comme Lyon et supprimer le département de la métropole, pour prendre ses prérogatives et ses financements. Vous n'avez fait ni les unes ni les

autres. Vous n'avez rien fait dans ces domaines clefs qui peuvent procurer des marges de manœuvres, ce qui détermine l'avenir.

Enfin, s'agissant de la métropole, cet échange comptable de boutiquiers démontre où vous en êtes arrivé. Les deux collectivités sont asphyxiées par les dépenses de fonctionnement, cumulent de la bureaucratie et des strates à un point que les citoyens sont évidemment perdus, mais les élus aussi qui seraient incapables de citer les études, les groupes de travail, les chartes, qu'ils ont lancé, signé et qui se cumulent dans l'indifférence générale. Des élus qui ne savent pas eux-mêmes ce qui dépend d'eux ou de la métropole et se renvoient la balle.

Les 720 millions d'euros de fonctionnement ville / métropole appellent à un big bang afin de traquer les cumuls, de supprimer tous les doublons de service, de simplifier, de rendre lisible, de créer des gouvernances uniques entre la ville-centre et la métro. Il faut une sorte de fusion des deux pour en sortir.

Laissez moi vous dire que ce document, et même la comparution du Président Ferrari devant nous qui vous fait tant espérer, ne changeront rien. La délibération que nous verrons plus loin avec laquelle vous allez diminuer la représentation de communes moyennes, aboutissant au fait qu'un élu métropolitain Grenoblois représentera moins d'habitants qu'un élu de Claix, ne va pas arranger la situation de la ville centre.

Votre méthode toujours brutale, toujours unilatérale, toujours en contradiction avec vos déclarations sur le pluralisme et la représentation de tous va encore isoler la ville.

Vous pourrez établir tous les bilans comptables que vous voulez, si vous ne dialoguez pas, si vous n'entraînez pas autour de projets fédérateurs, si vous ne considérez pas chaque commune dans sa spécificité et son histoire, les Grenoblois continueront à en supporter les conséquences.

Comme les règles de votre parti vous interdisent de faire 3 mandats à la tête de la même collectivité je ne sais pas si vous choisirez d'être Président de la République ou Président de la Métro en figurant sur la liste, ou les deux. Mais ce dont je peux témoigner c'est que cette violence politique est contre-productive pour vous.

Pour être sincère je ne dis pas que ça m'émeut vraiment pour vous, mais ça m'inquiète surtout pour les Grenoblois car l'hostilité des autres collectivités à l'égard de Grenoble n'est pas sans conséquence pour eux.

Voici pourquoi nous sommes profondément en désaccord avec la présentation que vous faites de cette délibération.

Conseil Municipal du 4 novembre 2024

Délibération n°2-37680

Intervention de Pascal Clouaire - Grenoble Démocratie Ecologie et Solidarité

Je tiens à préciser dès le début que pour notre intergroupe cette discussion doit défendre les intérêts de Grenoble.

Les défendre avec méthode et efficacité, et non par la confrontation avec la metro.

Nous nous interrogeons sur une démarche qui cherche sans cesse la tension avec la Métropole, alors que ce dont notre territoire a besoin, c'est de coopération et d'apaisement.

Le rapport présente plusieurs aspects positifs d'investissement de la métropole dans la ville centre :

- des investissements importants dans les infrastructures culturelles et sportives : Stade des Alpes, MC2, Alpexpo sont des équipements majeurs situés à Grenoble et qui contribuent à son rayonnement,

- des efforts en faveur de la lutte contre le changement climatique, des infrastructures pour le traitement des déchets et l'eau potable.

- amélioration de la mobilité avec le réseau Chronovélo au sein de la ville, lancé sous la précédente mandature,

- renforcement de la cohésion sociale : les projets ANRU,

- des financements des équipements publics, "Coeur de Villes, Coeurs de Métropole", Grenoble a bénéficié de fonds pour l'aménagement de ses espaces publics.

Il est également question de 24 % de dépenses non localisables.

Mais, le rapport révèle également des inégalités dans les investissements par habitant :

Certaines communes reçoivent plus d'investissements par habitant que Grenoble, ce qui peut entraîner des injustices qu'il faut comprendre et consolider. De la même manière on note un manque de localisation des aides à la cohésion sociale qui rend difficile leur évaluation au niveau local.

Nous avons lu, comme vous, Monsieur le Maire, ce point où Grenoble semble en-dessous de la moyenne pour les investissements, relativement plus important que notre ville supporte encore des charges en raison de sa centralité.

Mais est-ce en montant la nième attaque frontale contre la Métropole, contre les autres communes que nous obtiendrons gain de cause ?

Est-ce en mettant les tensions sous équation mathématique de courbe de Lorentz qu'on réussira à les dépasser ?

Pourquoi ne pas avoir un échange préalable avec la métropole et les autres communes avant ?

Car Mr le Maire, vous êtes dans la majorité métropolitaine, comme nous ?

Par cette méthode ne faisons qu'aggraver les tensions, alors même que notre rôle est de construire des ponts pour l'intérêt général.

Nous sommes encore une fois face à une question de méthode :

- aucune concertation préalable n'a eu lieu avec la Métropole,
- aucune discussion en commission,
- aucune communication avant le dépôt de cette délibération, qui a été présentée à peine une demi-heure avant la commission.

Face à cette méthode du fait accompli, ni les oppositions, ni les élus métropolitains que nous sommes, n'ont pu anticiper ou contribuer.

Nous partageons la volonté de travailler sur les questions de charges de centralité, sur la question du transfert des équipements, **je ne cesse de le répéter à chaque fois que l'occasion se présente**, ces projets sont nécessaires pour alléger Grenoble de certaines charges de centralité. Mais nous ne pouvons pas avancer de cette manière.

Permettez-moi de citer François Mitterrand, (puisque vous vouliez être président de la République, j'en cite un et pas n'importe lequel) dont les mots, bien qu'anciens (nous sommes en 1971 au congrès d'Épinay), résonnent avec force dans notre contexte :

« La réconciliation est un combat. Ce n'est pas une addition de résignations... Nous ne pouvons pas continuer à nous battre les uns contre les autres pour des idées, des méthodes, qui finissent par nous éloigner de ceux que nous devons défendre et représentent l'intérêt de nos adversaires. »

L'apaisement, loin d'être de la faiblesse, a souvent permis des avancées historiques. De Gaulle et Adenauer ont choisi la réconciliation, fondant la coopération franco-allemande. Mandela, en Afrique du Sud, a opté pour la paix après l'apartheid.

Choisir l'apaisement avec la Métropole aujourd'hui est une stratégie pour défendre Grenoble et ses habitants.

C'est dans le calme, et non dans le conflit, pas plus que dans le big-bang comme le disait Alain Carignon, que se construit l'avenir. La Ville-Centre doit être un modèle de coopération.

C'est la raison pour laquelle nous nous abstiendrons pour marquer notre désaccord avec votre méthode.

Nathalie Béranger

groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

Conseil municipal du 4 novembre 2024

Intervention délibération #3 – 37292

Rapport égalité femmes-hommes, "genres et sexualités" 2023-2024

Monsieur le Maire,

Chers Collègues,

Enfin, ce rapport retrouve un peu de pertinence et de clarté. Vous avez enfin recentré la majeure partie des actions sur l'objet du rapport qui est d'agir contre les inégalités entre les hommes et les femmes. Et non pas sur les autres formes de discrimination dont je ne nie pas l'existence mais qui doivent être traitées ailleurs que dans ce rapport.

Vous voyez, à force de répéter vous avez fini par m'entendre !

Sur les actions :

-assurer une meilleure présence des femmes dans les espaces publics et naturels.

C'est une bonne intention mais vos propositions sont hors sujet (à côté de la plaque).

Donner des noms de femmes aux rues et aux équipements municipaux c'est bien, la création d'une commission par la Maison de la Montagne qui a permis d'organiser une soirée film autour de la pratique féminine de la montagne qui a réuni 70 femmes, pourquoi pas !

Soyons sérieux, il y a d'autres actions à mettre en place pour une meilleure présence des femmes dans les espaces publics. Sécuriser l'espace public par exemple ! Il y a des rues, il y a des parcs où les femmes ne peuvent plus mettre les pieds, elles les contournent !

-lutter contre les stéréotypes genrés à tous les âges de la vie.

Effectivement il y a des stéréotypes infondés notamment sur notamment les couleurs fille-garçon, sur certains jouets, jeux vidéo...Mais attention de ne pas aller trop loin sur le sujet.

Il y a des réalités physiologiques entre les garçons et les filles qui font que les filles font les mêmes choix naturellement et idem pour les garçons.

« Pour être égaux, nous devons reconnaître nos différences » disait Audre Lorde, militante féministe afro américaine.

Quant à l'éducation de nos enfants, attention à ne pas transgresser nos droits. Le tronc commun c'est l'éducation nationale et l'autorité des parents. La collectivité n'est pas habilitée à transmettre une idéologie, une vision de la société. Il est même dangereux de le faire surtout dans les petites classes où l'enfant manque de maturité et peut ne pas comprendre pourquoi le discours de l'école ne correspond pas à celui de ses parents. Seuls les enseignants sont habilités à transmettre les codes, les outils qui permettent à chacun de se construire librement. L'action publique doit se cantonner à mettre à disposition des équipements pour toutes et tous. Des cours d'écoles aménagées aussi bien pour les filles que pour les garçons, des horaires pour la pratique sportive acceptables et surtout équitables entre les filles et les garçons...

-développer la pratique sportive des femmes et des filles

Au-delà de la développer, il faut surtout la protéger et lutter contre les violences sexistes et sexuelles. Sensibiliser les personnels encadrants et les dirigeants de clubs sportifs à identifier une victime, c'est une chose mais informer clairement la population du risque pénal de toutes violences sexistes et sexuelles me paraît plus efficace.

Vous reprenez d'égalité des droits avec l'organisation de conférences. Mais entre les hommes et les femmes nous sommes égaux devant la loi, nous avons les mêmes droits, nous sommes régis par les mêmes lois. Aucune loi n'exclue les femmes dans quelques domaines que ce soit. Ce sont dans les usages que le

bât blesse ! Ce sont les comportements qui sont discriminants et qui doivent être condamnés.

Vous n'ignorez pas que dès l'adolescence, certaines jeunes filles sont tenues de porter des vêtements qui ne leur permettent plus de faire du sport. Le port d'un vêtement religieux éloigne les jeunes femmes de toutes activités sportives. Il est un frein à l'émancipation des femmes. C'est cela qu'il faut combattre.

-agir contre les violences faites aux femmes

C'est un domaine dans lequel beaucoup d'outils ont été mis en place : « demandez Angela », les boutons d'alerte, l'offre d'hébergements...

En revanche, les outils mis en place sont exclusivement tournés vers les femmes en termes de protection et de réparation et pas vers les hommes agresseurs. Rien n'est prévu sur cette approche qui est pourtant la cause des violences.

Une structure comme le CODASE travaille sur des actions réparatrices et de préventions de la récidive, des actions de prévention primaire seraient opportunes auprès des jeunes garçons.

Pour nous, ce rapport liste beaucoup d'intentions et peu d'actions concrètes.

Il faut persévérer !

Charah Bentaleb
groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

Conseil municipal du 4 novembre 2024

Intervention délibération #3 – 37292

Rapport égalité femmes-hommes, "genres et sexualités" 2023-2024

Monsieur le Maire,

On peut s'interroger sur la sincérité et l'efficacité de votre engagement face aux violences sexistes dans le milieu sportif ou culturel, surtout quand on observe votre attitude face aux violences urbaines. Si, concernant les violences urbaines, vous soutenez ne rien pouvoir faire faute de moyens et de compétences, comment être certain que les actions contre les violences sexistes relèvent d'autre chose que de la communication?

Le contraste est frappant : d'un côté, vous vous engagez par des paroles et des annonces à promouvoir un environnement respectueux et sécurisé dans les infrastructures sportives et culturelles, en ciblant les violences sexistes par la sensibilisation et la formation. Mais d'un autre côté, face à la violence urbaine – qui affecte quotidiennement les citoyens de tous les quartiers – vous déclarez votre impuissance, soulignant que seule l'État peut intervenir efficacement.

Cette contradiction jette un doute sur la profondeur de votre engagement. Si vous affirmez être limité face aux violences urbaines, les habitants peuvent légitimement se demander si cet engagement contre les violences sexistes va réellement au-delà de belles paroles. Sans une volonté claire de prendre des mesures locales contre toutes les formes de violence qu'elles soient dans les rues ou dans les clubs sportifs, cet engagement peut paraître davantage symbolique que réellement axé sur des résultats tangibles.

Cette volonté, on ne la voit pas. Dans la partie qui concerne les femmes dans l'espace public, vous n'avez que deux actions à mettre en avant : la féminisation des noms de rues et la place de la femme dans les clubs de

montagne. On croirait à une mauvaise blague tant vous êtes à des années lumières des enjeux.

Au-delà de vos incantations, nos concitoyennes font face à des problèmes que vos politiques publiques créent ou aggravent. J'ai par exemple en tête le témoignage de ce père de famille, quartier des Eaux-Claires, expliquant que sa fille de 19 ans n'ose pas rentrer tard le soir en raison du manque d'éclairage et met en place des stratégies d'évitement, sortant le moins possible, marchant rapidement en regardant sans cesse derrière elle.

Les citoyens attendent de voir des mesures concrètes, des résultats visibles, bref une vraie politique de sécurisation de l'espace public, et non simplement des engagements théoriques. On le doit à toutes ces femmes, nos mères, nos filles, qui n'osent plus sortir seules le soir à Grenoble, et nous en connaissons tous autour de nous.

Un véritable engagement nécessiterait de traiter les violences de manière cohérente, en travaillant autant que possible à sécuriser l'espace public, tout en assurant la sécurité dans les lieux de sport et de culture. Faute de quoi, ces annonces ne feront que renforcer l'impression que la municipalité préfère la communication à l'action, laissant les habitants et les habitantes en particulier sans réponse aux problèmes de sécurité et de bien-être qui les préoccupent au quotidien.

Charah Bentaleb

groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

Conseil municipal du 4 novembre 2024

Intervention délibération #4 – 37387

Rapport annuel Grenoble en Transition sur la situation en matière de développement durable 2023-2024.

Monsieur le Maire,

Puisque vous avez fait de ce rapport développement durable un véritable catalogue fourre-tout de l'ensemble des politiques publiques que vous menez, permettez-moi de faire une critique globale de cette politique et de ses conséquences pour la ville, ce qui sera autrement moins pénible que de commenter votre liste à la Prévert.

Et laissez-moi vous dire en préambule que ce qui m'anime à la lecture de ce document, comme citoyenne qui compare les ambitions et les résultats qu'elle voit, c'est avant tout la colère et la déception.

L'essence de votre politique, c'est celle de la "ville du quart d'heure", inspirée de l'exemple de Paris. Elle avait pour ambition de rapprocher les services de chaque habitant tout en réduisant l'impact environnemental de la circulation automobile. Mais dans les faits, ce concept mal appliqué a accentué les inégalités et l'isolement des quartiers périphériques tandis que le centre-ville lui-même se dévitalise.

Loin d'un "vivre ensemble" harmonieux, nous assistons à une sorte de "vivre entre soi" qui laisse les quartiers extérieurs en marge. Dans ces quartiers, les habitants se sentent abandonnés, démunis face au manque de services et de ressources, avec une pauvreté et une insécurité qui ne cessent d'augmenter. Nous avons tous lu le Dauphiné Libéré ce matin avec une pleine page consacrée à la Villeneuve, avec le témoignage d'habitants qui ne font que confirmer cet abandon.

Ces habitants, eux aussi, ont besoin de soutien, de moyens, et de la présence d'élus qui les écoutent. Mais au lieu de répondre à leurs

besoins, vous semblez concentrer les moyens publics vers certaines associations et structures, toujours les mêmes, sans jamais s'interroger sur les résultats de ce qu'on finance en boucle depuis des années.

Sans jamais vous dire qu'il faudrait peut-être revoir la méthode, rééquilibrer la ville en implantant des services municipaux et métropolitains ailleurs qu'en plein centre, revoir notre politique de création et d'attribution de logements pour enrayer la paupérisation, redonner des moyens d'agir aux structures d'éducation populaire indépendantes en rompant avec votre volonté de tout municipaliser.

Même ce centre-ville, que vous aviez voulu mettre en avant, ne reflète en rien l'utopie promise. Les commerces ferment les uns après les autres, et les Grenoblois eux-mêmes ne prennent plus plaisir à flâner dans des rues devenues sales. L'incantation selon laquelle le piéton serait roi se heurte aux trottinettes, vélos, véhicules Uber et de services de livraison en tout genre. C'est une ville défigurée par les incivilités et un sentiment croissant d'insécurité qui découragent toute promenade ou vie de quartier.

Je ne développe pas sur la désertification commerciale du centre, fruit du manque d'attractivité et d'accessibilité, qui entretient à son tour le manque d'attractivité dans un cercle vicieux. Je suis attérée de voir l'adjoint au commerce jouer les gros bras face à Neyrpic en menaçant de poursuites, ce qui ne résoudra rien, alors que ville et métropole auraient tant de leviers d'actions que vous refusez de saisir, que ce soit la politique de stationnement, de propreté, de lutte contre l'insécurité, de soutien à l'offre commerciale avec un développement des moyennes surfaces commerciales, des îlots de commerces, un travail sur la visibilité de ces commerces dans l'espace public...

Le désordre et le déclin ne sont pas une fatalité, nous pouvons retrouver une ville conviviale et inclusive. Il est ici question de choix, de priorités, et les vôtres semblent tourner davantage vers des ambitions politiques personnelles que vers l'intérêt général. À force de vous concentrer sur ce qui relève de la communication pour vos vues nationales et

métropolitaines, vous oubliez que les Grenoblois ont besoin de vous ici et maintenant.

Vous affirmez que le déclin des centres-villes et l'augmentation de la délinquance sont des phénomènes inévitables, une fatalité que vous semblez accepter comme un constat immuable. Mais ce n'est pas une fatalité – c'est avant tout une question de volonté de changement. Si vous vous en sentez incapable, si tout ce que vous faites n'est qu'énoncer des constats, alors il est évident que vous n'êtes pas à votre place et que vous n'apportez rien aux Grenoblois. Vous n'avez ni idées ni envie d'innover. Dans ce cas, laissez la place à des personnes qui ont les ressources, l'énergie et le courage de combattre pour cette ville. Car votre bilan après 10 ans parle pour vous.

Vous vouliez une ville inclusive ? Vous nous laissez une ville paupérisée, avec 20% des Grenoblois sous le seuil de pauvreté, jusqu'à 30% pour les moins de 30 ans. La fracture n'a jamais été aussi béante entre le Grenoble qui va bien et celui qui souffre. Le taux de chômage atteint désormais 15%, supérieur de 4 points à la moyenne départementale. Voilà pour les piliers sociaux et économiques du développement durable, car il faut bien y revenir puisque c'est censé être le sujet de ce rapport.

Vous promettiez une ville verte ? Vous avez fait l'inverse avec une politique d'urbanisme basée sur la densification à outrance, qui nous a propulsé première ville pour les îlots de chaleur. En matière de pollution, loin de vos cocoricos, vous n'avez pas plus réduit les expositions aux polluants que la moyenne régionale et nationale. Voilà pour le pilier environnemental.

Monsieur le Maire, il est encore temps de réévaluer vos priorités, de faire preuve de considération pour tous les Grenoblois, et de bâtir une ville réellement équitable et vivable pour chacun.

Vous créez sans cesse des polémiques au niveau national, et aujourd'hui métropolitain, simplement pour vous faire entendre et remarquer. Mais vos ambitions n'ont servi et ne servent en rien l'intérêt des Grenoblois. Ni ceux d'aujourd'hui, ni ceux de demain.

Alain Carignon
groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

Conseil municipal du 4 novembre 2024

Intervention délibération #5 – 37276

Débat d'orientation budgétaire 2025.

Monsieur le Maire,

J'espère, Monsieur le Maire, que vous avez décroché votre téléphone pour remercier Michel Barnier.

Ce serait la moindre des choses parce que vous avez trouvé en son gouvernement une excuse idéale pour faire oublier vos propres échecs. Vous en usez jusqu'à l'indigestion. Votre éditorial au rapport d'orientations nous assomme d'un vocabulaire politicien tout à la charge du gouvernement qui n'a rien à faire dans un document de finances. Comme si votre ligne de défense pour ce budget n'était pas assez claire, vous avez garni le document d'un filigrane "hors mesures Barnier" sur chaque page. Quelle subtilité.

Je relève avec amusement un certain nombre de piques que vous lancez à son égard. Vous lui reprochez ainsi "un vocabulaire trompeur", un "dénier des réalités", et, ma préférée, "une méthode qui impose des mesures sans concertation". Je le redis, vous devriez décidément remercier Michel Barnier voire carrément revendiquer que vous le soutenez tant vous avez des points communs si l'on croit à vos critiques.

Mais charger le gouvernement est pour vous une fausse excuse. Vous le savez bien mais nous nous devons de l'expliquer clairement aux Grenoblois. C'est une fausse excuse qui en dit surtout long sur votre cynisme. D'abord parce que le projet de loi de finances n'est toujours pas entériné donc vous brassez de l'air avec vos cris d'orfraies. Ensuite parce que ce n'est pas Michel Barnier qui est responsable de la situation de Grenoble.

Ce n'est pas Michel Barnier qui, en arrivant au pouvoir en 2014, a caché la vérité aux Grenoblois par solidarité politique et a accru immédiatement la dette par un emprunt catastrophe de 13 millions d'euros pour boucler l'année.

Là, en 2024, 10 ans après, vous continuez à faire de même. La dette pour sauter l'obstacle. Vous savez que c'est irresponsable, inefficace. En 2026, vous laisserez la ville avec un encours de dette de 300 millions d'euros de dette. Une augmentation de 20%, 50 millions de plus qu'en 2023, année où vous avez augmenté les impôts. C'est ça, la réalité de votre gestion.

Votre gestion, car vous ne pouvez pas vous abriter derrière la dette Carignon dont il n'existe plus un centime depuis 1999. Vous vous êtes d'ailleurs adossé à ce qu'ont laissé vos prédécesseurs pour endetter la ville et augmenter cette dette que vous jugiez si insupportable.

Ce n'est toujours pas Michel Barnier qui, en 2016, a voté un plan d'austérité pour échapper (déjà) à la mise sous tutelle. Ce fameux plan qui devait mettre durablement Grenoble à l'abri. Vincent Fristot a d'ailleurs trouvé une nouvelle explication baroque à ce plan de sabrage des services publics qui n'avait pas du tout été évoquée à ce moment-là : ce serait désormais la faute aux baisses des aides de l'Etat aux collectivités locales décidées par François Hollande.

Une fois Hollande, une fois Barnier donc. Et entre les deux, le nouvel emprunt catastrophe en 2022, c'était la faute à qui ? Votre matraquage des Grenoblois avec +25% d'impôts en 2023, c'était qui ? À Elisabeth Borne ?

Pour en finir avec l'épouvantail des mesures gouvernementales, je vais donner un ordre de grandeur pour que les Grenoblois comprennent bien à quel point votre cirque est démesuré par rapport à ce qu'il nous en coûterait. Vous évoquez une possible perte financière pour la ville de 10 à 12 millions d'euros. C'est moins d'1/4 de ce que vous rapporte désormais chaque année la hausse d'impôt massive que vous avez imposée en 2023.

Nous aurions même pu économiser près de la moitié de ces 10 à 12 millions d'euros si vous aviez évité le fiasco de l'incendie du camp rue des Alliés sur un terrain municipal en demandant son évacuation en temps et en heure. Le contentieux avec l'entreprise Richardson ravagée par l'incendie nous a en effet coûté 6 millions au final.

Vous économiseriez également des millions sans vos fausses gratuités, usine à gaz en fonctionnement financées par les contribuables de la classe moyenne pour une maigre poignée de bénéficiaires ; sans ces projets coûteux auxquels habitants et commerçants s'opposent en masse comme Place de Metz, Avenue Jeanne d'Arc ou à Mistral avec deux pistes cyclables à 9 millions d'euros que personne ne réclame ; sans vos ateliers fumeux divers et variés, comme cette nouvelle expérimentation visant à expérimenter la participation citoyenne en quartier populaire.

Quand on voit ce que vous faites de la participation massive des habitants de la Villeneuve contre votre lubie de lac, et de toutes les pseudo concertations ailleurs, on sait déjà à quoi il faut s'attendre : à chaque fois avec ces instances pour endormir les opposants à vos projets, c'est votre "pouvoir d'agir" à vous qui se trouve renforcé, certainement pas celui des Grenoblois.

Concernant la prospective financière jusqu'en 2027, gouvernement ou pas gouvernement, rien ne change : nous sommes toujours sur la même trajectoire qui nous emmène dans le mur, que nous dénonçons régulièrement ici. Vous estimez que les dépenses de fonctionnement continueront de se creuser chaque année au rythme d'environ 12% par an et que l'encours de dette explosera d'encore 40 millions d'ici là, avec une dégradation de l'épargne nette. Tout ça, je le rappelle, alors que vous avez tiré aussi fort que possible sur la corde de l'impôt.

Vous résumez vous-même votre stratégie. Je cite : "*cette prospective, conçue pour les années à venir, garantit la mise en œuvre des projets du mandat*". Comprendre : vos orientations ne vous permettent de tenir que jusqu'aux élections, ce que traduit le budget investissement prévu

très haut en 2025, évidemment pas une coïncidence en cette année pré électorale, avant d'aussitôt se tasser. Vos successeurs vont hériter d'une bombe à retardement et de multiples contraintes.

Ces orientations ne garantissent aucunement un "*avenir durable et vivable*" aux Grenoblois. D'abord parce qu'elles ne laisseront quasiment pas de marge aux générations futures pour faire face aux défis qui les attendent. Mais à la limite, si encore on avait des résultats, on pourrait presque l'entendre : sauf que vous même n'aurez rien amélioré pendant vos 12 ans de mandat.

Votre fameux bouclier ne nous a protégé de rien. Pour le volet social, tous les indicateurs montrent la paupérisation terrible de Grenoble. Vous bandez les muscles en la matière alors qu'en réalité, vous écopez la mer à la petite cuillère : 17 ménages seulement accompagnés pour l'exclusion énergétique, 60 propriétaires occupants en difficulté, 300 000 euros pour créer des places d'hébergement d'urgence soit 0,6% de la hausse d'impôts...

Pour le volet climatique ce n'est pas mieux. Votre palmarès restera d'avoir fait de nous la 1ère ville de France pour les îlots de chaleur l'année même où vous fêtiez votre label capitale verte, comme l'orchestre continuant de jouer sur le Titanic. Vous pouvez financer à grands frais toutes les écoles du vélo que vous souhaitez, organiser toutes les "biennales des villes en transition", sans remise en cause de votre politique d'urbanisme nous serons condamnés à prendre des mesures rustines d'une main pour freiner les effets de ce qu'on entretient de l'autre.

Vraiment, cette présentation est très inquiétante. Elle démontre qu'aucune leçon n'a été tirée des coups de semonce qu'ont été l'augmentation d'impôts de 10 % en 2008, le plan d'austérité de 2016, l'augmentation de 30 % en 2023, à chaque fois avec le dos au mur.

Vous refusez toute réforme de structure et poursuivez la course folle aux dépenses de fonctionnement qui asphyxient la ville aussi sûrement qu'un oedème pulmonaire tue par asphyxie des poumons. Malgré ces 3 alertes

dont les Grenoblois ont été victimes, vous poursuivez dans les pratiques qui aggravent la maladie. Et c'est l'équipe du prochain mandat qui aura à trouver le remède contre un mal déjà bien trop avancé.

Nous ne vous remercions pas.

Intervention d'El Hasni Ben Redjeb
Groupe " L'Avenir Ensemble en Confiance "
Conseil Municipal du 04 novembre 2024

Délibération n° 5-37276

Débat d'orientation budgétaire 2025.

Monsieur le Maire ,

Vous avez décidé de maintenir le débat d'orientation budgétaire 2025 alors que les incertitudes n'ont jamais été aussi grandes concernant le budget de l'Etat 2025 et les impacts pour les collectivités locales.

D'ores et déjà vous évaluez cet impact entre 10 à 12 millions pour la ville de Grenoble.

Nous allons donc débattre ce soir sur un budget « vitrine » qui de fait n'existe plus et vous nous demanderez de voter le budget 2025 le mois prochain.

Il aurait été plus responsable de repousser ce débat au conseil de février 2025 et de voter le budget 2025 au mois de mars 2025.

Pour mémoire, vous aviez déjà su décaler le calendrier concernant les budgets 2015 et 2023 adoptés chacun au mois de mars.

Ceci étant dit vous nous proposez tout de même de débattre sur vos orientations budgétaires 2025

Comme chaque année, aucun cap clair n'est proposé aux Grenoblois, vous n'avez aucune vision d'avenir ni de réelle ambition pour Grenoble et vous ne proposez aucun grand projet ou investissement d'avenir.

Quelques certitudes tout de même

- la hausse vertigineuse des impôts va se poursuivre avec une augmentation de plus de 5,8 millions d'euros des recettes fiscale due notamment à la revalorisation des bases
- votre projet de budget 2024 ne propose aucun instrument solide et crédible pour renforcer notre service public municipal et pour restructurer les finances de la Ville,
- tout en brandissant votre soit-disant bouclier sociale vous n'augmentez pas le budget du CCAS qui restera à 24,2 millions en 2025. Comme nous le rappelons tous les ans, c'est vous qui vous avez réduit le budget du CCAS qui était de 25 millions en 2015 à 18,9 millions en 2019. Et visiblement vous avez vraiment du mal à revenir à ce niveau.
- Comme chaque année, vous annoncez de nouveaux dispositifs alors que ceux sur lesquels vous avez communiqué l'année précédente sont encore à l'état d'ébauche ou sont engagés à minima bien loin de vos objectifs.

- Egalement, comme chaque année vous annoncez la création de nouvelles structures mais sans que les précédentes soient réalisées. L'année passée nous avons eu droit à l'annonce concernant la « cité des aînés et des aidants ».

Cette année c'est donc le concours Lépine qui revient avec de nombreuses annonces ...pour 2025 et surtout plus tard

Comme d'habitude aucun éléments chiffrés et aucun calendrier pour donner de la visibilité et de la crédibilité à ces annonces

Je vous les énumères

- Un nouveau centre de santé hors QPV vous ne ferez que rechercher d'un lieu et lancement d'un appel à manifestation d'intérêt
- La police de quartier du VO VM
- La création d'un « outil de médiation sociale » on en sait pas plus
- Les opération coqueli'cours pour déminéraliser quelques cours d'école
- La « Maison des dons »
- La « Maison de l'alimentation »
- Le « pôle Réduction des risques »
- Le lancement de la mutuelle communale
- Le « plan chien en ville »
- Le « plan de gestion intégré des rats et des pigeons »

A noter deux nouveautés

- Une charte d'engagement réciproque avec les acteurs associatifs locaux

Il ne vous a pas suffi de conditionner les subventions aux associations au respect de vos critères d'attribution et objectifs politiques, vous complétez cela avec une charte...

- Au chapitre « Pouvoir d'agir à la villeneuve »

Vous écrivez

« Force est de constater que les habitants et habitantes des quartiers populaires ne s'autorisent pas toujours à faire entendre leur voix »

« Dans le cadre du bouclier social et climatique nous avons orienté une partie des ressources perçues pour favoriser le pouvoir d'agir des habitants et habitants de la Villeneuve »

Franchement après l'indifférence affichée concernant les attentes des Habitants de la Villeneuve qu'il s'agisse des commerces et des aménagements comme celui du lac baignable dont personne ne veut à la Villeneuve vous ajoutez aujourd'hui le mépris et la provocation vis-à-vis des habitants de la Villeneuve.

Brigitte Boer

groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

Conseil municipal du 4 novembre 2024

Intervention délibération #6 - 37347

Propositions de la ville de Grenoble en réponse à l'atelier citoyen "Pour un périscolaire de qualité"

Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs,

Quand je lis le début de votre délibération, je vois que, comme à votre habitude, vous vous auto encensez : je cite entre autres : «Ces 10 années, la ville a travaillé, amélioré et rendu un service public de plus en plus inclusif, performant et qualitatif »... En lisant cela, je n'ai pas pu m'empêcher de penser au film : la Folie des Grandeurs, dans lequel Don Salluste demande à son valet, Blaze, de le flatter ! Vous, vous n'avez même pas besoin d'un Blaze pour le faire !

Bizarrement en relisant le dossier qui accompagnait le compte rendu de l'atelier citoyen sur le périscolaire, que j'ai également ré écouté, ce n'était pas flagrant ! Ils parlaient d'horaires pas adaptés, de personnes non formées, précarisées, d'un turnover important, qui était un risque de négligence. Ils disaient également que la réalité du terrain était en fort décalage avec le projet porté par la ville... Ah, la réalité ! Comme elle est dure à effacer !

Pour revenir à cet atelier citoyen, je me demande pourquoi vous n'y avez pas invité des animateurs ? Des ATSEM ? Des enseignants ? Pas forcément à toutes les réunions mais au moins quelquefois, avant que ce travail n'ait été présenté en Conseil Municipal ? Ils auraient pu enrichir le

débat et peut-être même déjà trouver des solutions en interne... Mais non, les solutions... ou les non solutions en l'occurrence ne peuvent venir que de vous, comme toujours !

Dans l'introduction de cette délibération, vous revenez sur les 4 jours et demi de la semaine scolaire, en rappelant que tous les chercheurs préconisent une organisation sur 9 demi-journées... Ce que vous oubliez de préciser, c'est que c'est le samedi matin qui est la meilleure demi-journée conseillée par les chercheurs, car ce sont les deux jours de changement de rythme qui ne sont pas bons pour les apprentissages des enfants ! Je l'ai déjà dit, mais j'ai vécu, avec mes collègues enseignants, les semaines avec le mercredi matin dans les écoles, en particulier en REP+ ou avec des élèves en difficulté, le jeudi devenait alors un jour où les apprentissages étaient extrêmement difficiles, où il y avait plus de bagarres et plus d'accidents pendant les récréations et où en fin de période les élèves en difficulté étaient tellement fatigués que leur niveau se trouvait inférieur à celui qu'ils avaient en début de période. Je n'avais jamais vu cela auparavant ! Mais qu'importe, vous maintenez cette organisation, quitte, de surcroît, à laisser partir les meilleurs enseignants, ceux qui bossent avec toute leur âme, dans des communes où ils auront de meilleures conditions de travail, où leur état d'épuisement sera pris en compte ! Mais ce n'est pas votre problème ! Comme pour tout, vous restez ancré dans vos certitudes et vos dogmes sans vouloir voir ce qui se passe vraiment ! bref...

Pour aller un peu plus au cœur du sujet du périscolaire et des préconisations des parents, vous commencez par évoquer la fin du système de garderies pour un véritable accueil de loisirs périscolaire... mais depuis 10 ans que vous en êtes responsables, vous n'avez encore

pas réussi à offrir aux élèves un véritable accueil de loisirs ? Vous évoquez les difficultés à embaucher des animateurs et à les pérenniser sur leurs activités, sans doute, mais si vous les aviez conviés aux ateliers, ils vous auraient peut-être donné des pistes pour en attirer de nouveaux... Il y a 29 ETAPS qui encadrent les activités sportives... Ok, mais il y a 77 écoles, soit un éducateur sportif pour 2 écoles et demi... ce n'est peut-être pas suffisant !

Il y aurait également une trentaine d'intervenants extérieurs (associations, auto entrepreneurs), alors là, c'est carrément insuffisant !!! Vous financez un grand nombre de vos amis dans des associations diverses et variées, combien de celles-ci participent-elles au périscolaire ? Vous préférez les orienter sur vos « transitions » plutôt que concrètement leur demander de participer à des activités tangibles et réellement utiles !

Il y a aussi la possibilité de disposer d'une offre complémentaire avec les associations socioculturelles ! Nous avons vu ces associations, qui étaient compétentes dans ce domaine, venir manifester à l'extérieur d'un Conseil Municipal, car vous leur supprimiez les moyens de fonctionner ! Depuis, vous avez fait bien mieux, en fermant le Plateau à Mistral, la Cordée à Villeneuve, et maintenant en assassinant la MJC Prémol ! Vous préférez avoir peu de personnes devant les enfants, mais que ces personnes soient bien formatées et puissent transmettre votre doctrine dès la plus tendre enfance des Grenoblois !

J'ai désespérément cherché la liste des activités offertes aux enfants grenoblois dans le cadre du périscolaire... Je n'ai pas trouvé... Par contre, dans cette délibération, vous développez je cite les « projets

pépites » développés par les équipes... Il y en a 13... et oui, les pépites sont rares ! Là encore, en élargissant les ateliers, vous auriez pu en trouver d'autres !

Vous dites que « les activités des intervenants en périscolaire sont encore trop méconnues »... je trouve étrange que vous n'ayez pas monté en épingle ces activités là, vous qui êtes les champions de la communication ! A mon avis, s'il y avait autant d'activités, vous en parleriez ! Les parents pourraient avoir accès à des tableaux sur le site de la ville, pour voir quelles activités sont proposées dans l'école de leur enfant... Moi, je n'ai rien trouvé !

Dans vos réponses aux préconisations des parents, toujours beaucoup d'autosatisfaction mais bien peu de réponse claires et précises ! De vague projets, des promesses qui n'engagent que vous, enfin l'enfumage habituel ! Je le redis : il y a 10 ans que vous êtes à la tête de la ville, et vous continuez à dire ce que vous allez faire... un jour !

Cette délibération se termine par la charte de la commission extra-municipale du périscolaire que vous allez créer... Pourquoi pas... Je constate quand même que cette commission sera composée de 24 parents, dont seulement un tiers issu du panel de l'atelier citoyen... pourquoi en éliminer deux tiers ? Parce qu'ils étaient un peu trop critiques ? Il y aura aussi 2 élus de la majorité, avec leur suppléant, aucun des oppositions, entre parenthèses, et 3 agents de la ville... dont seulement un agent de terrain... A mon avis, mais je sais bien que vous ne l'écouteriez pas, il faudrait plus d'agents de terrain et aussi quelques enseignants, puisque le projet périscolaire doit être en accord avec le projet pédagogique de chaque école !

Enfin, il risque d'y avoir encore beaucoup de discussions qui n'aboutiront pas, comme d'habitude, à une véritable amélioration du PÉriscolaire à Grenoble, enfin en tous cas pas tant que vous serez à la tête de la ville !

Je vous remercie.

Alain Carignon
groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

Conseil municipal du 4 novembre 2024

Intervention vœu Grenoble en Commun

Pour l'instauration d'un scrutin spécifique, garant de la parité et de la démocratie, lors de l'élection des élu-es communautaires

Monsieur le Maire,

Ce vœu a pour seul objet de couvrir votre coup de force consistant à priver 9 communes d'une double représentation. Ce vœu vient expliquer que la représentation n'est pas assez démocratique, ne respecte pas assez la parité et une délibération suivante va aggraver le déni démocratique et aggraver le manque de parité. Vous êtes vraiment de drôles de loustics.

En supprimant un représentant sur deux aux communes de Vif, Varcès, Claix, Vizille Seyssins, Domène, la Tronche, Gières et Saint-Martin le Vinoux, vous aboutissez par exemple au fait que le représentant de Claix pèsera 8000 habitants alors qu'un élu de Grenoble ne représentera que 4300 habitants. Bravo la justice des élus Verts et LFI.

Vous aggravez vous-même un système que vous dites ne pas trouver satisfaisant.

Quant à vos larmes sur la parité non respectée, elle s'aggravera puisqu'avec deux représentants ces 9 communes pouvaient avoir une représentation strictement paritaire. Il y a de très grands risques que cette parité soit très amoindrie du fait qu'il n'y a qu'un maire femme dans ces 9 communes.

Vous pleurez aussi sur la non parité de l'exécutif métropolitain, mais c'est parce que vous l'avez bien voulue, vous l'avez bien acceptée. Pas besoin de la loi pour refuser de participer à un exécutif non paritaire, pas besoin de la loi pour exiger dans le contrat de majorité que l'exécutif soit paritaire.

Votre vœu est donc d'une hypocrisie totale.

D'autant que vous et votre parti, qui plaidez partout la proportionnelle intégrale à laquelle je suis personnellement opposé, voilà que vous voudriez empêcher des élus qui siègent dans une minorité municipale de figurer dans l'exécutif de l'intercommunalité. Mais vous oubliez qu'ils ont également une légitimité, qu'ils ont été élus sur un programme, et si celui-ci est partagé par l'exécutif, ils disposent de toute l'autorité pour le mettre en œuvre.

Si les élus qui représentent les 47 % de Grenoblois qui n'ont pas voté pour vous s'alliaient dans la Métropole avec des élus d'autres communes pour former un exécutif, il pourrait être majoritaire en voix et rendre minoritaire la majorité Grenobloise. Il n'y aurait rien d'anti démocratique.

D'ailleurs vous expérimentez vous-même cette situation en gardant les postes de l'exécutif, mais en vous situant souvent dans l'opposition, en vous permettant vis-à-vis de Christophe Ferrari et de la majorité métropolitaine des positions et comportements dont vous ne tolérez pas l'once du début dans votre propre majorité comme on l'a vu avec la charrette des exclusions.

Mais votre texte n'a qu'un but en rappelant que le 3ème tour est à huis clos, que l'élection du président serait politicienne, pas légitime. Celui de ressasser votre échec de 2020.

Vous voulez nous faire croire que votre décision de choisir Christophe Ferrari en 2014 s'est évidemment effectuée en toute transparence, votre choix unilatéral d'un PS compatible à l'époque n'était pas du tout politicien, et d'ailleurs on se souvient tous du large débat qui a eu lieu dans la Métropole sur ce choix avant et après l'élection de Christophe Ferrari.

Ce vœu sent le ressentiment à plein nez que vous ruminez depuis l'échec de votre candidat. Il faut vous remettre des échecs, ça ne fait

peut être que commencer pour vous. Croyez mon expérience des victoires et des échecs, seules les convictions comptent.

Quant à la montée en puissance de la métropole non accompagnée d'une dynamique démocratique, à qui la faute ?

Pourquoi depuis 10 ans n'avez-vous jamais soumis au débat et à la décision des métropolitains les grands enjeux d'urbanisme, de déplacements, la décision de construire un siège ou non, pas demandé un référendum sur la création de Neypic, non, vous vous êtes au contraire abrité derrière la bureaucratie et la distance métropolitaine pour imposer vos décisions aux Grenoblois.

Pour prendre un seul exemple, celui des autoroutes à vélos, je suis convaincu que si vous aviez organisé une vaste consultation citoyenne comme nous l'avons fait au moment du tramway vous l'auriez emporté.

Mais les questions des pistes bi-directionnelles ou non, de la traversée de l'hyper centre ou non comme Copenhague s'y est refusée, de la cohabitation des modes de déplacements auraient été posées et vous auriez à la fois évité les fautes, fait œuvre de pédagogie et donné une visibilité à la métropole. Je parle de la période où Yann Mongaburu était vice-président, où vous viviez une idylle politique avec Christophe Ferrari.

Mais vous avez peur de la véritable consultation. Vous ne faites pas confiance aux citoyens puisque vous savez, vous, quel est leur bonheur futur. De ce fait la Métropole a été invisible, personne ne peut la lire d'autant que la confusion des responsabilités avec la ville est à son comble.

Voilà votre responsabilité dans cette crise démocratique métropolitaine et ce vœu ne peut en aucun cas parvenir à la voiler.

Alain Carignon
groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

Conseil municipal du 4 novembre 2024

Intervention délibération #1 – 37499

Compte rendu de Monsieur le Maire en application de la délibération de délégation de pouvoirs du 3 juillet 2020

Monsieur le Maire,

Je voudrais à mon tour exprimer la solidarité de notre groupe avec l'Espagne et particulièrement la région de Valence dramatiquement endeuillée par les inondations. Nous nous tenons aux côtés des familles et de leurs amis dans cette si douloureuse circonstance.

Pour le reste, votre rendu acte est toujours une véritable litanie de procédures qui pourraient être évitées si vous-même et votre municipalité preniez le temps du dialogue et de la recherche du compromis.

Ainsi par exemple vous êtes en conflit devant le tribunal contre l'Union de Quartier Championnet parce qu'étrangement, dans ce quartier, vous avez fait droit en juillet à une pétition réalisée en juin pour une piétonisation temporaire de la rue Lazare Carnot.

Quand on sait le sort que vous réservez partout aux pétitions, de surcroît quand elles ne sont pas réalisées dans le cadre municipal, on ne peut que s'interroger sur les raisons de cette célérité si sélective.

Vous êtes aussi en procès cette année avec 4 commerçants du marché de Noël que vous voulez écarter après avoir injustement écarté M. Cutayar et une autre commerçante l'année dernière.

Je voudrais rappeler aux Grenoblois que votre tempérament procédurier à un coût. Ainsi vous avez poursuivi un journaliste, Pascal Clerotte, pour diffamation afin de l'intimider et à travers lui intimider les médias et vous avez perdu. Mais c'est la ville qui paie les 8000 € de cette procédure inutile. Je pense que c'est un détournement de l'esprit de la procédure

de protection fonctionnelle, dont vous abusez. Dans ce cas où vous poursuivez quelqu'un de votre vindicte et que la justice vous donne tort, je pense que vous ne devriez pas laisser la procédure à la charge de la ville. Car il s'agit de règlements de comptes personnels.

Ce caractère bêtement procédurier, on le retrouve d'ailleurs dans les prises de position de votre adjoint au commerce qui envisage une action juridique contre Neyrpic à Saint-Martin d'Hères. C'est sa seule idée. Comme si poursuivre le centre-commercial, que votre majorité métropolitaine a approuvé sans que vous ne pesiez dans les négociations pour l'empêcher, allait ramener les commerces partis. On préférerait vous voir agir pour l'attractivité et l'accessibilité de la ville, que vous avez mis à mal et qui expliquent l'essor de Neyrpic. On préférerait vous voir faire preuve de responsabilité et abandonner les mesures qui aboutiront à étrangler encore davantage nos commerces, comme Avenue de Jeanne d'Arc par exemple.

Enfin, depuis votre dernier rendu acte, vous avez multiplié les déclarations sur tous les sujets d'insécurité prônant un laxisme dangereux pour la santé en matière de diffusion des drogues, confirmant votre refus de toute prise de responsabilité dans la lutte contre la délinquance qui gangrène Grenoble, affirmant que les caméras ne serviraient à rien alors que l'assassin de Lilian Dejean et les attaquants du fourgon Cours Jean Jaurès ont pu s'évaporer dans la nature parce que nous ne disposons pas d'un réseau de vidéo-protection à la dimension de notre ville qui aurait permis de les pister.

Je rappelle simplement, pour que les Grenoblois comprennent bien où nous en sommes, que Grenoble compte 118 caméras dont environ 10% en panne pour 158 000 habitants, quand la ville de Vienne, 30 000 habitants, en compte presque 250. Et que même les plus sceptiques quant à la vidéoprotection reconnaissent son fort potentiel d'utilité lorsque le réseau est bien maillé et qu'elles sont reliées à un PC opérationnel 24h/24 pour aider l'intervention des forces de l'ordre.

Vous avez aussi déclaré, dans une ville où les Grenoblois craignent une balle perdue, que vous êtes principalement inquiet par, je cite, "la

bombe” que représente la publicité pour les avions, vous qui vous envolerez pour Tokyo la semaine prochaine.

Cette gestion chaotique de la ville et cette parole publique à des années lumières des enjeux aboutit à cette désespérance de nos concitoyens, qui s'éloignent de plus en plus de la participation à la vie de la cité car vous êtes loin de tout repère et de toute proximité avec ce qu'ils vivent.

La gestion à coups de procédures des rapports avec le personnel, avec les Grenoblois et avec des associations n'est que la conséquence de cette incohérence de votre discours et de votre pratique parce qu'au bout du processus, vous ne pouvez plus régler les problèmes par le dialogue, par la compréhension et l'écoute. Il ne vous reste que la schlague.

Chérif Boutafa

groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

Conseil municipal du 4 novembre 2024

Intervention délibération #1 – 37499

Compte rendu de Monsieur le Maire en application de la délibération de délégation de pouvoirs du 3 juillet 2020

Monsieur le Maire,

Votre rendu acte ressemble à tous les autres avec à chaque fois cette manie d'engager des procédures juridiques devant les tribunaux administratifs.

Votre fonctionnement participe à encombrer les tribunaux administratifs, aux frais des contribuables qui plus est, et ainsi à freiner les dossiers autrement plus urgents qu'ils auraient à traiter. Rien que dans ce rendu on retrouve quatre agents poursuivis alors que si le dialogue social fonctionnait, comme le prétend Monsieur Mériaux, on n'en serait sans doute pas là.

Par ailleurs, je réitère notre demande formulée à propos du rendu acte du dernier conseil municipal, sur les travaux d'installation de bornes escamotables pour un montant de 1 200 000 €. Nous vous demandons à nouveau de bien vouloir nous communiquer le nombre exact et les lieux d'implantations de ces bornes.

Je vous remercie.

Dominique Spini

groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

Conseil municipal du 4 novembre 2024

Intervention délibération #1 – 37499

Compte rendu de Monsieur le Maire en application de la délibération de délégation de pouvoirs du 3 juillet 2020

Monsieur le Maire,

Ce n'est pas par votre rendu acte que nous apprenons que vous allez à nouveau partir en stage en milieu agricole, on imagine non rémunéré, sauf par le contribuable grenoblois. Mais par le « Parisien » d'hier.

Le Conseil municipal n'est pas informé des enseignements que vous tirez des stages précédents que vous avez effectués hors Grenoble dans une service propreté ou dans un Ehpad. Nous n'en avons vu aucun bienfait dans la propreté de la ville ou le fonctionnement de nos propres Ehpad.

Nous aimerions tellement que vous fassiez un stage d'immersion dans Grenoble afin de comprendre ce qui s'y passe. Mais le Parisien explique bien de quoi il s'agit. Une opération de com' pour vous remettre en selle présidentielle. Vous allez faire un livre (nous vous souhaitons plus de succès qu'avec le précédent) présentant ces stages comme le summum de l'humilité du grand homme qui se met à la portée du petit en partageant sa condition quelques jours. C'est tout vous.

Je vous rappelle que les jeunes ont beaucoup de mal à trouver des stages et que vous prenez la place de l'un d'eux. Pendant ce temps vous demeurez indemnisé par la ville ce qui fait de vous un stagiaire très privilégié pour, de plus, servir sa carrière politique.

Je voudrais vous dire que nous aurions nettement préféré que vous vous serviez du stage de 12 ans comme Maire de la ville pour vous promouvoir ensuite avec un livre qui décrirait l'exemplarité de votre

gestion et ses conséquences sur l'amélioration de la vie de nos concitoyens. C'était évidemment trop simple et c'est trop tard.

Alain Carignon
groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

Conseil municipal du 4 novembre 2024

Intervention délibération #7 – 37273

Budget principal : décision modificative n°2 de l'exercice 2024.

Monsieur le Maire,

Rien de nouveau sous le soleil avec cette décision modificative qui ne fait qu'entériner les critiques que nous vous avons formulées avec le débat sur les orientations.

Au niveau des dépenses de fonctionnement, on continue de creuser par rapport au budget primitif. Le démantèlement de camps et le nettoyage de squats nous coûte ainsi 300 000 euros supplémentaires : c'est le résultat de votre politique d'appel à l'accueil inconditionnel.

Je note également une redevance spéciale de la métropole pour l'enlèvement des déchets qui nous coûte 300 000 euros supplémentaires : je suis toujours fasciné par ces jeux de vases financiers communicants entre collectivités qui opèrent grâce à l'argent du même contribuable et agissent en doublon sur un même sujet, ici celui de la propreté de la ville.

Les investissements, de leur côté, sont déjà en baisse. Chaque année c'est le même schéma : des annonces en grande pompe au moment du budget primitif, puis la montagne accouche d'une souris quand on en vient au concret.

On décale ou on "rephase" de nombreux grands projets qui ont pourtant déjà été beaucoup mis en avant par votre communication, comme si en parler valait réalisation.

On désinscrit ainsi 500 000 euros de votre grand plan lecture bibliothèque ; 800 000 euros de végétalisation et plantations d'arbres ; plus de 100 000 euros pour de l'entretien patrimonial dont celui de

l'abbatiale Saint-André qui va fêter ses 800 ans dans un état de délabrement indigne ; 500 000 euros de votre fameux plan école ; plus de 400 000 euros pour le renouvellement urbain...

Des coupes importantes donc, à l'opposé de vos affirmations dans la presse et ici même comme quoi vous ne lâchiez rien niveau investissements.

Comme on le voit avec la délibération suivante qui concerne les autorisations de programme, vous repoussez les gros morceaux à après les élections de 2026. C'est le cas pour les projets de rénovation urbaine de la Villeneuve, pour votre projet de restructuration / concentration des bibliothèques, du plan écoles 2, avec des sommes conséquentes décalées en 2026, 2027 voire 2028 ou 2029.

Une exception notable : le montant alloué au budget participatif augmentera en 2025. Gonfler l'enveloppe qui vise à faire plaisir à quelques grenoblois en finançant des gadgets en année pré électorale, quelle subtilité.

En ce qui concerne les travaux de végétalisation, et ceux pour les bibliothèques, vous avez même décalé des enveloppes conséquentes prévues cette année en... 2030. Pardonnez-nous mais on ne peut déjà pas vous croire pour une échéance de quelques mois lorsque nous votons le budget primitif, alors comment voulez-vous qu'on accorde un semblant de crédit à vos engagements pour dans 6 ans.

Non seulement vous laissez à vos successeurs le poids des impôts, le mur de la dette et l'autoroute des dépenses de fonctionnement. Mais ils devront en plus se débrouiller pour financer vos projets.

Il fallait y penser : vous vous chargez de communiquer sur ce que vous entendez faire à l'approche des élections en lançant ici et là une initiative à minima pour faire croire que ça avance, et la prochaine équipe municipale devra se charger de trouver le gros des financements avec toutes les contraintes que vous lui laissez. Vraiment on ne sait pas comment vous remercier.

Chérif Boutafa

groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

Conseil municipal du 4 novembre 2024

Intervention délibération #17 – 36783

Société d'Économie Mixte CCIAG – Compagnie de Chauffage Intercommunale de l'Agglomération Grenobloise – Rapport annuel des représentants – es de la ville de Grenoble au conseil d'administration de la société pour l'exercice 2022 - 2023.

Monsieur le Maire,

Lors de la dernière commission de contrôle précédant cette délibération, des interrogations se sont fait jour concernant le devenir de la Compagnie de Chauffage.

Par ailleurs, il y a deux semaines un préavis de grève déposé par les syndicats a duré plusieurs jours. Le travail a repris mais aucun accord n'a été signé avec les organisations, qui dénoncent "une dégradation du climat social dans l'entreprise".

Monsieur le Président de la Compagnie de Chauffage peut-il nous expliquer ce qu'il se passe ? Si la société a des difficultés financières, si elle peine à établir un dialogue social ? Par ailleurs où en sommes-nous du projet de vente à la métropole dont nous n'entendons plus parler ?

Je vous remercie.

Chérif Boutafa

groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

Conseil municipal du 4 novembre 2024

Intervention délibération #22 – 36089

Rapport Social Unique (RSU) et Index de l'égalité professionnelle Femmes/Hommes au sein de la Ville de Grenoble.

Monsieur le Maire,

Ce rapport met tout de même en exergue quelques points qui nous inquiètent concernant la gestion de la collectivité.

D'abord le taux global d'absentéisme nous semble très élevé. Il atteint quasiment 10%, avec une moyenne de 34,6 jours d'absence pour motif médical par fonctionnaire. Il me semble qu'il y a là un vrai problème structurel, problème financier pour la collectivité et sans doute problème de conditions de travail pour les agents, mais Monsieur Mériaux peut probablement nous en dire plus puisqu'il affirme qu'il y a un "bon climat social" à la ville ?

Ensuite, nous le dénonçons souvent ici, votre politique de précarisation en vous tournant vers des contractuels. Ils représentent des contrats non permanents : $\frac{3}{4}$ des effectifs de la ville sont composés de contractuels, dont 40% sont des contractuels non permanents.

Vous n'êtes pas sans savoir que le recours à ce type de contrat crée de l'instabilité chez les agents, limite leur engagement à long terme et peut en conséquence impacter la qualité du service rendu aux usagers.

J'ajoute que plutôt que de systématiquement recourir à des contractuels, nous avons de belles marges de progrès en matière de promotion interne.

Je relève aussi que la collectivité enregistre un taux de 6,8 accidents du travail pour 100 agents, avec un total de 262 accidents de travail déclarés en 2023. Là encore, Monsieur l'adjoint au Maire peut-il nous rassurer sur ce chiffre tout de même assez préoccupant ?

Enfin et c'est peut-être le chiffre le plus important à retenir : les dépenses de personnel représentent 57% du budget de fonctionnement, budget de fonctionnement qui s'alourdit chaque année. Nous voyons dans ces conseils passer de multiples créations de postes, souvent pour coordonner tel ou tel service ce qui ajoute des couches au millefeuille. Cette politique de fuite en avant ne pourra pas durer, comme nous l'avons exposé au moment des débats budgétaires.

Je vous remercie.

Conseil Municipal du 4 novembre 2024

Délibération n°22-36089

Intervention d'Amel Zenati - Grenoble Démocratie Ecologie et Solidarité

Profitons de ce rapport qui fait écho au contexte national particulier pour revenir sur l'incertitude qui plane autour du débat budgétaire et la vision qu'a l'actuel gouvernement de la société française, et particulièrement pour ce qui nous intéresse ici, la situation des fonctionnaires globalement et les territoriaux notamment. Ainsi, les débats sur le projet de loi de finances (PLF) et sur le Projet de Loi de Finances de la Sécurité Sociale ont fait réémerger des caricatures datées.

1ère caricature : les fonctionnaires seraient des privilégiés et fainéants, car ils ne compteraient qu'un jour de carence en cas d'arrêt maladie, contre 3 jours dans le privé.

2ème caricature : les fonctionnaires, et les salariés en général, abuseraient de l'arrêt maladie.

En ces temps incertains, il est important de tenir le cap et préserver le service public à travers celles et ceux qui le portent des plus jeunes aux plus âgés et construire les gardes fous pour prévenir la dégradation des conditions de travail et garantir l'attrait des emplois dans la fonction publique, on en perdant jamais de vue la fragilité de notre société qui souffre du paroxysme de la faute à l'autre et qui a tendance à se fracturer de plus en plus.

Il nous paraît donc important dans ce contexte, et je m'exprime au nom de l'intergroupe, que nous rappellions que nous estimons et soutenons le travail des agents du service public, que ce soit ceux de la Ville de Grenoble, des autres collectivités, des services de l'État, de l'éducation, de la recherche, de la justice, de la police ou de la fonction publique hospitalière.

Il est donc inacceptable de toujours faire payer les mêmes ou taper sur les plus fragiles lorsque le gouvernement n'est pas capable d'aller chercher l'argent là où il se trouve et de reconnaître que ce sont des politiques successives d'échecs qui mènent à cette situation budgétaire.

Merci

Chérif Boutafa

groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

Conseil municipal du 4 novembre 2024

Intervention délibération #23 – 37246

Transformation de postes et précisions sur certains emplois.

Monsieur le Maire,

Nous alertons à chaque conseil sur le recours massif à des contractuels et l'impacte que cela engendre pour les titulaires. Vous créez ainsi une différence entre les agents de la fonction publique territoriale, au niveau salaire, grade, responsabilité, etc.

Vous recherchez un photographe par ci, un assistant de projets par là, un chargé de mission production et fleurissement, un chargé de recrutement, un contrôleur de gestion ressources humaines, un chargé de relations citoyennes qui sera avec 2 autres chargés de relations citoyennes, un chargé de mission suivi et exécution...

Votre gestion du personnel est simple et résumable en deux mots : vous accumulez les postes de "chargés de", et vous contractualisez à tout va.

L'ouverture de douze postes permanents paraît bien maigre eu égard au nombre d'agents attendant une promotion ou un avancement de grade :

La liste est longue :

| | |
|-----------------------------|------------|
| rédacteur : | 141 agents |
| attaché : | 110 agents |
| technicien : | 508 agents |
| ingénieur : | 17 agents |
| animateur : | 18 agents |
| éducateur des APS : | 28 agents |
| assistant de conservation : | 15 agents |
| bibliothécaire : | 67 agents |

Quel gâchis de ne pas profiter d'un tel réservoir de bonnes volontés au sein de nos services.

Chérif Boutafa
groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

Conseil municipal du 4 novembre 2024

Intervention délibération #25 – 37378

Frais de mission des élu·e·s au titre du mandat spécial.

Monsieur le Maire,

Après Rio l'an dernier, vous voilà parti pour le Japon. Décidément vous n'aimez pas beaucoup le mois de novembre à Grenoble.

On espère tout de même qu'une fois que vous serez parvenu à faire interdire la pub pour les avions, vous cesserez vous même d'exploser votre bilan carbone en vous rendant à deux à une représentation à l'autre bout du monde où un seul élu aurait suffi, ce qui serait plus vertueux pour la planète.

Bon voyage quand même !

Alain Carignon
groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

Conseil municipal du 4 novembre 2024

Intervention délibération #26 – 37651

Équité territoriale

Monsieur le Maire,

L'amusant si on ose dire avec cette délibération est que vous l'appellez "équité territoriale". Vous osez tout.

En supprimant un représentant sur deux à 9 communes vous aboutissez par exemple au fait que le représentant de Claix pèsera 8000 habitants alors qu'un élu de Grenoble ne représentera que 4300 habitants. Bravo l'équité.

Vous allez aussi torpiller un peu plus la parité, je l'ai dit, puisque avec deux représentants ces 9 communes pouvaient avoir une représentation strictement paritaire. Il y a de très grands risques que cette parité soit très amoindrie du fait qu'il n'y a qu'un maire femme dans ces 9 communes.

Il semble que, dans le cadre de votre campagne personnelle, vous ayez sollicité les dates des vœux 2025 de chaque commune afin d'y assister.

Je ne peux que me permettre de vous conseiller de rayer celles de ces 9 communes car vous risqueriez d'y recevoir l'accueil que vous recevez le plus souvent dans les rues de Grenoble.

Conseil Municipal du 4 novembre 2024

Délibération n°26-37651 : équité territoriale

Intervention de Pascal Clouaire - Grenoble Démocratie Ecologie et Solidarité

Nous regrettons que cette délibération, essentielle pour notre vision de la Métropole, soit reléguée en **26ème** position de l'ordre du jour, alors qu'elle devrait être **prioritaire**.

En 2019, lorsque la décision d'un accord local - *permettant à 9 élus supplémentaires des communes de 5 000 à 10 000 habitants de siéger au conseil métropolitain a été prise* - cette délibération avait été placée en **4ème position** (dans les délibération première) soulignant son importance.

Pour aborder ce débat, notre intergroupe a choisi de citer vos **propres paroles** de 2019, car personne ne met mieux en évidence **les failles de votre position** actuelle que vous-même.

Vous êtes votre meilleur porte-parole... pour contester ce que vous défendiez autrefois.

- car comme vous en 2019, nous considérons que, je cite, « ***Il est important que la répartition géographique soit équilibrée en fonction des lieux de vie.*** » et que, je cite toujours, « ***Voir Vizille, qui est un vrai pôle de vie pour le sud de la Métropole, n'avoir qu'un seul siège au conseil métropolitain, est de mon point de vue problématique.*** »
- Comme vous en 2019, nous estimons que, je cite encore, « ***en rajoutant un 2ème siège, nous sécurisons une amélioration nette de la parité du conseil, ce qui me semble un point extrêmement important.*** »
- Comme vous en 2019, nous voulons témoigner de « ***notre capacité à sortir de cet antagonisme entre Ville-Centre, qui avait tendance à faire Métropole toute seule, et ses communes autour*** »
- Comme vous en 2019, enfin, nous souhaitons « ***continuer de porter cette ambition collective, une ambition métropolitaine, sans faire de putsch au sein de la Métropole, ni en disant que les politiques de la Ville-centre sont prépondérantes.*** »

Votre argumentaire Mr le Maire, nous a convaincu aujourd'hui de voter contre la délibération que vous nous proposez. Et Comme vous l'avez dit (à 16h05) aujourd'hui à propos du vœux sur le suffrage universel direct : "**Il faut de la constance en démocratie**"

Je remarque aussi que vous aviez, **à l'époque**, utilisé l'argument de l'absence de suffrage universel direct pour la Métropole afin de justifier l'accord local, qui permettait de corriger la sous-représentation des communes de taille moyenne, comme Vizille. Vous aviez raison !

Nous soutenons également le suffrage universel direct pour élire le conseil métropolitain (nous avons d'ailleurs voté pour cette demande en début de conseil). Nous avons pensé que l'accord local corrigeait les problèmes de représentativité des communes. Vous le disiez vous-même à l'époque : Vizille ne peut pas avoir seulement un ou une élu(e) au conseil métropolitain ! Or, vous mobilisez désormais cet argument de suffrage universel pour revenir sur l'accord local, alors votre décision va justement amener une sous-représentation des communes moyennes au sein du conseil métropolitain.

La comparaison avec 2019 ne s'arrête pas là.

À l'époque, vous aviez consulté les groupes de la **minorité municipale** pour recueillir leur avis, une initiative appréciée qui montrait votre volonté de collaborer sur le projet de territoire de la Métropole et de la Ville.

Le vote de 2019 témoigne d'une démarche constructive, l'accord local avait été adopté à l'unanimité par le conseil municipal.

En 2019, certains d'entre nous ici, soutenaient pour voter cet accord.

Aujourd'hui, il est questionnant de les voir changer de position pour des raisons incompréhensibles. Qu'une personne change d'avis sans raison claire, ça peut arriver, mais que tout un groupe suive ce revirement reste difficile à comprendre.

Car cette décision semble avoir été prise de manière unilatérale, alors qu'elle mérite un vrai débat.

Et nous allons vous proposer dans un amendement d'ouvrir ce débat, un débat sur la question principale, celle de la représentativité :

- la Métropole incarne-t-elle une véritable identité collective ?
- ou n'est-elle qu'un niveau supplémentaire dans le « millefeuille administratif » ?
- quelle est la place des citoyens dans les décisions politiques métropolitaines ?
- comment sont-ils représentés, et comment pouvons-nous mieux les impliquer ?

Nous souhaitons donc amender cette délibération en proposant :

1. un moratoire sur cette délibération suspendant l'accord local
2. de soumettre cette délibération par référendum local

Tout va bien, nous avons le temps d'engager ce débat sereinement, puisque la date limite pour notre retour au préfet au 31 août 2025.

Rien ne presse. Donnons "le temps au temps" (1981), pour faire émerger une vision politique partagée avec les habitants et les collègues élus métropolitains.

Intervention d'El Hasni Ben Redjeb

Groupe " L'Avenir Ensemble en Confiance "
Conseil Municipal du 04 novembre 2024

Délibération n° 30-37278

Bibliothèque municipale de Grenoble (BMG) – Renouvellement de la convention cadre de partenariat avec le Département de l'Isère et la cité scolaire internationale, et de la convention avec la cité scolaire internationale 2025-2027 relative au fonctionnement du centre de documentation et de la bibliothèque municipale internationale

Monsieur le Maire ,

Dans le cadre de votre plan initié en 2022 « Bienvenue en bibliothèque » que par honnêteté vous auriez du appeler « On continue les fermetures de bobliotèques » vous avez décidé sans concertation de fermer à terme la « bibliothèque de municipale internationale » installée dans ses locaux d'Europole.

Je cite votre document de 2022

« La bibliothèque municipale internationale déménagera en 2028 à proximité de la Maison de l'inter national. Elle remplacera l'actuelle bibliothèque jeunes enfants du Jardin de ville, qui rejoindra quant à elle la Grande bibliothèque à Chavant »

Il est donc utile pour les grenoblois présents ou qui nous regardent de lire la délibération dont nous débattons maintenant puisque celle-ci qui énumère tous les atouts de la situation actuelle et donc en contraste l'absurdité de simplement envisager de fermer la « bibliothèque municipale internationale Europole ».

« Depuis 2003, la Ville et la cité scolaire internationale sont partenaires pour faire fonctionner le centre documentaire et d'information (CDI) et la bibliothèque municipale internationale (BMI) située au sein des locaux de la cité scolaire internationale gérée par le département de l'Isère. »

« Située à l'entrée du quartier Presqu'île, la bibliothèque municipale internationale partage les locaux du centre de documentation et d'information (CDI), au premier étage de la cité scolaire internationale ».

« La création du CDI-bibliothèque s'est inscrite dans une démarche à la fois de qualité mais également d'ouverture du quartier « Europole » sur la ville. Depuis, les différents partenaires, que sont le Département de l'Isère, la cité scolaire internationale et la Ville de Grenoble, ont contribué ensemble, chacun selon ses compétences, aux missions relatives au développement du livre et de la lecture, à l'éducation, à la formation, à l'information et à la médiation culturelle »

Et plus loin , je cite encore :

« L'association du CDI et de la bibliothèque municipale répond à plusieurs objectifs :

- accueillir à la fois les élèves et les personnels de la cité scolaire ainsi que le public de la bibliothèque municipale de Grenoble (bibliothèque municipale internationale)*
- faire bénéficier les élèves et tous-tes les usager-es des compétences conjointes du CDI et du réseau de la bibliothèque municipale de Grenoble*
- développer des projets d'animations culturelles, en relation notamment avec des langues enseignées dans la cité scolaire internationale. »*

Et pour finir

« La mise en commun des moyens et des compétences permet d'augmenter le potentiel documentaire et de faciliter son usage par différentes catégories de publics, «

Nous avons donc encore une fois la démonstration qu'avec vous quand cela fonctionne parfaitement, vous vous faites un devoir de tout changer

Mais si vous n'avez de cesse de déplacer, regrouper, renommer ce qui existe déjà, au bout du compte vous n'apportez jamais rien de plus aux Grenoblois sinon l'illusion de votre action.

Dans l'immédiat le projet de Grande bibliothèque Chavant reculant conseil après conseil si l'on se réfère à l'Autorisation de Programme « bibliothèque », on peut espérer que la bibliothèque municipale internationale restera encore longtemps à sa place.

Dominique Spini
groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

Conseil municipal du 4 novembre 2024

Intervention délibération #37 – 37360

École du Vélo de Grenoble - Convention de partenariat entre la ville de Grenoble et l'Institut Français du Vélo (IFV) pour l'accueil de stagiaires.

Monsieur le Maire,

S'agissant de l'école du vélo, notre groupe entend tout d'abord rappeler son attachement à ce mode de déplacements auxquelles les municipalités successives ont participé. En particulier les municipalités Carignon qui ont fait accomplir un saut qualitatif important à cette pratique avec la création des pistes cyclables départementales sur les bords de l'Isère à partir de la Bastille vers St Egrève, et de l'île verte vers Domène en particulier qui sont un modèle, mais aussi l'intégration du vélo dans les grands ouvrages comme on le voit sur le Pont d'Oxford et ailleurs.

La pratique du vélo a fortement progressé ces dernières années : le dernier chiffre connu est qu'il représente 7% des déplacements à l'échelle de la Métropole. On peut imaginer avec le développement des infrastructures qu'il continuera à progresser. Même si, vous le savez, vos choix en la matière sont très contestés par les spécialistes du développement du vélo, en particulier la dangerosité des pistes bi-directionnelles ou le passage des autoroutes dans l'hyper centre. Dans les études, c'est d'ailleurs l'axe cyclable Agutte Sembat qui cumule le plus grand nombre de mécontents chez les cyclistes.

S'agissant de l'école du vélo, vous n'avez pas cherché l'efficacité mais la comm'. D'abord nous ne sommes pas les premiers car elle existait dans d'autres villes, ensuite elle existait même à Grenoble sous forme associative avec l'ADTC depuis 2008. Quand vous avez lancé l'école du vélo, c'était au départ un simple centre d'appel qui redirigeait les intéressés vers les cours dispensés par l'ADTC, ou vers les Maisons des Habitants. Donc une structure intermédiaire coûteuse de plus.

Comment ça se passait avant ? Les scolaires avaient droit à des cours avec les éducateurs sportifs de la ville et les adultes avec l'ADTC.

Rien n'a véritablement changé avec la nouvelle structure. Les scolaires sont toujours accueillis pour des cours, comme c'était le cas auparavant. On voit mal l'utilité d'avoir investi de nouveaux locaux à l'anneau de vitesse alors qu'il existe une "piste d'éducation routière" à Malherbe, derrière la MC2, avec les infrastructures adaptées pour dispenser de tels cours.

À propos des cours pour adultes, je prends dans le "dauphiné" parce qu'il n'y a pas de chiffres dans votre délibération, qu'ils ont donné lieu à 100 inscriptions. Djamel Wazizi, conseiller municipal de la majorité délégué à l'école du vélo et au code de la rue, admet lui-même : *"c'est ce que nous avions auparavant chaque année pour les cours assurés par l'ADTC"*. En réalité, sur son site l'ADTC parle même de 200 personnes par an.

Tout ce barouf pour la comm' a un coût : 1,2 millions d'euros de budget. Si vous aviez vraiment voulu seulement favoriser l'éducation à la pratique du vélo vous auriez d'abord utilisé les infrastructures existantes d'ailleurs plus proches des quartiers populaires, là où la pratique du vélo est plus faible, et vous auriez soutenu le réseau des éducateurs sportifs de la ville en continuant de contractualiser avec l'ADTC à qui nous versons déjà une subvention pour son école, et éventuellement d'autres associations si nécessaire afin d'accueillir le plus de monde possible.

Mais comme d'habitude, au mépris des impératifs financiers de la ville qui n'en peut plus des dépenses de fonctionnement, vous avez créé une structure intermédiaire supplémentaire qui pompe elle-même des crédits qui sont autant de moins qui n'iront pas à la formation des usagers.

Il nous semblait utile de rappeler tous ces éléments de bon sens par rapport à votre communication échevelée sur ce dossier.

Alain Carignon
groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

Conseil municipal du 4 novembre 2024

Intervention délibération #44 – 37388

Dénominations de voies, espaces et équipements publics.

Monsieur le Maire,

Votre refus de faire figurer les noms de Jacques Chirac et Valéry Giscard d'Estaing à Grenoble démontre à nouveau le sectarisme éhonté de votre municipalité. D'autant qu'au décès de chacun d'eux vous aviez annoncé qu'une rue, une place ou un site porterait leur nom.

À tous les deux ils représentent près de 20 années de présidences de la 5ème République et leurs noms seront absents à Grenoble, il n'existeront pas dans la mémoire de la ville. Nous savons tous l'importance que vous accordez à la création de l'imaginaire de chacun, vos attaques contre des publicités reprennent sans cesse cette thématique, car en réalité vous voulez vous-même les façonner sur votre modèle. Vous ne faites pas confiance en la capacité des citoyens à arbitrer par eux-mêmes, à évoluer ou pas par eux-mêmes.

Les noms de Chirac et Giscard sont une symbolique aussi, des présidents de droite. Il y a donc François Mitterrand mais pas les autres.

C'est particulièrement injuste pour Jacques Chirac qui est beaucoup venu à Grenoble. C'est à Grenoble qu'il a effectué son stage de l'ENA à la préfecture et c'est à Grenoble qu'il a découvert les joies de la politique avec un sous préfet, Marcel Abel, qui lui a fait parcourir les comices agricoles, les plaisirs des échanges avec les habitants, cette forme d'empathie qui a ensuite caractérisé sa personnalité publique tout le reste de sa carrière.

Quand, comme Maire en 1984 je lui ai remis comme cadeau son rapport de stage dans un étui de cuir, Bernadette Chirac m'a glissé à l'oreille, « *c'est à Grenoble que j'ai compris que je perdais mon mari* ».

Votre décision est une négation, une amputation de l'histoire de la Vème République, un non-respect de la démocratie et du pluralisme et je vous indique tout de suite qu'en cas du changement que nous espérons pour Grenoble, nous rétablirons cette histoire, cette mémoire, ce pluralisme et ce respect de la démocratie que vous piétinez.

Chérif Boutafa
groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

Conseil municipal du 4 novembre 2024

Intervention délibération #51 – 37398

Subvention appel à projets écoles 2024 – 2025.

Monsieur le Maire,

Je profite juste de cette délibération pour soulever le sujet des ATSEM.

Lors du dernier conseil municipal, Madame l'adjointe nous a assuré qu'il y avait bien une ATSEM par classe.

Or en interrogeant certaines ATSEM celles-ci affirment que ce n'est pas le cas. Sans compter que lorsque elles sont malades ou accidentées, elles ne sont pas remplacées dans l'immédiat, ce qui a pour effet de déséquilibrer complètement certaines classes.

Madame l'adjointe peut-elle nous rassurer à ce propos ?

Je vous remercie.

Brigitte Boer
groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

Conseil municipal du 4 novembre 2024

Intervention délibération #53 - 37261

Attribution de subventions aux associations socioculturelles, ressource, enfance et jeunesse.

Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs,

Lors de la Commission Emancipation, lorsque j'ai évoqué le montant de 5 796€ pour la MJC Prémol, disant que cette somme me semblait bien inférieure au montant dont la MJC avait besoin pour terminer l'année, il m'a été répondu que c'était ce qu'ils avaient demandé... Il semblerait que cette réponse ne corresponde pas du tout, mais alors pas du tout à la réalité !

Mais avant de revenir sur ce point précis, je veux rappeler quelques faits du passé récent :

Il y a environ un an, vous demandiez à la MJC-Théâtre Prémol de préparer, en 15 jours, un Budget prévisionnel pour les quatre prochaines années, pour la MJC et le théâtre, alors qu'au cours de la même période, vous contactiez les Arts du Récits pour leur proposer une éventuelle reprise du théâtre. Première insincérité.

Ce travail colossal a été réalisé, je le rappelle par les bénévoles administrateurs de la MJC et rendu dans les temps. Un énorme travail, pourquoi ? Puisque vous saviez déjà que vous alliez leur retirer la gestion du théâtre ?

Fin septembre 2023, lors d'une réunion avec vos services, et alors que les administrateurs de l'association s'inquiétaient de leur avenir, il leur

était répondu : « Soyez à l'aise avec le fait qu'il n'y a pas d'épée de Damoclès au-dessus de votre tête, et une volonté municipale forte du maintien de la MJC-Théâtre Prémol sur le territoire.» Deuxième contre vérité !

Pourtant en février 2024, vous faisiez part à la MJC Théâtre Prémol de votre souhait de transférer la Gestion du Théâtre aux Arts du récit, mais en ayant posé comme base, le fait que cela ne pourrait se faire qu'à la condition qu'un projet commun soit imaginé et que si cela n'aboutissait pas il n'y aurait pas de transfert.

Pourtant, le 5 juin 2024, un courrier cosigné par Lucile Lheureux et Annabelle Bretton arrivait à Prémol annonçant qu'il n'y aurait plus de mise à disposition du théâtre à la MJC.

Un comité de soutien présidé par l'ancienne élue Hakima Necib, s'est alors créé et une rencontre leur a été proposée. Ils s'y rendent le samedi 8 juin, je cite : « pour soutenir le projet culturel et jeunesse porté par les habitants et acteurs culturels ». Il leur sera alors assuré que la MJC sera associée au futur projet du théâtre !

En décembre 2024, à priori, les Arts du récit vous présenteront leur projet, mais, si j'en crois l'interview de leur directrice, Stéphanie Jourdain dans Place Gre'net, quand les Arts du récit se seront implantés à Prémol, ils n'accueilleront pas de spectacles théâtraux sur la scène du théâtre Prémol : elle avance que «Ça brouillerait le projet ». Il ne semble pas que la MJC ait été associée à ce projet ! Encore un mensonge !

Les Arts du récit, avec votre aval feront ce qu'ils veulent, comme ils veulent, même si cela doit être au détriment des habitants et des usagers ! Ils ont tous les droits, ils vous font économiser de l'argent sur la gestion du théâtre !

C'est peut-être d'ailleurs pour ça que vous avez décidé de mettre fin à la convention d'objectifs et de moyens qui vous liait à la MJC, à compter du 1er janvier 2025. Soi-disant parce que le modèle économique de la structure « ne garantissait plus la pérennité des activités » ! Peut-être qu'en réalité, la présence de la MJC allait gêner les Arts du récit ! Je crois que c'est là la vraie raison de votre décision de l'abandonner : ne pas laisser à côté du théâtre, une structure qui serait comme un caillou dans la chaussure des Arts du récit !

En ce qui concerne le modèle économique de la structure, avant que vous ne les assassinez, il était tout à fait sain ! C'est d'ailleurs sous ce prétexte que vous refusez aujourd'hui de leur verser ce que vous leur devez ! Parce que leur trésorerie à un instant T était bénéficiaire !

Au fil du temps, on voit que les vérités que vous assénez se transforment systématiquement en mensonges éhontés.

Rien de surprenant alors qu'on m'ait répondu que les 5796€ étaient tout ce dont la MJC avait besoin ! Et bien non, ce n'est pas le cas !

Dans le budget prévisionnel que les administrateurs de la MJC vous avaient donné en 2023, il y avait environ 200 000€ qui devaient être versés par la Direction Education Jeunesse, pour 2024, pour que les activités puissent se dérouler normalement.

Aujourd'hui, on en est à près de 125 000€ qui ont été versés. Ce qui veut dire qu'il manque plus de 70 000€ pour les activités prévues pour l'année 2024 ! L'association a rempli sa part du contrat en fournissant les activités, à la ville d'honorer la sienne ! La ville, qui verse en octobre 2024 le solde de l'année 2023, ne peut pas, cette année se permettre d'attendre un an pour verser le solde de 2024, puisque vous avez décidé de la tuer et qu'elle aura probablement disparu d'ici là, comme vous avez déjà fait disparaître le Plateau à Mistral ou la Cordée à Villeneuve ! Décidément, vous n'aimez pas les Quartiers Politique de la Ville ! Pour des gens qui se disent de gauche, c'est un comble !

Pour en revenir à la MJC Prémol, aujourd'hui c'est donc de près de 100 000€ dont ils ont besoin ! Pour payer ce qui a été réalisé pour 2024, mais aussi, comme ils ne vont pas pouvoir continuer, pour payer les congés des salariés ! Alors vos 5 796€ sont plus que dérisoires, ils sont ridicules !

Je vous remercie

Brigitte Boer
groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

Conseil municipal du 4 novembre 2024

Intervention délibération # 63 - 37340

Titre : Stratégie alimentaire – Avenants financiers et les associations...

Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs,

Nous souhaiterions demander au rapporteur que toutes les subventions au titre de la stratégie alimentaire fasse l'objet d'un récapitulatif afin qu'on en mesure son coût.

Nous souhaiterions également savoir combien de Grenoblois sont aidés. En effet il est très difficile d'appréhender l'efficacité de la dépense publique. IL n'y a pas de chiffres. J'ai lu pour l'association « Au Local » qu'elle toucherait 177 personnes pour leur fournir un panier de produits de qualité à bas prix.

Si je ramène ce chiffre à la seule subvention de la ville qui n'est pas seule, ça fait de l'ordre de 145 € de subvention par panier.

Au total on distribue ici plus de 200 000 € de subventions, mais il semble que le CCAS en accorde aussi. Ne figurent pas d'autres structures subventionnées aussi comme le Bar Radis.

Le Conseil Municipal a du mal à appréhender dans cette dépense qui grossit quelle est la part du fonctionnement de ces services par rapport au nombre d'usagers bénéficiaires de ce service.

Dans la situation financière de la ville nous aurions intérêt à y voir clair afin que nos décisions puissent être débattues en connaissance des coûts et des résultats afin de permettre au plus grand nombre de Grenoblois d'en bénéficier.

Je vous remercie

Chérif Boutafa

groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

Conseil municipal du 4 novembre 2024

Intervention délibération #66 – 37287

Actualisation des tarifs de droits de place, droits de voirie, redevance d'occupation du domaine public, prestation service Nature en Ville et désaffichage de la ville de Grenoble.

Monsieur le Maire,

Nous ne digérons toujours pas ce genre de délibération, qui met en exergue le fait que votre guerre d'ego avec le Président de la Métropole en 2020 a fracturé en deux un service auparavant uniquement métropolitain.

Cette décision par égo politicien créé un doublon financier, un doublon en termes d'agents, de matériel, de locaux etc. C'est aussi ce genre de pratiques de petit roitelet qui conduisent à la situation financière que nous avons dénoncée plus tôt dans ce conseil.

Je vous remercie.

Chérif Boutafa

groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

Conseil municipal du 4 novembre 2024

Intervention délibération #67 – 37339

Tarifification professionnelle du stationnement payant sur voirie.

Monsieur le Maire,

Cette délibération est assez trompeuse car elle présente une petite carotte pour tenter de faire oublier le gros bâton.

Si vous vouliez vraiment "*faciliter le déroulement des missions des professionnel-les*", vous feriez en sorte de conserver un stationnement suffisant en nombre d'une part, car vous n'êtes pas sans savoir que nombre d'entre eux n'interviennent plus à Grenoble parce que c'est un enfer pour se garer et exercer leur activité.

D'autre part vous feriez en sorte de fixer un tarif correct plutôt que d'aboutir à des dispositifs lourds pour accorder des réductions à posteriori.

Mais vous n'êtes plus à une usine à gaz près.

Je vous remercie.

Dominique Spini
groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

Conseil municipal du 4 novembre 2024

Intervention délibération #71 – 37395

Opération de restructuration de la chaussée et végétalisation de l'avenue de Vizille - Convention de co- maîtrise d'ouvrage et de fonds de concours entre la Ville de Grenoble et Grenoble-Alpes Métropole

Monsieur le Maire,

Je me permets de préciser, puisque la délibération ne le fait pas, que votre projet va aboutir à la suppression de 47 places de stationnement sur les 70 qui bordent l'avenue de Vizille.

C'est une rue très commerciale, avec le marché de l'estacade qui attire de nombreux visiteurs y compris extérieurs à Grenoble 6 jours sur 7. Notre groupe est allé à la rencontre des commerçants qui craignent légitimement cette mesure pour la fréquentation de leurs enseignes, et des habitants qui redoutent de perdre encore des possibilités de stationnement dans leur quartier.

Pour que les Grenoblois comprennent bien vos méthodes, une fois de plus, il n'y a pas eu de concertation. Des agents de la métropole sont passés dans les commerces expliquer ce qui est prévu sans être très précis sur le nombre de places concernées et sur le calendrier. Puis une réunion a eu lieu en octobre où les aménagements prévus pour le secteur 1 ont été présentés plus précisément.

Sans qu'il ne soit question, pas une seule fois, de revoir le projet en consultant les habitants et commerçants. Alors même que les travaux sont prévus pour le début d'année.

Nous ne voterons pas cette délibération et vous demandons de ne pas prendre le risque de créer de nouvelles tensions, Monsieur le Maire. Nous avons un précédent très sensible avec l'avenue Jeanne d'Arc. Apprenez de vos erreurs et prenez le temps de la concertation pour l'avenue de Vizille.